AS/HO

to market and

#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2008-<u>834</u>/PRES/PM/MPDH/ MEF portant adoption du plan stratégique 2008-2010 du Ministère de la promotion des droits humains.

Visa CFN 0630 18-12-08

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DUCONSEIL DES MINISTRES,

**VU** la Constitution;

VU le décret n°2007-349/PRES du 4 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du gouvernement ;

VU le décret n°2007-097/PRES/PM/MPDH du 1<sup>er</sup> mars 2007 portant organisation du Ministère de la promotion des droits humains ;

Sur rapport du Ministre de la promotion des droits humains ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 octobre 2008 ;

# **DECRETE**

ARTICLE 1: Est adopté le plan stratégique 2008-2010 du Ministère de la promotion des droits humains dont le texte est joint en annexe.

## ARTICLE 2:

Le Ministre de la promotion des droits humains et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 décembre 2008

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

**Tertius ZONGO** 

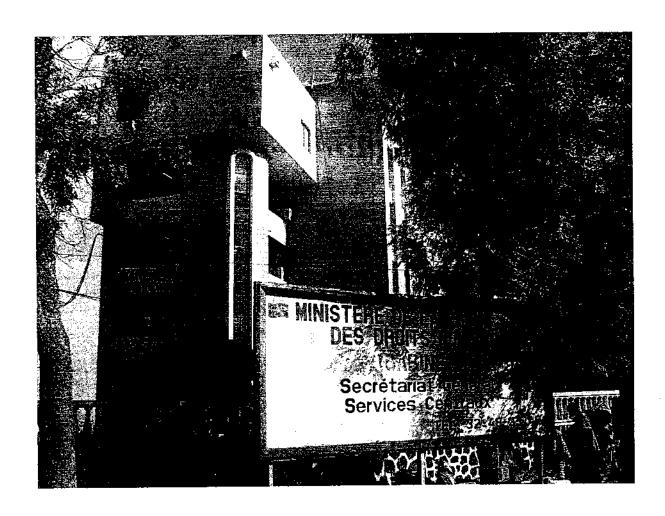
Le Ministre de l'économie et des finances

Le Ministre de la promotion des droits humains

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Salamata SAWADOGO





Ministère de la Promotion des Droits Humains Plan Stratégique 2008-2010



Ce plan stratégique a été élaboré par le Ministère de la Promotion des Droits Humains avec l'appui technique de l'Institut Danois des Droits de l'Homme.

Le Plan a été adopté par le Gouvernement le 15 octobre 2008.

© MPDH, décembre 2008

5m

# <u>SOMMAÍŘE</u>

| Sigles et abréviations   |
|--|
| 1. Présentation du Ministère de la Promotion des droits humains  |
| 1.1. Création du MPDH       9         1.2. Le référentiel normatif du MPDH       9         1.3 Les missions et le rôle du MPDH       10         1.3.1 Les missions du MPDH       10         1.3.2 Le rôle du MPDH       11         1.4. L'organisation du Ministère       12         2. Les valeurs, principes et critères de sélection des activités       15         2.1 Les valeurs       15         2.2 Les principes       15         2.2.1 Le principe de légalité       15         2.2.2 Le principe de participation interne       15         2.2.3 Le principe de participation interne       15         2.2.4 Les principes de gestion       16         2.3 Les critères de sélection des activités       19         2.3.1 Les critères de sélection des activités       19         2.3.2 Les critères liés à la politique et aux priorités du Gouvernement en matière de droits humains et aux engagements internationaux du Burkina Faso       19         2.3.2 Les critères propres au MPDH       20         3. Les Programmes       21         3.1.1 L'éducation aux droits humains       22         3.1.2 L'éducation aux droits humains dans le système formel       24         3.1.3 L'éducation aux droits humains à l'intention des organisations de la société civile       25         3.1.5 L'éducation aux                                       |
| 1.2. Le référentiel normatif du MPDH       9         1.3 Les missions et le rôle du MPDH       10         1.3.1 Les missions du MPDH       10         1.3.2 Le rôle du MPDH       11         1.4. L'organisation du Ministère       12         2. Les valeurs, principes et critères de sélection des activités       15         2.1 Les valeurs       15         2.2 Les principes       15         2.2.1 Le principe de légalité       15         2.2.2 Le principe de participation interne       15         2.2.3 Le principe de participation externe       15         2.2.4 Les principes de gestion       16         2.3 Les critères de sélection des activités       19         2.3.1 Les critères liés à la politique et aux priorités du Gouvernement en matière de droits humains et aux engagements internationaux du Burkina Faso       19         2.3.2 Les critères propres au MPDH       20         3. Les Programmes       21         3.1 L'éducation aux droits humains dans le système formel       23         3.1.2 L'éducation aux droits humains dans le système non formel       24         3.1.3 L'éducation aux droits humains à l'intention des organisations de la société civile       25         3.1.5 L'éducation aux droits humains dans le système informel       26         3.2 Le renforcement du cadre juridique <td< td=""></td<> |
| 1.2. Le référentiel normatif du MPDH       9         1.3 Les missions et le rôle du MPDH       10         1.3.1 Les missions du MPDH       10         1.3.2 Le rôle du MPDH       11         1.4. L'organisation du Ministère       12         2. Les valeurs, principes et critères de sélection des activités       15         2.1 Les valeurs       15         2.2 Les principes       15         2.2.1 Le principe de légalité       15         2.2.2 Le principe de participation interne       15         2.2.3 Le principe de participation externe       15         2.2.4 Les principes de gestion       16         2.3 Les critères de sélection des activités       19         2.3.1 Les critères liés à la politique et aux priorités du Gouvernement en matière de droits humains et aux engagements internationaux du Burkina Faso       19         2.3.2 Les critères propres au MPDH       20         3. Les Programmes       21         3.1 L'éducation aux droits humains dans le système formel       23         3.1.2 L'éducation aux droits humains dans le système non formel       24         3.1.3 L'éducation aux droits humains à l'intention des organisations de la société civile       25         3.1.5 L'éducation aux droits humains dans le système informel       26         3.2 Le renforcement du cadre juridique <td< td=""></td<> |
| 1.3 Les missions et le rôle du MPDH  |
| 1.3.1 Les missions du MPDH   |
| 1.4. L'organisation du Ministère   |
| 2. Les valeurs, principes et critères de sélection des activités   |
| 2.1 Les valeurs  |
| 2.2 Les principes  |
| 2.2.1 Le principe de légalité  |
| 2.2.2 Le principe de participation interne   |
| 2.2.3 Les principes de gestion   |
| 2.2.4 Les principes de gestion   |
| 2.3 Les critères de sélection des activités  |
| 2.3.1 Les critères liés à la politique et aux priorités du Gouvernement en matière de droits humains et aux engagements internationaux du Burkina Faso   |
| 2.3.2 Les critères propres au MPDH   |
| 3.1 L'éducation aux droits humains   |
| 3.1 L'éducation aux droits humains dans le système formel  |
| 3.1.1 L'éducation aux droits humains dans le système formel  |
| 3.1.2 L'éducation aux droits humains dans le système non formel  |
| 3.1.3 L'éducation aux droits humains pour les groupes socioprofessionnels  |
| 3.1.4 L'éducation aux droits humains à l'intention des organisations de la société civile 25 3.1.5 L'éducation aux droits humains dans le système informel   |
| 3.1.5 L'éducation aux droits humains dans le système informel  |
| 3.2 Le renforcement du cadre juridique   |
| 3.2.1. Le renforcement du cadre normatif des droits humains  |
| 3.3. Le tenforcement de l'effectivité des droits humains   |
| 3.3. Le remoteement de l'enecuvité des droits humanis  |
| 3.3.1. La stratégie nationale et le plan d'action pour la mise en œuvre des droits humains 32  |
| 3.3.2. Le renforcement des droits catégoriels  |
| 3.3.3 Orientation des citoyens porteurs de réclamations  |
| 3.4. La promotion d'une culture de la tolérance, des droits humains et de la paix 36   |
| 3.4.1. Une stratégie nationale pour la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix 37  |
| 3.5 La coopération nationale, régionale et internationale  |
| 3.5.1. La coopération nationale 39   |
| 3.5.2. La coopération régionale et internationale  |
| 3.6 Le renforcement des capacités du MPDH  |



| 3.6.2 La communication   |                |
|--|----------------|
| 4. Analyse de la situation   | 49             |
| 4.1 Les ressources du Ministère  | 49             |
| 4.2 Les indicateurs du Ministère   | 50             |
| 4.3 Résultats obtenus en 2007  | 50             |
| 4.4 Activités et budget 2008   | 50             |
| 4.5 Facteurs externes et risques   | 51             |
| 4.6 Facteurs internes et faiblesses du Ministère   | 52             |
| 4.7 Le caractère particulier et les forces du Ministère                                  | 53             |
| 5. Objectifs 2008-2010   | 54             |
| 5.1. Objectif général  | 54             |
| 5.2. La stratégie générale pour le développement du Ministère                            | 54<br>54<br>55 |
| 5.3. Les objectifs spécifiques   | 55             |
| 6. Mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation                                    |                |
| 6.1 Le cadre organisationnel   |                |
| 7. Financement   | 61             |
| 8. Annexes   | 62             |
| Annexe 1 : Programmation des activités 2008-2010   | 63             |
| Annexe 2 : Tableau de programmation financière   |                |
| Annexe 3 : Plan de formation du personnel du Ministère de la Promotion humains 2007-2010 | on des droits  |
| Annexe 4 : Plan des équipements du MPDH pour la période 2008-2010                        | 116            |
| Annexe 5 : Plan d'infrastructures  | 118            |



# Liste des tableaux

| Tableau 1 : Organigramme du MPDH   | 14 |
|--|----|
| Tableau 2 : Total ressources humaines et financières en CFA                                      | 49 |
| Tableau 3 : Ressources financières de source étatique et extérieure                              | 49 |
| Tableau 4 : Calendrier des réunions du comité de pilotage, de rapportage et d'audits des actions | s  |
| prioritaires du MPDH   | 60 |



# Sigles et abréviations

| Sigles  | Signification  |  |
|---------|--|--|
| CABEE   | Comité Africain pour les droits et le bien être de l'enfant                              |  |
| CADHP   | Commission Africaine des droits des l'Homme et des peuples                               |  |
| CASEM   | Conseil d'Administration du secteur ministériel  |  |
| CDH     | Conseil des droits de l'Homme  |  |
| CDMT    | Cadre des Dépenses à moyen terme   |  |
| CEBNF   | Centres d'éducation de base non formelle   |  |
| CEDEAO  | Communauté Economique des Etars de l'Afrique de l'ouest                                  |  |
| CENI    | Commission Electorale nationale indépendante   |  |
| CID     | Circuit intégré de la dépense  |  |
| CIDDH   | Centre d'information et de documentation sur les droits humains                          |  |
| CIL     | Commission de l'informatique et des libertés   |  |
| CIMDH   | Comité Interministériel des droits humains et du droit international humanitaire         |  |
| CLAC    | Centre de lecture et d'animation culturelle  |  |
| CMLS    | Comité ministériel de lutte contre le Sida et les infections sexuellement transmissibles |  |
| CNDH    | Commission nationale des droits humains  |  |
| CNRST   | Centre national de la recherche scientifique et technologique                            |  |
| COTEVAL | Comité technique de vérification des avant-projets de loi                                |  |
| CPAF    | Centres permanents d'alphabétisation fonctionnelle                                       |  |
| CSC     | Conseil supérieur de la communication  |  |
| CSLP    | Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté  |  |
| DAAF    | Direction des affaires administratives et financières                                    |  |
| DAF     | Direction de l'Administration et des finances  |  |
| DCAT    | Division du contrôle administratif et technique  |  |
| DCGF    | Division du contrôle de gestion financière et comptable                                  |  |
| DCPM    | Direction de la Communication et de la presse ministérielle                              |  |
| DEC     | Direction de l'éducation à la citoyenneté  |  |
| DEP     | Direction des Etudes et de la planification  |  |
| DGPDDH  | Direction Générale de la protection et de la défense des droits humains                  |  |



| DGPVDH   | Directour Générale de la promotion et de la vulgarisation des droits humains      |  |
|----------|---|--|
| DH       | Droit humain  |  |
| DLCVDH   | Direction de la Lutte contre les violations des droits humains                    |  |
| DPCPT    | Direction de la promotion de la culture de la paix et de la tolérance             |  |
| DR /MPDH | Direction régionale du Ministère de la promotion des droits humains               |  |
| DRH      | Direction des Ressources humaines   |  |
| DSAI     | Direction du suivi des accords internationaux                                     |  |
| ENAM     | Ecole Nationale d'administration et de magistrature                               |  |
| FESPACO  | Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou                 |  |
| IGE      | Inspection générale d'Etat  |  |
| IGF      | Inspection générale des finances  |  |
| INSD     | Institut national de la statistique et de la démographie                          |  |
| ITS      | Inspection technique des services   |  |
| JSAN     | Jugement supplétif d'acte de naissance  |  |
| MEBA     | Ministère de l'enseignement de base   |  |
| MESSRS   | Minsitère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique |  |
| MFB      | Minsitère des finances et du budget   |  |
| MFPRE    | Ministère de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat                      |  |
| MPDH     | Ministère de la Promotion des droits humains                                      |  |
| MPF      | Ministère de la Promotion de la femme   |  |
| ONG      | Organisation non gouvernementale  |  |
| OSC      | Organisations de la société civile  |  |
| PAP      | Plan d'actions prioritaires   |  |
| PIDCP    | Pacte international relatif aux droit civils et politiques                        |  |
| PIDESC   | Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels          |  |
| PTF      | Partenaires techniques et financiers  |  |
| SENAC    | Semaine nationale de la citoyenneté   |  |
| SG       | Secrétaire général  |  |
| SGG-CM   | Secrétariat général du Gouvernement et du Cosbneil des ministres                  |  |
| TDR      | Termes de référence   |  |
| UA       | Union Africaine   |  |
| UEMOA    | Union Economique et monétaire ouest africaine                                     |  |



### Introduction

Le présent Plan stratégique 2008-2010 du Ministère de la Promotion des droits humains est le résultat d'un long processus qui a commencé en 2003 avec l'élaboration des « Programmes opérationnels de promotion et de protection des droits humains ». Après discussions avec les Partenaires techniques et financiers (PTF), il a été convenu, en 2005, de développer un Plan d'actions prioritaires (PAP) pour 2006-2007, sur la base d'une démarche stratégique s'appuyant sur les documents précédemment élaborés par le Ministère, notamment :

- La « Politique et plan d'action et d'orientation pour la promotion et la protection des droits humains au Burkina Paso » ;
- Les « Programmes opérationnels de promotion et de protection des droits humains » ;
- Le « Plan d'actions prioritaires 2005-2007 ».

La société civile a participé au processus d'élaboration des programmes opérationnels dont est tiré le PAP 2005-2007. Celui-ci a été priorisé pour aboutir au PAP 2006-2007. Le Plan stratégique 2008-2010 est une suite logique du PAP 2006-2007.

Le Plan stratégique expose la vision stratégique du Ministère à long terme (ses missions, ses valeurs, ses principes et ses critères de sélection d'activités prioritaires) ainsi que sa stratégie à moyen terme définissant les activités. Il décrit la manière dont le Ministère doit remplir ses missions de manière optimale. Il fait l'état des lieux, présente la situation où le Ministère est pleinement opérationnel et identifie les méthodes pouvant conduire le Ministère de la situation actuelle à celle où il pourra remplir convenablement son mandat.

### Il comprend 8 parties:

- 1. La présentation du Ministère de la promotion des droits humains
- 2. Les valeurs, principes et critères de sélection des activités
- 3. Les programmes
- 4. L'analyse de la situation
- 5. Les objectifs 2008-2010
- 6. Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation
- 7. Le financement
- 8. Les annexes



# 1. Présentation du Ministère de la Promotion des droits humains

#### 1.1. Création du MPDH

Le Ministère de la Promotion des droits humains a été créé par le décret n°2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso, à la suite de l'expérience du Secrétariat d'Etat chargé de la Promotion de l'Homme qui avait vu le jour en novembre 2000. Il a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de droits humains.

Trois taisons majeures ont prévalu à la création du Secrétariat d'Etat :

- l'Etat est le premier garant du respect des droits humains sur l'ensemble du territoire ;
- l'Etat est lui-même un acteur de la promotion des droits humains. Il doit, pour ce faire, adopter des mesures juridiques, politiques, institutionnelles et autres pour permettre l'enracinement d'une culture des droits humains;
- l'Etat burkinabè a été amené à assurer une meilleure protection des droits humains en raison de l'éveil de consciences sur les valeurs fondamentales des droits humains et des revendications citoyennes en faveur du respect desdits droits.

L'évolution institutionnelle avec la création d'un Ministère plein traduit la volonté plus affichée du gouvernement de prendre en compte la dimension des droits humains dans son action. Elle a consacré l'autonomie d'organisation et d'action du département des droits humains avec, pour objectif, de faciliter la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans ce domaine.

A cet égard, le MPDH s'appuie sur le décret n°2001-731/PRES/PM/MJPDH du 28 décembre 2001 portant « Politique et plan d'action et d'orientation pour la promotion et la protection des droits humains au Burkina Faso » qui définit les objectifs et actions prioritaires du Gouvernement dans ce domaine.

## 1.2. Le référentiel normatif du MPDH

L'organisation et le fonctionnement du MPDH sont régis par différents textes au nombre desquels :

- le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement qui définit, en son article 24, les attributions du Ministère de la Promotion des droits humains;
- le décret n°2007-097/PRES/PM/MPDH du 1er mars 2007 portant organisation du MPDH;
- le décret n°2001-731/PRES/PM/MJPDH du 28 décembre 2001 portant politique et plan d'action et d'orientation pour la promotion et la protection des droits humains au Burkina Faso;
- le décret n°2007-694/PRES/PM/SGG-CM du 2 novembre 2007 portant organisation type des départements ministériels;

- le décret n°2005-483/PRES/PM/MFPRE du 27 septembre 2005 portant création, attributions, composition et fonctionnement des organes d'administration, de gestion et d'évaluation au sein des départements ministériels;
- le décret n°2005-100/PRES/PM/MPDH du 23 février 2005 portant création, attributions et organisation du Comité Interministériel des droits humains et du droit international humanitaire (CIMDH);
- l'arrêté n°2002-002/PRES/CNLS/IST/SP du 5 juin 2002 portant création, attributions et organisation des Comités Ministéricls de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST;
- le décret n°2003-266/PRES/PM/MFPRE du 27 mai 2003 portant normes d'élaboration des programmes et rapports d'activités dans les structures de l'Administration de l'Etat, modifié par le décret n°2003-541/PRES/PM/MFPRE du 15 octobre 2003 ;
- le décret n°2003-267/PRES/PM/MFPRE du 27 mai 2003 portant critères et modalités d'évaluation des agents de la Fonction Publique, modifié par le décret n°2003-542/PRES/PM/MFPRE du 15 octobre 2003;
- le décret n°2003-083/PRES/PM/MFPRE/MFB du 19 février 2003 portant modalités d'évaluation des agents de la Fonction publique en situation particulière ;
- les arrêtés portant organisation des directions centrales du MPDH.

#### 1.3 Les missions et le rôle du MPDH

#### 1.3.1 Les missions du MPDH

Le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement, en son article 24, assigne au MPDH la mission de suivi et de mise en œuvre de la politique générale du Gouvernement en matière de promotion et de protection des droits humains. Celle-ci comprend :

- l'information, la formation et la sensibilisation des citoyens sur leurs droits et devoirs ;
- la vulgarisation des textes et documents relatifs aux droits humains ;
- l'appui-conseil à la société civile en matière de promotion et de protection des droits humains;
- la mise en œuvre et le suivi des accords internationaux en matière de promotion et de protection des droits humains;
- la promotion d'une culture de la paix, de la tolérance et des droits humains ;
- la mise en œuvre de toutes les mesures susceptibles d'assurer la meilleure protection possible, par la puissance publique, des droits individuels et collectifs;
- la prise de mesures susceptibles de régler des situations d'atteinte ou de prévenir les menaces d'atteinte aux droits humains ;
- la mise en œuvre de mesures spécifiques tendant à promouvoir, à consolider et protéger les droits catégoriels ;

 l'introduction de l'éducation à la citoyenneté dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle en relation avec les autres départements concernés.

Ces attributions ont pour la plupart un caractère transversal et amènent le MPDH à collaborer avec les autres départements ministériels qui sont principalement les Ministères en charge de l'Administration territoriale, de la Promotion de la femme, de l'Action sociale et de la solidarité nationale, de l'Enseignement de base et de l'alphabétisation, des Enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, de la Justice, de la Santé, de la Sécurité et de la Défense.

En plus de ces institutions étatiques, le MPDH collabore avec les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains.

#### 1.3.2 Le tôle du MPDH

Le MPDH a pour rôle d'assurer la mise en œuvre de la mission de promotion et de protection des droits humains qui lui a été confiée par le gouvernement. Ainsi il doit :

- assurer, en relation avec les Ministères en charge des enseignements, l'introduction de l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté dans le système éducatif;
- informer et sensibiliser la population et les acteurs étatiques sur leurs droits et devoirs en général et aussi sur le contenu de la législation relative aux différents droits ;
- organiser des campagnes ciblées sur des questions d'importance cruciale pour les populations, dans le but de prévenir des conflits;
- s'assurer que le cadre juridique national est conforme aux conventions et traités internationaux ratifiés par l'Etat en matière de droits humains;
- assurer le suivi de l'effet et de l'impact du cadre juridique national relatif aux différents droits;
- élaborer des rapports nationaux contribuant à l'amélioration constante de la législation et des procédures nationales ;
- élaborer des rapports destinés aux instances internationales et régionales de surveillance des traités relatifs aux droits humains ;
- mettre en place un système d'orientation de traitement des plaintes relatives aux violations des droits individuels et collectifs ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de culture de la tolérance, de la paix et des droits humains.

En remplissant ses missions, le MPDH joue, selon le cas, un rôle d'acteur en s'impliquant directement dans l'action, de catalyseur en inspirant les autres acteurs et de coordinateur (cas des projets nationaux transversaux).

## 1.4. L'organisation du Ministère

Les structures du MPDH sont organisées par les dispositions du décret n°2007-097/PRES/PM/MPDH du 1° mars 2007. Elles se composent comme suit :

#### 1.4.1 Le Cabinet du Ministre

Le cabinet comprend :

- les Conseillers techniques ;
- l'Inspection technique des services ;
- le Secrétariat particulier ;
- le Protocole du Ministre ;
- une structure rattachée, la Commission Nationale des droits humains (CNDH), créée par le décret n°2001-628/PRES/MJPDH du 20 novembre 2001, et qui pourrait devenir une structure totalement indépendante, conformément aux principes de Paris sur les institutions nationales des droits de l'Homme.

On peut mentionner l'existence du Comité ministériel de lutte contre le Sida et les infections sexuellement transmissibles (CMLS). En rappel, les CMLS ont été créés par arrêté n°2002-002/PRES/CNLS/IST/SP du 5 juin 2002 portant attributions, organisation et fonctionnement des comités ministériels de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles au Burkina Faso.

#### 1.4.2 Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général comprend le Secrétaire général, les structures centrales, les structures rattachées et les structures déconcentrées.

#### 1.4.2.1 Le Secrétaire Général

Le Secrétaire général dispose des services spécifiques suivants :

- un Secrétariat particulier;
- un Service d'études ;
- un Service central du courrier.

Sy

#### 1.4.2.2 Les structures centrales

Elles se composent de deux (2) directions générales comportant chacune deux (2) directions techniques. On dénombre également quatre (4) directions d'appui.

### 1.4.2.2.1 Les directions générales

- 1. la Direction Générale de la promotion et de la vulgarisation des droits humains (DGPVDH)
  - a) la Direction de l'Education à la citoyenneté (DEC) ;
  - b) la Direction de la Promotion de la culture de la paix et de la tolérance (DPCPI) ;
- 2. la Direction Générale de la protection et de la défense des droits humains (DGPDDH)
  - a) la Direction du Suivi des accords internationaux (DSAI) ;
  - b) la Direction de la Lutte contre les violations des droits humains (DLCVDH).

## 1.4.2.2.2 Les directions d'appui

- 1. la Direction de l'Administration et des finances;
- 2. la Direction des Ressources humaines;
- 3. la Direction des Etudes et de la planification ;
- 4. la Direction de la Communication et de la presse ministérielle.

#### 1.4.2.3 Les structures rattachées

Les structures rattachées incluent :

- 1. le Comité Interministériel des droits humains et du droit international humanitaire (CIMDH);
- 2. les projets et programmes concourant à l'accomplissement des missions du ministère.

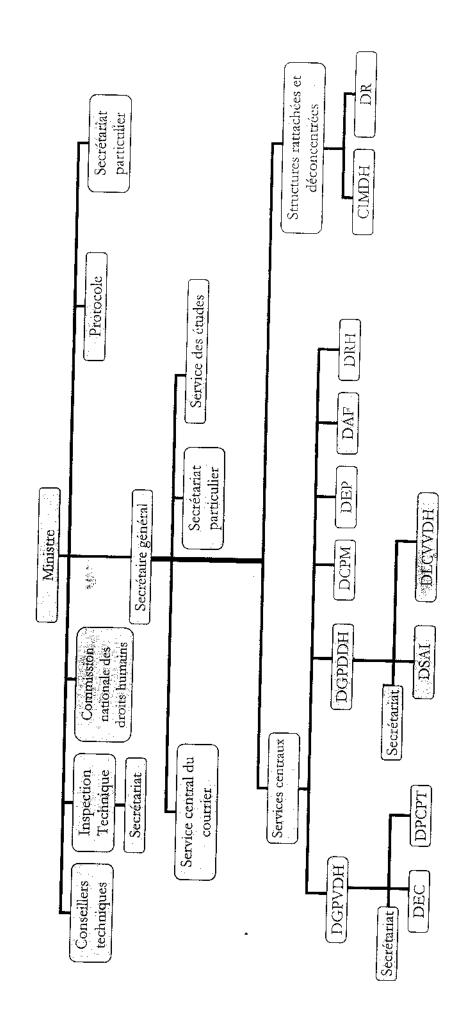
#### 1,4.2.4 Les structures déconcentrées

Les structures déconcentrées comprennent les directions régionales.



100 M

<u> Tableau 1</u> : Organigramme du MPDH



Sin

17.5

# 2. Les valeurs, principes et critères de sélection des activités

#### 2.1 Les valeurs

Les missions du MPDH reposent sur les valeurs fondamentales contenues dans la Constitution et les valeurs supranationales énoncées dans les instruments régionaux et internationaux ratifiés par le Burkina Faso. Ces valeurs fondamentales sont, entre autres, l'Etat de droit, qui implique la soumission de l'ensemble des institutions à la loi, la séparation des pouvoirs, le libre exercice des droits humains et des libertés fondamentales, ainsi que l'égalité devant la loi de tous les Burkinabé et de toute personne vivant au Burkina Faso. Elles sont aussi le développement humain exigeant la réalisation du progrès économique dans des conditions liées notamment à l'instauration d'une démocratie véritable et au respect des droits humains.

### 2.2 Les principes

Les missions du MPDH reposent sur les valeurs ci-dessous.

#### 2.2.1 Le principe de légalité

Le Ministère agit selon la loi : il travaille à promouvoir et à protéger les droits garantis par la loi.

#### 2.2.2 Le principe de participation interne

Il s'agit du processus mis en place pour assurer l'implication de l'ensemble du personnel dans le fonctionnement du MPDH. Les différents organes administratifs internes sont ainsi impliqués dans la gestion du département à travers :

- les Conseils d'Administration du Secteur Ministériel;
- les conseils de cabinet;
- les conseils de directions ;
- les réunions des organes consultatifs (Comité technique paritaire, Conseil de discipline);
- les réunions mensuelles de coordination et de concertation entre le Secrétaire Général et les directeurs.

#### 2.2.3 Le principe de partenariat et de participation externe

Il s'agit de l'implication d'acteurs externes dans certaines activités du MPDH où ceux-ci participent à la prise de décision. Ces partenaires sont par exemple :

- des départements ministériels, notamment ceux qui sont représentés dans le Comité Interministériel des droits humains et du droit international humanitaire (CIMDH);
- le Médiateur du Faso ;
- la Commission électorale nationale indépendante (CENI);
- le Conseil supérieur de la communication (CSC) ;

Sn

- la Commission de l'informatique et des libertés (CIL);
- l'Ecole Nationale d'administration et de magistrature (ENAM);
- les universités ;
- le Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST);
- l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD);
- les organisations de la société civile (un service spécifique du MPDH sert d'interface avec les OSC. Celles-ci sont sollicitées sur la promotion et la protection des droits humains, en particulier lors du Forum National qu'organise annuellement le Ministère);
- les partenaires régionaux et internationaux. Le Burkina Faso a signé et ratifié plusieurs traités et accords internationaux dans les domaines des droits humains dont la mise en œuvre nécessite l'établissement de partenariats internationaux et régionaux. Le Ministère a une responsabilité particulière dans la mise en œuvre et le suivi de ces engagements, à travers une coopération active.

### 2.2.4 Les principes de gestion

Le MPDH adhère aux principes de la Politique nationale de bonne gouvernance 2005-2015 que sont :

- la participation à la prise de décision ;
- la transparence fondée sur la libre circulation de l'information ;
- l'efficacité (mise en adéquation des besoins et de l'utilisation optimale des ressources disponibles);
- la responsabilité impliquant que les responsables à tous les niveaux rendent compte.

De manière pratique, l'application de ces principes au sein du MPDH se matérialise par les exemples suivants :

#### (1) Les démarches suivies par le MPDH pour programmer, exécuter, évaluer et contrôler une action

- lors de la programmation d'une action : les projets et programmes élaborés par les directions sont centralisés par la Direction des études et de la planification pour synthèse. Les projets et programmes sont ensuite adoptés par le CASEM ;
- l'exécution des actions programmées se fait par les directions, la coordination par le Secrétariat Général et la supervision par le Cabinet;
- l'évaluation de l'action est faite au moyen d'indicateurs (indicateurs d'impact, indicateurs d'effet, indicateurs de performance);
- le contrôle de l'action est assuré au niveau interne par l'Inspection Technique des Services (ITS) et au niveau externe par l'Autorité Supérieure de contrôle d'Etat (ASE), l'Inspection Générale des Finances (IGF), la Cour des comptes, les Organisations de la société civile et les citoyens à travers leur rôle de veille.

Sin

# (2) <u>Certains outils utilisés par le MPDH pour la mise en œuvre de ses actions permettent de respecter les principes de bonne gouvernance.</u>

#### Ce sont :

- le programme annuel d'activités, qui définit et planifie les activités à mener chaque année;
- le plan stratégique, qui définit les actions prioritaires à mener à court et moyen terme ;
- le budget annuel, qui précise les ressources et dépenses du Ministère pour chaque année ;
- le budget programme, qui définit les ressources et les dépenses du Ministère à court et moyen terme.

### (3) Les modalités de fonctionnement et de gestion

- deux Conseils d'administration du secteur ministériel (CASEM), dont l'un en début d'année pour faire la programmation des activités et l'autre en fin d'année pour faire le bilan de l'année écoulée; en cas de besoin, des CASEM extraordinaires peuvent être convoqués;
- des Conseils de direction, qui sont des réunions de coordination, de programmation au niveau des directions générales et des directions ;
- des conseils de cabinet organisé, autant que de besoin, autour de questions relatives au fonctionnement quotidien et à l'exécution du programme d'activités;
- des réunions de coordination entre le Secrétaire général et les Directeurs ;
- le Comité technique paritaire assure la participation du personnel du Ministère à la vie du département;
- le Conseil de discipline qui sanctionne les agents indélicats ;
- chaque année, le Premier Ministre adresse à chaque chef de département ministériel une lettre de mission. Cette lettre de mission est transmise « en cascade » aux responsables de structures au sein de chaque ministère. Les agents publics non responsables de structure reçoivent de leurs supérieurs hiérarchiques immédiats des fiches d'indication des attentes. Le programme d'activités du Ministère est élaboré sur la base de la lettre de mission du Ministre. Ce programme est transmis au Premier Ministre, au Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres et au Ministre chargé de la réforme de l'Etat;
- un rapport d'activités, établi en fin d'année, est transmis au Premier Ministre, au Ministre chargé de la réforme de l'Etat et au Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres;
- les avant-projets de budget pour l'année suivante doivent être transmis en juin de l'année en cours. Le budget de l'Etat est voté en décembre par l'Assemblée nationale ;
- le budget programme triennal du Ministère est élaboré et transmis au Ministère chargé du budget ;
- les rapports financiers ;
- les rapports de contrôle internes effectués par l'ITS formulent des recommandations en vue d'améliorer le fonctionnement des structures du Ministère.

#### (4) Les indicateurs

Les indicateurs sont des outils qui servent à mesurer les effets, les impacts des activités et les indicateurs de performance mesurent les résultats attendus (les produits). Ainsi on distingue :

### Les indicateurs d'impact

Les indicateurs d'impact sont utilisés pour mesurer les effets à long terme d'une activité. Ils sont définis pour permettre le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre d'une activité (ex : pour le droit à l'éducation, le pourcentage d'enfants ayant accompli le cycle primaire est un indicateur d'impact). L'action de l'Etat en matière de protection des droits humains suppose une bonne information des structures étatiques sur l'état de ces droits dans l'ensemble du pays et implique une collaboration permanente avec les acteurs non étatiques de défense des droits humains. C'est pourquoi dans tous les projets d'envergure nationale seront définis des indicateurs d'impact qui sont des indicateurs nationaux pouvant être utilisés dans l'élaboration des rapports nationaux et ceux adressés aux instances internationales. Ces indicateurs seront développés en collaboration avec l'Institut national de la statistique et de la démographie ainsi que les acteurs concernés.

### Les indicateurs d'effet

Les indicateurs d'effet sont utilisés pour mesurer le niveau de réalisation de la mission du Ministère. Ces indicateurs d'effets constituent pour le Ministère des Indicateurs de résultats (ex : le nombre d'étudiants ayant réussi les examens avec des résultats satisfaisants, l'examen reflétant le contenu du programme d'enseignement). Le Ministère développera des indicateurs d'effet pour chaque programme. Ces indicateurs seront développés puis validés en collaboration avec l'Institut national de la statistique et de la démographie.

#### Les indicateurs de performance

Les indicateurs de performance sont utilisés pour mesurer le niveau d'exécution des activités programmées, c'est-à-dire évaluer l'atteinte des résultats. Les indicateurs de performance sont utilisés pour vérifier la mise en œuvre des activités selon les prévisions. Il s'agit de vérifier si les résultats attendus ont été obtenus, s'ils sont de bonne qualité, si les activités ont été mises en œuvre durant la période prévue, en utilisant les ressources prévues. Ils permettent d'évaluer les structures et les agents chargés de la mise en œuvre des activités.

Shy

## 2.3 Les critères de sélection des activités

Les critères sont des outils d'aide à la priorisation des activités du MPDH. Certains critères sont liés à la politique gouvernementale, d'autres relèvent directement des compétences, performances et capacités du Ministère.

# 2.3.1 Les critères liés à la politique et aux priorités du Gouvernement en matière de droits humains et aux engagements internationaux du Burkina Faso

Les critères liés à la politique et aux priorités du Gouvernement en matière de droits humains sont ceux qui permettent de prioriser les activités relatives à ces droits dans les documents de politique suivants :

- le programme quinquennal du chef de l'Etat ;
- la Politique nationale de bonne gouvernance 2005-2015 et son Plan d'actions prioritaires;
- la Déclaration de politique générale du Premier Ministre;
- le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) revu en 2004 et son plan d'actions prioritaires 2006-2008 ;
- la lettre de mission du Ministre ;
- le décret n°2001-731/PRES/PM/MJPDH du 28 décembre 2001 portant « politique et plan d'action et d'orientation pour la promotion et la protection des droits humains au Burkina Faso »;
- le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- le décret n°2002-251/PRES/MS du 30 mai 2002 portant Cadre stratégique de lutte contre le SIDA.

Les critères liés aux engagements internationaux du Burkina Faso permettent de prioriser les activités qui mettent en œuvre les obligations juridiques découlant des conventions internationales ratifiées. Au nombre de ces conventions, on peut citer :

- la Charte des Nations Unies (1945) ;
- la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948);
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966);
- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966);
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979);
- la Convention relative aux droits de l'enfant (1989);
- la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (1981);
- la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990).

Sin

# 2.3.2 Les critères propres au MPDH

Ces critères sont relatifs à la compétence, la performance et la capacité du Ministère. On distingue les critères de compétence générale, de compétence spécifique et de compétence partagée :

- tout ce qui concerne les droits humains protégés par les textes relève de la compétence générale du Ministère ;
- les programmes d'actions sur l'éducation aux droits humains et le renforcement du cadre juridique des droits humains relèvent de la compétence spécifique du MPDH;
- des programmes tels que le renforcement des droits civils et politiques, le renforcement des droits économiques, sociaux et culturels et le renforcement des droits catégoriels relèvent de la compétence partagée de plusieurs acteurs étatiques, dont le MPDH.



# 3. Les Programmes

Le MPDH occupe la position unique de département ministériel responsable d'une approche coordonnée pour la promotion d'une culture des droits humains, promouvant les principes de l'Etat de droit démocratique et le respect des droits individuels et collectifs.

C'est pourquoi le Ministère doit disposer notamment de compétences clé liées aux droits humains dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté, du renforcement du cadre juridique, du suivi de la mise en œuvre des droits reconnus par les textes ainsi que de l'élaboration des rapports nationaux et internationaux sur la situation des droits humains.

Pour la mise en œuvre des missions à lui assignées, le Ministère a conçu des programmes. Chaque programme comprend les éléments de justification, les indicateurs de résultats et de performance, ainsi que des sous-programmes.

Les sous-programmes sont des subdivisions des programmes, déclinés sous forme d'objectifs. Il y a des objectifs non permanents qui se composent d'activités qui sont liées à un thème particulier. Elles sont toujours limitées dans le temps. Les objectifs permanents sont ceux qui génèrent des activités qui sont exécutées régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre des missions du Ministère.

Ces programmes se présentent de la manière suivante :

- 1. l'éducation aux droits humains ;
- 2. le renforcement du cadre juridique ;
- 3. le renforcement de l'effectivité des droits humains ;
- 4. la promotion d'une culture de la tolérance, des droits humains et de la paix ;
- 5. la coopération nationale, régionale et internationale;
- 6. le renforcement des capacités du MPDH.

Sing

## 3.1 L'éducation aux droits humains

#### Justification

Au Burkina Faso, 68% de la population est analphabète. C'est pourquoi l'éducation est prioritaire. L'éducation permet une connaissance des droits. Par conséquent, elle favorise une meilleure protection de ces droits. La prise en compte de l'enseignement des droits humains dans le système formel en collaboration avec le MEBA et le MESSRS permet de former des citoyens responsables. L'introduction de l'enseignement des droits humains dans l'éducation non formelle en collaboration avec le MEBA permettra d'atteindre les personnes qui ne sont pas allées à l'école classique. Il est nécessaire de toucher cette population par plusieurs canaux tels que les centres d'alphabétisation, les centres d'éducation de base non formelle. Il est également essentiel de mener des activités de sensibilisation par les médias, le théâtre, le cinéma, en relation avec le ministère en charge de la communication et de la culture. Les forums nationaux, organisés avec les associations de défense des droits humains et les acteurs étatiques sont des activités à privilégier, de même que la formation des organisations de la société civile. La formation de la population active aux droits humains est également indispensable pour assurer la protection des droits. Des groupes cibles tels que le personnel judiciaire, les média, les militaires et paramilitaires sont des groupes socioprofessionnels clés dont les ministères de tutelle seront sollicités. L'éducation aux droits humains est un processus à long terme sinon permanent, visant à inculquer au citoyen une véritable culture des droits humains. Les modules et le matériel pédagogique devront constamment être améliorés. L'éducation aux droits humains est une action durable du Ministère.

#### Les indicateurs

Les indicateurs pour l'éducation aux droits humains sont les suivants :

#### Indicateurs d'impact

- la fréquence du respect des droits humains dans les attitudes de la population;
- le taux de plaintes déposées près des juridictions, des autorités administratives compétentes et des organisations de la société civile en matière de droits humains;
- le taux de dénonciation de cas de violations des droits humains près des juridictions, des autorités administratives compétentes et des organisations de la société civile;
- le taux de lynchage public ;
- le taux de respect du bien public ;
- le niveau d'amélioration des conditions de détention dans les prisons et les cellules de garde à vue.

#### Indicateurs de résultats (effets)

- le pourcentage d'élèves et d'apprenants formés aux droits humains (système formel et non formel);
- le pourcentage de personnes formées aux droits humains parmi les groupes socioprofessionnels ciblés;

Sy

- le pourcentage de membres des organisations de la société civile formés aux droits humains;
- le pourcentage de la population sensibilisée aux droits humains à travers les tournées de théâtre, le cinéma mobile et les conférences publiques, etc.

#### Indicateurs de performance

- le taux de réalisation des activités d'éducation et de formation programmées;
- le taux de réalisation des activités d'information programmées ;
- le taux de réalisation des activités de sensibilisation programmées ;
- le taux de réalisation des activités de production et de vulgarisation de documents programmées.

## 3.1.1 L'éducation aux droits humains dans le système formel

## 3.1.1.1 Objectif « Introduire l'éducation aux droits humains dans le système formel »

Il s'agit principalement d'introduire l'enseignement des droits humains dans les programmes d'éducation, en relation avec les ministères en charge de l'éducation.

Pour ce faire, les activités suivantes seront nécessaires :

- 1. organiser un atelier de concertation avec les Ministères en charge de l'éducation ;
- 2. élaborer un projet de décret ;
- 3. réaliser 2 études pour l'élaboration de modules de formation et de supports pédagogiques ;
- 4. organiser 2 ateliers de validation des modules et de supports pédagogiques ;
- 5. reproduire des supports pédagogiques ;
- 6. organiser 13 sessions de formation des formateurs des enseignants sur les modules de droits humains ;
- 7. organiser 450 sessions de formations en droits humains au profit des enseignants;
- 8. organiser une cérémonie de remise officielle des modules et des supports pédagogiques des droits humains.

#### 3.1.1.2 Objectif « Assurer la formation continue des enseignants »

Une fois l'enseignement des droits humains introduit dans les programmes, le Ministère organisera chaque année 450 sessions de formation continue aux droits humains pour les enseignants du système d'éducation formelle.

Smy

## 3.1.2 L'éducation aux droits humains dans le système non formel

# 3.1.2.1 Objectif « Introduire l'éducation aux droits humains dans les Centres permanents d'alphabétisation fonctionnelle (CPAF) et les Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) »

Il s'agit d'introduire l'enseignement des droits humains dans les programmes des CPAF et des CEBNF.

Les activités suivantes seront nécessaires :

- 1. réaliser 2 études pour l'élaboration de modules de formation et de supports pédagogique ;
- 2. organiser 2 ateliers de validation des modules et de supports pédagogiques ;
- 3. traduire des modules et les supports pédagogiques en y incluant des modules et supports adaptés aux apprenants à besoins éducatifs spéciaux ;
- 4. reproduire des supports pédagogiques ;
- 5. organiser 2 sessions de formations des formateurs des animateurs sur les modules de droits humains ;
- 6. organiser 90 sessions de formations en droits humains au profit des animateurs ;
- 7. organiser une cérémonie de remise officielle des modules et des supports pédagogiques.

# 3.1.2.2. Objectif « Assurer la formation continue en droits humains pour les animateurs»

Le Ministère organisera tous les ans 90 sessions formation en droits humains des animateurs des CPAF et des CEBNF.

# 3.1.3 L'éducation aux droits humains pour les groupes socioprofessionnels

# 3.1.3.1 Objectif « Assurer la formation en DH d'un groupe socioprofessionnel par an »

La société est composée de plusieurs groupes socioprofessionnels (avocats, policiers, médecins, journalistes, travailleurs sociaux, etc.). Les droits humains devront être incorporés dans les valeurs, principes et critères à la base des missions des groupes socioprofessionnels ciblés. L'identification des groupes cibles sera faite selon les critères suivants :

- les professionnels du droit (magistrats, avocats, huissiers de justice, notaires, greffiers, etc.);
- les groupes ayant des fonctions incluant un exercice direct de la coercition sur les populations (police, gendarmerie, personnel pénitentiaire, agents des eaux et forêts, etc.);
- les groupes qui, en raison de leurs fonctions, méritent d'avoir des connaissances en droits humains (militaires principalement) ;
- les professionnels des secteurs sociaux qui travaillent avec/pour les groupes vulnérables comme les enfants en difficulté, les personnes handicapées ;

5h

• les leaders d'opinion (journalistes, chefs coutumiers et religieux, les responsables de partis politiques, les élus locaux, les parlementaires et les membres du parlement des enfants etc.).

Le Ministère joue un rôle de catalyseur dans ce processus d'éducation aux droits humains dont les maîtres d'œuvre sont les institutions et Ministères concernés, les activités sont :

- 1. réaliser une étude pour l'élaboration de modules de formation et de supports pédagogiques par an ;
- 2. organiser un atelier de validation des modules et de supports pédagogiques par an ;
- 3. reproduire 100 supports pédagogiques par an;
- 4. organiser 3 sessions de formation des formateurs des enseignants sur les modules de droits humains;
- 5. organiser 3 sessions de formation pour l'introduire des modules des droits humains au profit des enseignants.

# 3.1.3.2 Objectif « Assurer la formation continue de certains groupes socio-professionnels en pratique des droits humains à travers l'organisation de séminaires de courte durée »

Sur certains aspects spécifiques des droits humains et en attendant l'élaboration du matériel pédagogique, il est nécessaire d'organiser des séminaires de formation ou des rencontres sur des problématiques particulières en direction de certains groupes socio-professionnels spécifiques. Dans ce cadre, les activités suivantes seront organisées en 2008 :

- 1. organiser 3 séminaires de formation au profit de groupes spécifiques (magistrats, avocats, gardes de sécurité pénitentiaire);
- 2. organiser 2 conférences au profit des députés ;
- 3. organiser un séminaire au profit des élus locaux.

# 3.1.4 L'éducation aux droits humains à l'intention des organisations de la société civile

# 3.1.4.1 Objectif « Assurer l'éducation aux droits humains pour la société civile »

Le Ministère offre différents types de formations permanentes : une formation de base, des formations ciblant des droits spécifiques et des séminaires.

- 1°) La formation de base aux droits humains est organisée en partenariat avec les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains. Cette formation s'effectuera par les activités ci-après :
  - 1. élaborer des modules de formations et des supports pédagogiques sur la formation de base en droits humains ;
  - 2. organiser une session de formation pour 50 formateurs;
  - 3. former des groupes cibles

2°) Les formations diblant des droits spécifiques (droits des femmes, droits des personnes handicapées, droits des enfants, des migrants, des réfugiés, des personnes âgées, etc.) seront organisées en partenariat avec les organisations de la société civile travaillant sur ces droits catégoriels. Ces formations sont nécessaires au regard de la marginalisation dont ces groupes cibles sont victimes.

Les formations seront mises en œuvre par les activités suivantes :

- 1. élaborer des modules de formation et de supports pédagogiques pour les droits spécifiques ;
- 2. organiser une session de formation pour 50 formateurs en droits spécifiques ;
- 3. former des groupes cibles ;
- 4. organiser à Ouagadougou une session de formation sur les droits de l'enfant pour les 126 membres du parlement des enfants.
- 3°) Les séminaires qui seront animés par le Ministère, des experts nationaux et internationaux et où seront discutées des questions de droits humains liées à l'actualité. Ces séminaires aboutissent généralement à des recommandations permettant de formuler des plans d'actions pertinents liés aux thèmes abordés.

Les activités sont les suivantes :

- 1. organiser un séminaire par an sur des questions d'actualité;
- organiser un séminaire sur l'écoute au profit des associations de défenses de droits des enfants;
- 3. publier les conclusions des séminaires.

## 3.1.5 L'éducation aux droits humains dans le système informel

## 3.1.5.1 Objectif « Sensibiliser la population sur les droits humains »

Il s'agira notamment au regard de l'ignorance des populations en matière de droits humains :

- 1. organiser un cross populaire par an en région ;
- 2. organiser un jeu concours sur les droits humains dans 80 lycées et collèges chaque année ;
- 3. organiser un jeu concours radiophonique sur les droits humains dans 20 radios par an ;
- 4. organiser un jeu concours sur le civisme et la propreté à l'école primaire dans 45 provinces ;
- 5. organiser un forum national sur les droits humains par an;
- 6. organiser 4 journées des droits humains en province;
- 7. organiser une journée annuelle de concertation avec les OSC;
- 8. organiser 2 sorties annuelles de la Ministre en province ;
- 9. organiser 3 projections cinématographiques suivies de débats par an ;
- 10. organiser 12 conférences par an en milieu scolaire, dans les écoles de formation professionnelle, les CPAF, les CEBNF et les CIDDH;
- 11. organiser 4 conférences publiques par an sur des questions spécifiques de droits humains ;

- 12. organiser 2 tournées annuelles de cinéma mobile ;
- 13. organiser 2 tournées annuelles de théâtre forum ;
- 14. organiscr 28 sorties de vulgarisation des textes sur les droits humains dans les régions.

# La démarche adoptée pour chaque activité consiste en :

- 1. l'élaboration du document de conception et/ou du document de projet ;
- 2. la mise en œuvre.

# 3.1.5.2 Objectif « Informer les citoyens à travers la production et la vulgarisation de documents »

Il consiste à mettre à la disposition des citoyens les documents nécessaires à l'amélioration de leur connaissance des droits humains.

Il s'agit aussi de mettre à leur disposition une banque de données sur les acteurs des droits humains qui décrit le mandat ou la mission de chaque acteur intervenant dans le domaine des droits humains, ses domaines d'action, ses domaines d'expertise, ses réalisations (publications, documentaires, rapports de séminaires, etc.). Les informations ainsi recueillies seront publiées sur le site Web du MPDH.

# Les activités prévues sont les suivantes :

- 1. élaborer et reproduire des dépliants et des manuels sur les droits humains ;
- 2. organiser 4 expositions de documents sur les droits humains ;
- 3. acquérir et / ou reproduire de recueils de textes sur les droits humains pour le service de la documentation du Ministère les 20 CLAC et les CIDDH ;
- 4. inaugurer les 6 CIDDH;
- 5. élaborer une politique et d'un plan d'action de promotion de la citoyenneté;
- 6. élaborer un répertoire bibliographique des documents sur les violences faites aux femmes ;
- 7. élaborer un manuel du citoyen ;
- 8. reproduire un manuel du citoyen (5 000 exemplaires);
- 9. élaborer une banque de données sur les acteurs des droits humains au Burkina Faso;
- 10. mise à jour de la banque de données tous les deux mois.

# La démarche adoptée pour chaque activité se résume dans les étapes suivantes :

- 1. élaborer un document de conception ;
- 2. produire des documents. Les publications doivent être en français et, dans la mesure du possible, traduites dans des langues nationales ;
- 3. diffuser les documents.

ON.

# 3.2 Le renforcement du cadre juridique

#### Justification

Les droits reconnus par la Constitution et par les conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso constituent le cadre juridique de promotion et de protection des droits humains. Dans la mise en œuvre de ce cadre juridique, le MPDH a un rôle important à jouer. Aujourd'hui, certains textes de ce cadre juridique ne peuvent pas être appliqués car la procédure de ratification est inachevée, ou que les décrets de promulgation n'ont pas été publiés au journal officiel. D'autres, bien qu'ayant été régulièrement introduits dans l'ordre juridique interne, ne sont pas l'objet d'une vulgarisation suffisante qui puisse permettre aux citoyens de les connaître. Enfin, des textes législatifs et réglementaires doivent être relus quand ils prêtent à confusion ou sont contraires aux normes internationales en matière de droits humains. Ce cadre juridique a besoin d'être mis en cohérence avec les engagements pris par l'Etat au plan interne et international.

Le renforcement et l'amélioration du cadre juridique sont des activités permanentes qui nécessitent une collaboration avec le ministère en charge de la justice. Cette rénovation du cadre juridique doit permettre notamment le recensement des textes législatifs et une meilleure connaissance de la législation applicable par les citoyens. Elle va favoriser la maîtrise des procédures à mettre en œuvre pour réclamer le respect de ces droits garantis.

#### Les indicateurs

Les indicateurs suivants permettent de mesurer les progrès dans le renforcement et l'amélioration du cadre juridique.

## Indicateurs d'impact

- niveau de cohérence entre la législation internationale et nationale;
- le taux de dossiers non rejetés par les instances de réclamation.

#### Indicateurs de résultat

- le nombre de conventions introduites dans l'ordre juridique interne après l'achèvement de la procédure de ratification ;
- le nombre de lois amendées à la suite du diagnostic du cadre juridique ;
- le nombre de dossiers rejetés par les instances de réclamation pour vice de forme.

## Indicateurs de performance

- le taux de réalisation des activités de renforcement du cadre juridique programmées;
- le nombre de textes à amender;
- le nombre de dossiers de réclamation traités.

# 3.2.1. Le renforcement du cadre normatif des droits humains

# 3.2.1.1 Objectif « Mettre en conformité la législation nationale aux normes internationales relatives aux droits civils et politiques »

Le renforcement du cadre normatif des droits humains consistera d'abord en un recensement des textes législatifs et réglementaires relatifs à chaque droit. La méthode utilisée est celle de *l'analyse du cadre juridique* qui comprend les activités suivantes :

- 1. réaliser une étude sur les écarts entre les textes internationaux et les textes nationaux relatifs aux droits civils et politiques et leur applicabilité sur le terrain (le recensement de la législation relative à chaque droit reconnu par les textes et l'analyse des discordances entre les conventions et la législation nationale et leur applicabilité);
- 2. organiser un atelier de validation de l'étude ;
- 3. organiser des concertations bilatérales avec les ministères et institutions concernés pour la mise en œuvre des réformes.

# 3.2.1.2 Objectif « Réaliser une revue annuelle des nouveaux textes en matière de droits civils et politiques et proposer les réformes aux acteurs concernés »

Une fois la mise en conformité de la législation nationale existante faite, il sera procédé à une mise à jour annuelle des nouveaux textes.

- recenser les nouveaux textes ;
- 2. analyser leur conformité;
- 3. organiser un atelier de validation des propositions de réforme.

# 3.2.1.3 Objectif « Mettre en conformité la législation nationale aux normes internationales relatives aux droits économiques, sociaux et culturels »

Le renforcement du cadre normatif des droits humains consistera d'abord en un recensement des textes législatifs et réglementaires relatifs à chaque droit. La méthode utilisée est celle de *l'analyse du cadre juridique* qui comprend les activités suivantes :

- réaliser une étude sur les écarts entre les textes internationaux et les textes nationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et leur applicabilité sur le terrain (le recensement de la législation relative à chaque droit reconnu par les textes et l'analyse des discordances entre les conventions et la législation nationale et leur applicabilité);
- Organiser un atelier de validation de l'étude ;
- 3. Organiser des concertations avec les ministères et institutions concernés pour la mise en œuvre des réformes.

532

# 3.2.1.4 Objectif « Réaliser une revue annuelle des nouveaux textes en matière de droits économiques, sociaux et culturels et proposer les réformes aux acteurs concernés »

Une fois la mise en conformité de la législation nationale existante faite, il sera procédé à une mise à jour annuelle des nouveaux textes.

- 1. recenser les nouveaux textes;
- 2. analyser leur conformité;
- 3. organiser un atelier de validation des propositions de réforme.



# 3.3. Le renforcement de l'effectivité des droits humains

### Justification

La Constitution de 1991 a ouvert une nouvelle période démocratique élargissant ainsi la base de revendication des droits. Il s'agit de rendre opérationnels les droits garantis par les textes. Pour s'assurer que les populations jouissent effectivement de ces droits, il serait utile que soit élaborée une stratégie nationale pour leur mise en œuvre. Cette stratégie mettra en évidence des domaines prioritaires sur lesquels les efforts seront concentrés. Des initiatives concrètes seront développées pour résoudre les problèmes identifiés et participeront, en conséquence, au renforcement de l'effectivité des droits humains. Les rapports nationaux et ceux dus par le Burkina Faso au titre de ses engagements conventionnels, qui décrivent la situation des droits humains au Burkina Faso et indiquent les interventions nécessaires, sont des outils importants de renforcement des droits.

#### Les indicateurs

### Indicateurs d'impact

- le nombre et l'importance des recommandations faites par les instances internationales sur la base des rapports présentés ;
- le taux de résolution des problèmes prioritaires identifiés;
- le taux de mise en œuvre des nouvelles procédures proposées par la stratégie aux acteurs concernés par les problèmes prioritaires.

#### Indicateurs de résultats

- existence d'une stratégie et d'un plan national de mise en œuvre des droits humains adoptés par le Gouvernement;
- l'existence d'un cadre juridique relatif aux problèmes prioritaires identifiés par la stratégie ;
- le taux d'acceptation des nouvelles procédures proposées par la stratégie aux acteurs concernés par les problèmes prioritaires ;
- le nombre de campagnes d'information sur les droits concernant les problèmes prioritaires ;
- nombre de rapports sur les droits humains adoptés par le Gouvernement;
- nombre de réponses apportées par le Gouvernement aux recommandations et observations suite à la présentation des rapports aux instances internationales.

#### Indicateurs de performance

- le taux de réalisation du programme annuel des activités de renforcement de l'effectivité des droits;
- le taux d'exécution de la programmation du renforcement des droits prioritaires ;
- le nombre de rapports-sur les droits humains soumis par le Gouvernement aux instances internationales.

SM

# 3.3.1. La stratégie nationale et le plan d'action pour la mise en œuvre des droits humains

# 3.3.1.1 Objectif « Elaborer et valider une stratégie nationale de mise en œuvre des droits »

Ce sous-programme a pour objectif d'identifier les principaux droits reconnus par les textes. Une étude fera l'état de misc en œuvre de chaque droit. Les résultats de cette étude seront validés suivant un processus participatif impliquant tous les acteurs concernés par la mise en œuvre de ce droit (opérateurs étatiques, société civile, partenaires internationaux, etc.). L'élaboration et le suivi de la stratégie seront assurés par le MPDH. La mise en œuvre sera effectuée par les acteurs et institutions impliquées dans l'application de ces droits.

La méthode de travail pour le renforcement d'un droit se fera selon les activités ci-dessous :

- réaliser une étude pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions sur la mise en œuvre des droits;
- 2. organiser un atelier de validation de la stratégie et du plan d'actions ;
- 3. élaborer un rapport en Conseil des Ministres ;
- 4. créer un cadre de concertation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action ;
- 5. suivre la mise en œuvre des plans d'actions sectorielles.

# 3.3.2. Le tenforcement des droits catégoriels

Le plan d'action de la stratégie nationale pour la mise en œuvre des droits humains déterminera, chaque année, les activités relatives aux questions prioritaires en fonction de la lettre de mission assignée au MPDH par le Premier Ministre. En attendant l'élaboration de la stratégie et de son plan d'action, les activités suivantes peuvent être considérées comme relevant des questions prioritaires en 2008-2010.

# 3.3.2.1 Objectif « Renforcer les droits des consommateurs »

Un pan juridique de la protection du consommateur est assuré par le droit commun, en particulier par le droit des obligations, mais aussi de plus en plus par un droit spécifique, le droit de la consommation. Cependant, une large part de mesures de protection des consommateurs reste à codifier pour prendre en compte certains aspects (commerce électronique, les soldes par exemple) par la réglementation existante. Pour ce faire, les activités suivantes seront menées :

- 1. éélaborer un avant projet de loi de protection des consommateurs ;
- suivre l'avant projet de loi (consultation des différents départements ministériels, les associations professionnelles, les OSC; présentation du projet au COTEVAL; rapport en conseil des ministres, saisine de l'Assemblée nationale).

SM

# 3.3.2.2 Objectif « Mettre en œuvre un plan d'actions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/SIDA »

La Constitution de l'Organisation mondiale de la santé de 1946 proclame que « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale ». De même, l'article 16 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples indique : « 1. Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. 2. Les Etats parties à la présente Charte s'engagent à prendre les mesures nécessaires en vue de protéger la santé de leurs populations et de leur assurer l'assistance médicale en cas de maladie ».

Les tiens entre la stigmatisation et la discrimination liée au VIH / SIDA et la violation du droit de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint sont complexes et multiples. Prises ensemble, la discrimination et la stigmatisation portent atteinte au respect de la dignité et de l'égalité inhérente à tout être humain en dévalorisant les personnes touchées.

La stigmatisation associée au VIH/Sida trouve son origine dans les préjugés liés à la sexualité, à la pauvreté, à la race et à d'autres facteurs. Les peurs liées à la maladie et à la mort, l'association du VIH/Sida avec le commerce du sexe, avec les relations sexuelles entre hommes et avec l'usage de stupéfiants par injection, et les croyances à l'immoralité des personnes atteintes du VIH/Sida contribuent à l'impact de la stigmatisation et favorisent souvent l'intolérance et la discrimination. Afin de lutter efficacement contre la stigmatisation et la discrimination liée au VIH/Sida, à la suite d'une étude menée en 2007 par le MPDH en collaboration avec Initiative Privée Communautaire (IPC) et qui a dégagé les pistes de réflexion, il sera entrepris les activités suivantes :

- 1. élaborer un plan d'action de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le contexte lié au VIH/SIDA;
- 2. organiser un atelier de validation du plan d'actions ;
- 3. mettre en œuvre le plan d'actions.

#### 3.3.2.3 Objectif « Renforcer les droits des personnes handicapées »

Par personnes handicapées, on entend « toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale, du fait d'une déficience congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales » (article premier de la Déclaration des droits des personnes handicapées).

Les personnes atteintes de handicaps sont exposées à diverses formes de discrimination et d'exclusion sociale qui les empêchent d'exercer leurs droits et leurs libertés et de participer pleinement à la vie de la société. La discrimination qu'elles subissent peut aller du refus d'accès aux services de santé, à l'emploi et à l'éducation jusqu'à l'exclusion et l'isolement résultant d'obstacles physiques et sociaux. Des pratiques discriminatoires font que les personnes handicapées ont tendance à vivre dans l'ombre et en marge de la société. Cet état de fait entraine la non prise en considération de leurs droits.

Or, selon l'article 18.4 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, « les personnes (.) handicapées ont également droit à des mesures spécifiques de protection en rapport avec leurs besoins physiques ou moraux ».

Il devient alors nécessaire d'engager des actions de nature à rétablir les droits des personnes souffrant d'un handicap. A ce titre, les activités suivantes seront exécutées :

Smy

- initier la procédure de ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées;
- 2. élaborer un avant projet de loi sur les droits des personnes handicapées ;
- 3. finaliser le rapport sur les droits des personnes handicapées et le vulgariser.

## 3.3.2.4 Objectif « Renforcer l'état civil »

Pour permettre aux citoyens burkinabé de jouir de leurs droits civils et politiques et amener les parents à déclarer la naissance de leurs enfants, un certain nombre d'activités seront menées. Ce sont :

- 1. organiser une rencontre bilan des opérations JSAN dans la province de la Comoé;
- 2. organiser un atelier national de réflexion sur droits humains et état civil à Kaya;
- 3. organiser 3 opérations JSAN par an;
- 4. organiser 6 campagnes de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances ;
- 5. mener une réflexion sur a fiabilisation et la crédibilité des JSAN.

# 3.3.2.5 Objectif « Renforcer l'approche genre et droits humains »

Le concept de genre est un concept social qui désigne les relations sociales qui existent entre les hommes et les femmes et la façon dont s'organisent les notions de féminin et de masculin dans chaque société. De façon générale ce concept n'est pas totalement compris par la majorité des citoyens qui a tendance à féminiser l'approche genre. C'est pourquoi le MPDH chargé entre autre d'informer et de sensibiliser les citoyens sur leurs droits et devoirs et de vulgariser les textes et documents relatifs aux droits humains va mener des activités qui permettront d'accroître la visibilité de la question du genre dans l'approche droit humains. Ces activités sont :

- 1. élaborer un document intitulé « Genre qu'est ce que c'est » à l'intention du personnel du MPDH et du MPF ;
- 2. organiser une journée d'échanges autour de la formation sur l'égalité entre les hommes et les femmes au Danemark ;
- 3. élaborer et vulgariser un dépliant sur « l'approche genre et droits humains »;
- 4. élaborer un guide pratique de sensibilisation sur l'approche genre et droits humains ;
- 5. former les formateurs sur l'approche genre et droits humains ;
- 6. organiser un séminaire national sur la question du genre et des droits humains ;
- 7. organiser un séminaire sous régional sur l'évaluation dans l'approche genre ;
- 8. participer à des rencontres d'échanges organisés par les pays d'Afrique de l'Ouest pour promouvoir et renforcer les capacités dans l'approche genre;
- 9. organiser des voyages d'études dans les pays sous régionaux ;
- 10. créer une cellule « Approche genre et droits humains ».

Sony

# 3.3.3 Orientation des citovens porteurs de réclamations

# 3.3.3.1 Objectif « Orienter les citoyens porteurs de réclamations »

Il sera initié une procédure interne pour le traitement des réclamations des citoyens adressées au Ministère qui permettra d'orienter les populations vers les structures appropriées. Il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes :

- 1. mettre en place un centre pilote d'écoute et d'orientation consacré au traitement des réclamations des citoyens ;
- 2. mettre en place 9 centres d'écoute et d'orientation consacré au traitement des réclamations des citoyens ;
- 3. produire un rapport annuel qui analyse les réclamations enregistrées et formuler des recommandations.

8~1

# 3.4. La promotion d'une culture de la tolérance, des droits humains et de la paix

Justification

La tolérance est la clé de voûte des droits humains, du pluralisme (politique, culturel et religieux), de la démocratie et de l'État de droit. Sa promotion permet de comprendre et d'endiguer la violence (physique, morale, psychologique) qui est source de multiples violations des droits humains. Comme le soulignait Koffi Annan, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, « la promotion de la tolérance favorise une attitude active et positive, inspirée par la connaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et permet ainsi de cultiver les différences et de prévenir la violence liée à l'intolérance ». L'importance de cette prévention est indéniable dans la mesure où lorsque la violence prédomine dans un Etat, elle anéantit tout espoir de développement économique et social. Le Burkina Faso est reconnu comme un pays ayant une tradition de tolérance et de paix. Il convient de prendre soin de cette richesse, de la préserver et de la transmettre aux générations futures, car nul pays n'est à l'abri de l'intolérance et de ses effets pervers. La promotion d'une culture de la tolérance et de la paix nécessite de disposer d'un diagnostic approfondi sur le contexte socioculturel, les acteurs et partenaires ainsi que les moyens appropriés. Cette réflexion permettra de souligner les dangers de l'intolérance, de prévenir des dysfonctionnements et de jeter les bases de prévention des conflits régionaux. Cette stratégie et son plan d'action découleront d'une étude participative de tous les acteurs.

### Les indicateurs

### Indicateur d'impact

le taux de conflits dans la société.

### Indicateurs de résultats

- l'existence d'un manuel sur les conflits et sur les méthodes de prévention;
- le nombre d'émissions radio et d'articles de presse sur la promotion de la culture de la tolérance et de la paix;
- le nombre de personnes formées à l'utilisation du manuel sur les conflits et la prévention des conflits.

### Indicateurs de performance

- le taux de réalisation des activités de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix;
- la disponibilité d'un manuel sur les conflits et les méthodes de prévention des conflits ;
- la disponibilité d'un plan de formation et de mise en œuvre du manuel.

# 3.4.1. Une stratégie nationale pour la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix

# 3.4.1.1 Objectif « Elaborer une stratégie nationale et un plan d'actions pour la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix »

Le Burkina Faso est reconnu comme un pays ayant une tradition de tolérance et de paix. Le Ministère de la Promotion des droits humains dont l'une des missions essentielles est de contribuer à la promotion d'une culture de la paix et de la tolérance a initié une étude dans ce sens. Pour rendre opérationnelle cette étude, les actions suivantes scront menées :

- 1. finaliser la stratégie ;
- 2. élaborer un plan d'action après l'adoption de la stratégie ;
- 3. organiser un atelier de validation du plan d'action.

# 3.4.1.2 Objectif « Elaborer un manuel de prévention et de gestion des conflits »

La paix sociale est un facteur de respect et de promotion des droits humains. Il s'en suit la nécessité de développer des outils de gestion et de prévention des conflits. Aussi, le Ministère élaborera un manuel de prévention et de gestion des conflits. Son objectif sera d'identifier, élaborer, appliquer les mécanismes de prévention ou de médiation en cas de conflit déclaré. Il s'agira de développer les compétences pour la négociation et la médiation, gérer de façon créative les émotions, les problèmes et intérêts de chaque partie par une bonne appréhension de la démarche de négociation, et évaluer enfin les processus de résolution des conflits. Le manuel recensera les différents types de conflits et proposera des solutions pour les prévenir :

- 1. élaborer un manuel de prévention et de gestion des conflits ;
- 2. organiser un atelier de validation du plan d'action ;
- 3. traduire le manuel dans les principales langues nationales;
- 4. reproduire le manuel en 5 000 exemplaires.

# 3.4.1.3 Objectif « Former et sensibiliser 200 acteurs par an »

Une fois que le manuel de prévention est élaboré, le Ministère de la Promotion des droits humains entreprendra des actions de formation de certains groupes socioprofessionnels. Les activités suivantes seront menées :

1. organiser 2 sessions de formation des acteurs par an.

Sun

### 3.5 La coopération nationale, régionale et internationale

### Justification

L'Etat est le premier garant du respect des droits humains sur l'ensemble de son territoire. Une telle mission ne peut être réalisée sans une collaboration et un dialogue permanents entre les différents ministères concernés et des acteurs non étatiques, dans le respect de l'autonomic de chaque acteur et des orientations de la politique définie par l'Etat en matière de droits humains. Le Burkina Faso a ratifié des textes régionaux et internationaux sur les droits humains. Au niveau régional, le Burkina Faso a notamment ratifié la Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples et est membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de Ouest (CEDEAO). Au plan international, le Burkina Faso est partie à plusieurs instruments de protection et de promotion des droits humains des Nations unies.

De ce fait, il est nécessaire que le plus grand nombre d'acteurs nationaux soit impliqué dans la définition des grandes orientations des politiques nationales, ce qui suppose une collaboration interministérielle accrue et une concertation avec les OSC. Par ailleurs, la promotion des droits humains peut être favorisée par une participation du Burkina Faso aux rencontres régionales. La coopération internationale apparaît également comme un élément décisif en matière de protection et de promotion des droits humains.

### Les indicateurs

### Indicateurs d'impact

- l'influence du MPDH sur la scène nationale;
- l'influence du Burkina Faso sur la scène régionale et internationale.

### Indicateurs de résultats

- la visibilité du Ministère dans les cadres nationaux de concertation sur les politiques nationales (CSLP, Bonne gouvernance, Aménagement du territoire, Genre);
- la visibilité du Burkina Faso au sein des instances régionales et internationales montrant le rôle actif du Burkina et sa volonté d'influer sur le fonctionnement et les activités de ces instances.

### Indicateurs de performance

- les apports du Ministère dans les cadres nationaux de concertation sur les politiques nationales (CSLP, Bonne gouvernance, Aménagement du territoire, Genre);
- le programme annuel d'activités de la DPDDH concernant les activités de coopération régionale et internationale ;
- les rapports de mission concernant la participation aux rencontres régionales et internationales.

Sun

### 3.5.1. La coopération nationale

# 3.5.1.1. Objectif « Contribuer et participer aux cadres de concertation des politiques nationales »

Cette activité consiste en la contribution du Ministère à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales du Burkina Faso que sont notamment le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, la Politique nationale de bonne gouvernance, la Politique nationale Genre, le Schéma national d'aménagement du territoire etc. les activités sont les suivantes :

- 1. participer au cadre de concertation pour le suivi des actions retenues dans le cadre du CSLP;
- 2. participer au cadre de concertation pour le suivi des actions retenues dans le cadre de la PNBG;
- 3. contribuer à l'élaboration de la Politique Nationale Genre ;
- 4. participer à l'élaboration du Schéma National d'aménagement du territoire (SNAT) ;
- 5. contribuer à l'élaboration du discours du Premier Ministre sur la situation de la Nation;
- 6. contribuer à l'élaboration des réponses aux doléances des corps constitués de l'Etat.

# 3.5.1.2 Objectif « Elaborer des rapports nationaux et circonstanciels sur les droits humains »

Un rapport faisant l'état des doits humains au Burkina Faso sera élaboré tous les trois ans. De même, lorsque les circonstances l'exigent, des rapports pourront être élaborés sur des sujets ou des évènements précis. Les activités de cet objectif sont les suivantes :

- 1. élaborer, valider et reproduire un projet de rapport triennal sur la situation des droits humains ;
- 2. élaborer 3 rapports circonstanciels dictés par des évènements conjoncturels.

# 3.5.1.3 Objectif « Dynamiser le Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire »

Il s'agit de rendre fonctionnel le CIMDH et de permettre à l'Etat burkinabé de respecter de façon effective et continue ses engagements internationaux en matière de droits humains et de droit international humanitaire. Concrètement, cet objectif sera réalisé à travers les activités suivantes :

- 1. organiser 2 séminaires de formation des cadres du MPDH et des autres Ministères, membres du CIMDH sur les techniques d'élaboration des rapports à soumettre aux instances internationales;
- 2. élaborer un projet de rapport sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ;
- 3. organiser les sessions du CIMDH;
- 4. finaliser les projets de rapports adoptés par le CIMDH.

Smy

# 3.5.2. La coopération régionale et internationale

# 3.5.2.1 Objectif « Recenser les rencontres statutaires auxquelles le Ministère doit participer »

Il s'agira ici de procéder à un recensement des accords de coopération régionale et internationale en matière de droits humains à des fins de constitution d'une base de données pour la participation du ministère aux rencontres régionales et internationales. Il s'agit de répertorier les rencontres statutaires auxquelles le Ministère doit participer.

# 3.5.2.2 Objectif «Mettre à jour le répertoire des rencontres statutaires»

Il s'agit d'actualiser chaque année le répertoire des rencontres statutaires.

# 3.5.2.3. Objectif « Contribuer et participer aux rencontres régionales »

En raison du caractère universel des droits humains et de l'importance des questions traitées dans les rencontres régionales, il est primordial que la participation du Burkina Faso à ces rencontres soit régulièrement assurée. Ces forums sont une tribune où se fait un échange d'expériences en matière de promotion et de défense des droits humains. Il est important que le Ministère participe aux rencontres organisées sur les questions relatives aux droits humains par les instances des organisations régionales que sont notamment :

- la Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP);
- le Comité régional de suivi de la réflexion sur la pauvreté saisie par les droits humains;
- les Grandes Commissions mixtes.

On pourrait également inviter des experts de ces instances régionales pour un partage d'expériences et des échanges.

Dans ce cadre, le MPDH mènera les activités suivantes :

- 1. participer aux 2 sessions de la CADHP;
- 2. participer aux sessions du Comité régional de suivi de la réflexion sur la pauvreté saisie par les droits humains ;
- 3. participer aux sessions des Grandes Commissions mixtes de coopération;
- 4. inviter et/ou accueillir des experts d'instances régionales (1 invité par an).

# 3.5.2.4 Objectif « Contribuer et participer aux rencontres internationales »

La mise en œuvre des traités et accords internationaux ratifiés par le Burkina Faso nécessite l'établissement de partenariats avec les Etats parties à ces instruments. Il est important que le Ministère participe aux rencontres organisées sur les questions relatives aux droits humains par les instances des organisations internationales que sont notamment :

- Assemblée générale des Nations Unies ;
- Conseil des droits de l'Homme de l'ONU;

Sin

- Assemblée générale des Etats parties à la Cour pénale internationale;
- Agence intergouvernementale de la Francophonie;
- Groupes de travail thématiques du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

Les activités consisteront à participer aux sessions des organes des Nations Unies.

### 3.5.2.5 Objectif « Elaborer des rapports pour les instances régionales et internationales »

Pour l'élaboration des rapports dont le Ministère de la Promotion des droits humains a la charge, un plan général des rapports dus par le Burkina Faso au titre de ses engagements conventionnels est conçue pour une période déterminée. Les rapports sont rédigés par les services techniques compétents du ministère et soumis à l'appréciation du Comité Interministériel des droits humains et du droit international humanitaire composé des secrétaires généraux des différents ministères membres.

L'activité qui consiste à rédiger les projets de rapports dus au titre des engagements régionaux et internationaux du Burkina Faso suivra les étapes suivantes :

- 1. faire un plan de travail pour le rapport;
- 2. collecter des données;
- 3. rédiger le rapport;
- 4. soumettre à l'avis du CIMDH;
- 5. l'approbation par le Gouvernement.



### 3.6 Le renforcement des capacités du MPDH

### Justification

Le programme de renforcement des capacités vise à doter le MPDH des capacités institutionnelles et opérationnels nécessaires pour assurer au mieux ses missions de promotion et de protection des droits humains. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007, le Ministère dispose d'un nouveau cadre institutionnel avec l'adoption, par le gouvernement, du décret n°2007-097/PRES/PM/MPDH portant organisation du Ministère de la Promotion des droits humains. L'adoption de ce décret est une première étape du renforcement des capacités du Ministère puisque l'opérationnalisation de ce texte doit se traduire par la mise en place de nouvelles structures.

Les besoins prioritaires de renforcement des capacités du Ministère sont importants et multidimensionnels. Ainsi le département a besoin de ressources humaines en quantité et en qualité pour faire fonctionner les structures chargées de la mise en œuvre de ses missions essentielles. Le besoin le plus urgent, et qui conditionne l'acquisition et le déploiement des ressources humaines est celui des infrastructures. En effet, les locaux actuellement disponibles au niveau central et déconcentré ne peuvent pas abriter les structures centrales et déconcentrées prévues dans la réforme institutionnelle du Ministère. De même, il existe des besoins en équipements importants pour assurer un fonctionnement efficace des services. De même, pour une meilleure visibilité de ses actions et pour assurer une plus grande implication des différents acteurs des droits humains dans la mise en œuvre de ses programmes, un renforcement de la communication et de la déconcentration s'avère nécessaire. Enfin la gestion des programmes et le développement d'indicateurs constituent des éléments importants du renforcement des capacités du ministère.

### Les indicateurs

### Indicateurs de résultats

- les Indicateurs de résultats des différents programmes ;
- les ressources humaines nécessaires pour le fonctionnement du MPDH.

### Indicateurs de performance

- un tableau prévisionnel des emplois et des effectifs ;
- un plan annuel de recrutement et de formation des ressources humaines ;
- un plan d'informatisation;
- un plan annuel des infrastructures;
- un plan des équipements et de leur maintenance ;
- une stratégie de communication et son plan d'action;
- les 6 CIDDH ouverts;
- les directions régionales fonctionnelles ;
- la disponibilité de l'étude sur les indicateurs d'effet et d'impact des activités du MPDH;
- le plan stratégique revu.

Smy

# 3.6.1. Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles

# 3.6.1.1 Objectif « Renforcer les capacités institutionnelles du ministère »

Les structures du MPDH sont organisées par les dispositions du décret n°2007-097/PRES/PM/MPDH du 1<sup>et</sup> mars 2007. Ce décret met en place un nouveau cadre institutionnel qui permet la prise en charge plus efficace des programmes du Ministère. Ce texte met en place, au niveau central, deux (2) directions générales qui vont assurer la coordination des activités de six (6) directions techniques, en liaison avec le Secrétariat général et le Cabinet. En taison de l'accroissement prévisible du personnel, une Direction des ressources humaines a été créée. Le Ministère compte donc désormais 4 directions techniques d'appui (DRH, DEP, DAF, DCPM). Au niveau déconcentré, il est prévu treize (13) directions régionales. La nécessité de la déconcentration du MPDH s'explique par l'accompagnement du processus de décentralisation qui est une responsabilisation des communautés à la base. La connaissance des droits humains est un levier indispensable pour une participation consciente des élus locaux et des communautés à la prise de décision et au contrôle de l'exécutif local.

Pour ce faire, les activités suivantes sont prévues :

- 1. élaborer un tableau prévisionnel des emplois et des effectifs ;
- 2. mettre en place les nouvelles structures centrales et rattachées ;
- 3. élaborer un plan de déconcentration du ministère ;
- 4. mettre en œuvre le plan de déconcentration du ministère.

# 3.6.1.2 Objectif « Assurer le recrutement et la formation du personnel spécifique »

Le personnel actuel du Ministère de la Promotion des droits humains est composé de personnes ressources et de personnel d'appui en provenance d'autres départements ministériels. Compte tenu de la mission spécifique du département, il importe de planifier le développement de ses ressources humaines, afin de lui permettre de disposer d'une expertise propre susceptible de prendre en charge les différentes tâches spécifiques concourant à l'exécution de sa mission. Pour ce faire, le Ministère de la Promotion des droits humains a fait adopter par le gouvernement un décret portant organisation des emplois spécifiques du MPDH et a obtenu du Gouvernement l'ouverture d'une Section spéciale « droits humains » à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM). Chaque année, des agents recrutés sur concours direct et/ou professionnel seront formés en 18 mois. Ainsi, à partir de 2008, le MPDH bénéficiera annuellement d'une dotation en ressources humaines qualifiées. Ainsi, les activités suivantes sont prévues (voir le plan en annexe 3):

- 1. recruter et former 30 conseillers en droits humains ;
- 2. recruter et former 75 attachés en droits humains ;
- 3. recruter un spécialiste de gestion des projets.

# 3.6.1.3 Objectif « Assurer la formation continue du personnel »

Le domaine des droits humains est complexe et multiforme. Au stade actuel, le Ministère ne dispose pas de toutes les ressources humaines dont il aurait besoin et le personnel dont il dispose n'a pas toutes les qualifications requises. Il importe donc de permettre à ce personnel de renforcer progressivement ses capacités opérationnelles et ses performances, notamment à travers des formations.

5

A cet égard, le Ministère a bénéficié, dans le cadre du Programme d'appui danois (2003-2005), d'un appui spécifique ayant permis de commencer la formation continue de son personnel. Les résultats de cette première initiative se sont avérés concluants et ont montré la nécessité de poursuivre cette tâche. C'est pourquoi, le Ministère s'est doté d'un plan de formation continue du personnel sur une période de 3 ans (Voir le plan en annexe 3). Ce plan prévoit des formations internes et des formations externes.

Les formations internes se dérouleront sur place à Ouagadougou ou dans une autre localité du Burkina Faso. Elles seront collectives ou individuelles. Les formations collectives concerneront principalement le domaine général des droits humains ou celui de l'informatique. Les formations principalement le domaine général des droits humains ou celui de l'informatique. Les formations individuelles tiendront compte des besoins des différentes directions. Les formations externes se dérouleront, soit dans un autre pays africain, soit en Europe ou au Canada. Elles consisteront en des stages individuels d'une durée maximale d'un mois.

Il sera élaboré un plan de formation continue portant prioritairement sur les domaines suivants :

- 1. droits humains;
- 2. informatique;
- 3. gestion financière;
- 4. management;
- 5. gestion du personnel,
- 6. planification;
- langues étrangères ;
- 8. communication;
- 9. contrôle et audit interne.

# 3.6.1.4 Objectif « Renforcer les infrastructures »

L'insuffisance des infrastructures est un handicap majeur à l'accomplissement des missions assignées au Ministère. En effet, le MPDH ne dispose pas de moyens lui permettant d'accroître l'opérationnalité de ses structures centrales et d'étendre son action sur l'ensemble du territoire national. Il s'avère donc indispensable de planifier sa dotation en infrastructures pour lui permettre un développement harmonieux et une déconcentration progressive.

Pour ce faire les activités suivantes seront menées (cf. plan des infrastructures en annexe 5) :

- 1. construire 6 CIDDH sur la base du plan d'infrastructure ;
- assurer la réfection des locaux ;
- 3. mettre à jour le plan des infrastructures tous les 3 ans.

Sy

### 3.6.1.5 Objectif « Renforcer les équipements »

L'insuffisance des équipements constitue également un handicap majeur pour l'accomplissement des missions. Afin de permettre au personnel de travailler dans des conditions optimales, les actions suivantes seront entreprises (voir plan des équipements en annexe 4):

- 1. assurer l'équipement des structures centrales et rattachées sur la base du plan d'équipement ;
- 2. équiper six (6) CIDDH sur la base du plan d'équipement;
- 3. équiper six (6) directions régionales sur la base du plan d'équipement;
- 4. assurer la maintenance des équipements ;
- 5. mettre à jour les équipements tous les 3 ans.

# 3.6.1.6 Objectif « Assurer la connexion intranet et Internet des structures du ministère »

Cette activité vise une réelle informatisation afin de rendre le Ministère plus performant et lui permettre d'entretenir des relations avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

Il s'agira notamment de :

- 1. installer la connexion intranet et l'accès à Internet sur la base du plan d'équipement ;
- 2. raccorder toutes les structures du ministère aux réseaux Internet et intranet.

### 3.6.2 La communication

Pour remplir au mieux ses missions de promotion et de protection des droits humains, le MPDH doit initier et développer des actions susceptibles d'impliquer les populations. Pour ce faire, il est souhaitable que le Ministère développe une stratégie et un plan de communication afin de rendre visibles ses actions, d'assurer la mobilisation des différents acteurs impliqués dans la promotion et la protection des droits et de forger leur adhésion aux valeurs défendues par le Ministère.

# 3.6.2.1 Objectif « Elaborer une stratégie et un plan de communication du Ministère »

Il s'agit d'élaborer une stratégie et un plan de communication pour le Ministère. Cet objectif s'exécutera à travers les activités suivantes.

- 1. réaliser une étude pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication ;
- 2. organiser un atelier de validation de la stratégie et du plan de communication;
- 3. mettre en œuvre la stratégie et le plan de communication.

# 3.6.2.2 Objectif « Organiser des activités de relations publiques »

Pour mieux faire connaître le Ministère et rendre visibles ses actions, il est indispensable que la Direction de la Communication et de la presse ministérielle (DCPM) organise à intervalles réguliers des interventions dans les média. Pour ce faire les activités ci après seront menées :

- 1. organiser 3 interventions ponctuelles au journal télévisé par an ;
- 2. insérer des messages dans les journaux sous forme de bandeaux pendant la SENAC;

Sing

- 3. insérer un article extrait des textes sur les DH dans un journal par semaine ;
- 4. attribuer un Prix droits humains au FESPACO;
- 5. attribuer un prix des droits humains du Galian.

# 3.6.2.3 Objectif : « Editer un bullctin trimestriel d'information du Ministère »

Pour une meilleure présentation de ses activités au public, le Ministère élaborera un bulletin trimestriel d'information. Ce bulletin a pour objectif de sensibiliser les citoyens sur leurs droits et devoirs, de faire connaître le Ministère et d'informer ses partenaires et les organisations de la société civile (OSC) sur l'actualité du Ministère. Il donnera une vue d'ensemble des cours et formations qui entrent dans la stratégie d'intervention du Ministère en particulier dans le domaine de l'éducation aux droits humains. Le bulletin sera sur papier glacé, format A4, comportera huit (8) pages. Le bulletin sera diffusé sur le site Web du Ministère. Les activités suivantes sont prévues :

- 1. éditer le bulletin trimestriel d'information du Ministère ;
- 2. publier le bulletin trimestriel d'information du Ministère.

# 3.6.2.4 Objectif « Mettre à jour le site web du Ministère »

Il s'agit d'animer et entretenir le site Web du Ministère. Ceci permettra une meilleure connaissance du Ministère par le public. Ainsi, les textes juridiques importants en matière de droits humains, l'organigramme du ministère et les responsables des structures, les grandes activités du Ministère, etc. seront accessibles sur le site Web. Le site Web du Ministère sera régulièrement mis à jour. Les étapes de réalisation de cette activité sont les suivantes :

- 1. mettre à jour le site web;
- 2. animer le site.

# 3.6.2.5 Objectif « Réaliser des émissions d'information et de sensibilisation »

- 1. réaliser et diffuser un film documentaire sur la SENAC par an ;
- 2. réaliser et diffuser 3 émissions radiophoniques de courte durée (3 à 5 minutes) par an, à raison de 100 diffusions ;
- 3. réaliser et diffuser 2 émissions documentaires radio par an ;
- 4. réaliser et diffuser une émission débat à la télé par an ;
- 5. réaliser une émission radiophonique, chaque 15 jours, intitulée « le quart d'heure du citoyen » ;
- 6. réaliser et diffuser 3 spots de sensibilisation à la télé par an, à raison de 15 diffusions par mois ;
- 7. réaliser et diffuser 3 spots de sensibilisation à la radio par an, à raison de 15 diffusions par mois;
- 8. produire et Diffuser des spots sensibilisation sur les questions du genre et droits humains ;
- 9. réaliser et diffuser des émissions sur les méthodes de prévention des conflits.

Sing

### 3.6.3 La gestion des programmes et indicateurs

Pour un fonctionnement régulier et efficace du MPDH, le Cabinet assure la supervision et le secrétariat général veille à la coordination administrative et technique des services centraux et rattachés. L'Inspection technique des services assure le contrôle interne. La Direction des études et de la planification, quant à elle, assure le développement des indicateurs et les activités de programmation des activités et le bilan de mise en œuvre.

# 3.6.3.1 Objectif : « Développer les indicateurs de suivi évaluation des activités du MPDH »

Le Ministère va mener une étude pour identifier les indicateurs permettant de mesurer ses activités. La mise en œuvre de cet objectif se fera particulièrement à travers les activités suivantes :

- 1. recruter des consultants pour l'étude;
- 2. réaliser une étude de formulation d'indicateurs de suivi des actions ;
- 3. organiser un atelier de validation de l'étude.

# 3.6.3.2 Objectif « Mettre à jour les indicateurs de suivi évaluation des actions du MPDH »

Les différents indicateurs élaborés devront être constamment mis à jour afin de prendre en compte de nouveaux secteurs émergents qui auront été développés, mais aussi pour tenir compte de la complexité des questions de droits humains. Les activités suivantes scront menées :

- 1. mettre en place d'une banque de données et sa consolidation ;
- 2. suivre la banque de données.

# 3.6.3.3 Objectif : « Produire un programme annuel d'activités »

Pour pouvoir administrer les programmes, il est nécessaire d'élaborer des programmes annuels des activités en début d'année. Le programme annuel d'activités indique les activités, les responsables et la période d'exécution Un projet de programme annuel d'activités et un projet de rapport d'activités sont soumis au CASEM pour adoption. Les activités suivantes seront réalisées :

- 1. élaborer les projets de rapport et de programme d'activités du MPDH;
- 2. finaliser les projets de rapport et de programme d'activités adoptés par le CASEM.

# 3.6.3.4 Objectif : « Assurer la coordination et le suivi des activités programmées »

Pour assurer une efficacité des services, il est nécessaire de mettre en place des structures et des mécanismes de coordination. Dans ce cadre, les principales activités qui seront menées sont les suivantes :

- 1. organiser des réunions de direction, de conseils de cabinet et du CASEM;
- 2. présider les sessions du CIMDH

Sin

# 3.6.3.5 Objectif « Suivre les activités du MPDH financés par le PFC notamment le plan stratégique »

Dans le cadre du protocole de financement commun signé entre le MPDH et ses partenaires techniques et financiers, des structures de coordination et de gestion des Actions prioritaires 2007-2010 ont été créées. Il s'agit d'assurer le fonctionnement de ces différentes structures.

Le plan stratégique 2008-2010 est une partie intégrante des Actions prioritaires. Il convient, à la lumière des leçons tirées de sa mise en œuvre pendant deux ans, d'effectuer une revue de ce plan.

- 1. organiser des réunions du comité de gestion et du comité de pilotage;
- 2. effectuer une revue du Plan Stratégique à la deuxième année de mise en œuvre ;
- 3. réaliser les audits externes prévus par le PFC.

# 3.6.3.6 Objectif « Assister la ministre dans la supervision et la mise en œuvre des activités »

Les conseillers techniques et les inspecteurs techniques sont les cadres du cabinet chargés d'assister la Ministre dans le cadre de la supervision et de la mise en œuvre des activités. Pour ce faire ils étudient tous les dossiers et exécutent toutes les missions qui leurs sont confiés par la Ministre.

# 3.6.3.7 Objectif « Contribuer à accroître la qualité des prestations des structures du ministère »

Dans la perspective d'accroître la qualité des prestations du département, l'Inspection technique des services va notamment assurer un certain nombre de missions de contrôle et d'audit et suivre la mise en œuvre des recommandations issues des rapports de ces contrôles et audits. Il s'agira particulièrement de mener les activités suivantes :

- 1. exécuter 20 missions de contrôle ;
- 2. participer à des réunions de la commission de règlement amiable des litiges ;
- 3. suivre la mise en œuvre des recommandations issues des rapports de contrôle et l'audit du ministère une fois par an ;
- 4. soumettre les résultats de l'exploitation de la boite à idées à la Ministre.

Sin

# 4. Analyse de la situation

L'analyse de la situation actuelle du Ministère montre les ressources humaines et financières du Ministère, les indicateurs utilisés. Il est rappelé les résultats des années précédentes et les activités en cours. L'analyse inclut également le diagnostic interne, les forces et ce qui fait le caractère unique du Ministère.

# 4.1 Les ressources du Ministère

<u>Tableau 2</u>: Total ressources humaines et financières en CFA

|                                  | 2002       | 2003        | 2004        | 2005        | 2006        | 2007           |
|----------------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| Total des fonds<br>utilisés      | 39.506.870 | 113.744.799 | 218.076.624 | 340.473.079 | 104.645.000 | 457 508<br>649 |
| Effectifs du<br>personnel dont : | 25         | 39          | 53          | 69          | 75          | 94             |
| - Cadres                         | 15         | 18          | 21          | 22          | 23          | 48             |
| - Autres                         | 10         | 11          | 32          | 47          | 52          | 46             |

Source: DAAF / MPDH

Tableau 3 : Ressources financières de source étatique et extérieure

|                           |                   | 2002       | 2003        | 2004        | 2005        | 2006        | 2007        |
|---------------------------|-------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Ressources<br>internes    | Fonds<br>demandés | -          | 137.823.000 | 171.040.000 | 242.429.000 | 233.682.000 | 395 261 000 |
|                           | Fonds<br>alloués  | 21.700.000 | 111.874.000 | 115.506.000 | 170.170.000 | 181.832.000 | 384.539.000 |
|                           | Fonds<br>utilisés | 21.506.870 | 83.744.799  | 108.034.374 | 150.850.577 | 104.645.000 | 178.352.000 |
| Ressources<br>extérieures | Fonds<br>alloués  | 18 000 000 | 30 000 000  | 114 042 250 | 207 622 502 | 29 210 432  | 94.657.737  |
|                           | Fonds<br>utilisés | 18 000 000 | 30 000 000  | 110 042 250 | 189 622 502 | 27 440 432  | 12.744,600  |

Source: DAAF / MPDH

NB: Le montant de 178.352.000 F CFA représente les fonds utilisés des titres III, fonctionnement (146.820.000 F CFA) et IV transferts courants (31.532.000 F CFA) du budget. Les titres II (personnel) et V (investissements) sont gérés par le Ministère de l'Economie et des finances. Les dotations initiales pour ces titres étaient respectivement de 112 994 000 F CFA et de 19 900 000 F CFA

Sy

Le tableau montre que les besoins exprimés par le Ministère dans l'avant projet de budget ne sont pas nécessairement satisfaits au cours des arbitrages budgétaires. Par ailleurs, les fonds effectivement alloués au Ministère ne correspondent pas toujours au fonds budgétisés, car, en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et financière, l'Etat peut procéder à des « régulations » budgétaires qui consistent à réduire momentanément les dotations initiales et à bloquer temporairement certaines lignes de crédits initiaux. Ceci signifie que les programmes détaillés d'activités de chaque année ne peuvent être élaborés que lorsque le budget de l'Etat est mis en place et que la vitesse de mise en œuvre des programmes d'activités varie durant la période, en fonction des déblocages de crédits. Dans ces conditions, une planification des activités dans le temps est fortement malaisée.

### 4.2 Les indicateurs du Ministère

En attendant qu'une étude soit menée pour identifier des indicateurs consensuels permettant de mesurer ses activités, le Ministère a adopté le principe d'utiliser quelques indicateurs pour évaluer certaines de ses activités. Conscient des limites de cette approche, le Ministère a initié des concertations avec l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) qui est la structure nationale reconnue en matière d'élaboration des données statistiques, en vue de l'appuyer dans la formulation des indicateurs, qu'il s'agisse d'indicateurs d'impact, de résultats ou d'effets. L'étude est prévue pour se réaliser courant premier semestre 2008.

### 4.3 Résultats obtenus en 2007

Suite aux concertations entre le Ministère et ses partenaires techniques et financiers, un programme d'actions prioritaires (PAP) pour la période 2006-2007 a été élaboré. Au cours de son CASEM programmation en février 2007, deux cent vingt-six (226) activités ont été retenues. Ces 226 activités ne prennent pas en compte les activités du Comité ministériel de lutte contre le Sida et les infections sexuellement transmissibles (CMLS). Le financement du programme 2007 a été en grande partie assuré par le budget de l'Etat à hauteur de 392.629.000 F CFA et par L'Ambassade du Danemark à hauteur de 86 millions de francs CFA.

L'insuffisance des moyens mis à la disposition du Ministère a quelque peu joué sur le taux d'exécution de ses activités en 2007.

## 4.4 Activités et budget 2008

Le budget 2008 du Ministère de la Promotion des droits humains est de quatre cent trente quatre millions trois cent quatre vingt douze mille (434 392 000) francs CFA. Cette enveloppe incidence financière est répartie ainsi qu'il suit : dépenses de personnel (129 632 000 FCFA), dépenses de fonctionnement (246 262 000 FCFA), dépenses de transferts courants (52 150 000 FCFA) ; dépenses d'investissements exécutés par l'Etat (6 348 000 FCFA). Le Programme d'activités et le Plan de travail 2008 du MPDH prévoient 280 activités.

5

# 4.5 Facteurs externes et risques

Plusieurs facteurs externes peuvent avoir une incidence sur le niveau d'exécution des activités du Ministère :

- I. les nombreuses sollicitations extérieures influent sur le niveau d'exécution des activités du MPDH, les ressources humaines du MPDH étant limitées ;
- des changements dans la direction politique du pays peuvent également avoir une incidence sur le système administratif, la continuité dans la gestion des affaires et les activités du Ministère. Toutefois, les résultats des élections présidentielles et municipales de 2005 et 2006 rendent un tel bouleversement improbable;
- 3. la dépendance du Ministère de financements extérieurs pendant une certaine période peut aussi jouer sur le niveau d'exécution des activités. Les ressources allouées au Ministère par le budget par l'Etat ne couvrent que les dépenses absolument essentielles. Ce sera un défi pour le Ministère que d'établir des mécanismes de financement efficaces et transparents avec les PTF;
- 4. la stabilité de gestion et la programmation pluriannuelle renforcent la possibilité d'une collaboration pluriannuelle avec un groupe de PTF; ceci influencera positivement le niveau de réalisation et la qualité d'exécution des activités, qui peuvent être dès lors planifiées à long terme;
- 5. les conflits nationaux et régionaux peuvent influer la viabilité de certains programmes d'activités du MPDH, mais ceci semble pour l'instant peu probable;
- 6. des comportements sociaux peuvent compromettre les activités de protection des droits humains du MPDH. Par exemple, la résistance de certains groupes à des réformes assurant une meilleure protection de certains droits, la montée de l'insécurité et de la criminalité, les dysfonctionnements de certaines structures publiques, la crise sociopolitique au niveau régional. Ces facteurs peuvent faire repousser ou annuler des activités. De même, des problèmes externes peuvent compromettre les activités de promotion des droits humains du MPDH: par exemple, le déficit de culture dans le domaine des droits humains avec les pesanteurs socioculturelles, la montée de l'incivisme, l'insuffisance de ressources de l'Etat pourraient limiter l'impact de certaines activités de promotion des droits humains;
- 7. des problèmes peuvent être liés à la mise en œuvre des partenariats avec les acteurs étatiques, les organisations de la société civile et les PTF : ceci ne semble pas actuel ;
- 8. la connaissance générale des mécanismes et éléments liés aux Principes de Paris ne semble pas très approfondie parmi les acteurs concernés. La mise en œuvre de ces principes, qui est donc un défi pour les années à venir, renforcera la protection et la promotion des droits humains par le MPDH;
- 9. un manque d'objectivité est parfois constaté dans les rapports sur la situation des droits humains : ces rapports ont parfois tendance à se nourrir de source unique soit les ONG, soit les acteurs étatiques -, ce qui empêche d'avoir une vue équilibrée de la situation. Aussi, ce sera un défi pour le MPDH que d'élaborer un système d'indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre du cadre juridique des droits humains et de concevoir des rapports objectifs. Ceci nécessitera des ressources humaines dont les capacités devront être renforcées dans ce domaine ;

5

- 10. la faible capacité généralisée pour mettre en œuvre les droits humains ; c'est pourquoi ce sera un défi que de développer ces capacités dans l'administration de l'Etat, au sein des populations et au niveau des organisations de la société civile ;
- 11. les dysfonctionnements de l'administration de la justice, notamment en raison du manque de ressources, ne sont pas sans conséquence négative sur la jouissance des droits humains. Une étroite collaboration entre le MPDH et les acteurs du système judicaire pourrait être un élément important pour le succès des activités de promotion, de sensibilisation et de protection des droits humains. Ce sera donc un défi pour le MPDH et le Ministère de la Justice que de coordonner leurs efforts;
- 12. la jouissance des droits catégoriels : certaines couches de la population ne jouissent pas de leurs droits. Il est donc important que les acteurs concernés coordonnent leurs efforts pour une meilleure protection des droits de ces groupes. Ceci constituera un défi pour le Ministère, qui devra dès lors concevoir et coordonner ses activités avec les structures travaillant avec ces couches de la population ;
- 13. la grande mobilité du personnel administratif : ceci signifie qu'il est difficile de disposer des compétences et capacités de façon durable par une formation systématique au sein du Ministère. C'est un défi pour le Ministère que de trouver une solution à ce problème avec les responsables de l'administration d'Etat et, éventuellement, le groupe de PTF avec lesquels il signera une convention à long terme ; ce sera une condition pour un renforcement durable des capacités du Ministère.

# 4.6 Facteurs internes et faiblesses du Ministère

Le MPDH a effectué une analyse interne de son fonctionnement en 2005. Cette analyse fait ressortir les constats suivants :

- les services des directions connaissent des difficultés de fonctionnement dues à l'insuffisance de personnel et de locaux. Les conséquences sont une surcharge de travail des responsables de structures, des difficultés d'organisation du travail, du retard dans le traitement des dossiers, l'encombrement des bureaux existants;
- 2. le Ministère a un problème de fonctionnalité par rapport à ses missions, ce qui a pour conséquences: l'incapacité opérationnelle des directions à couvrir l'ensemble des programmes, l'implication des services d'appui et de coordination comme acteurs directs d'exécution des activités, la surcharge des acteurs de conception qui sont aussi acteurs d'exécution, un essoufflement des responsables de structures. Il est nécessaire d'adapter la structure organisationnelle du Ministère de manière à pouvoir clairement déléguer sur la base des principes de gestion. C'est une des conditions qui permettront au Ministère de réaliser les activités nécessaires à l'accomplissement de ses missions;
- 3. le rôle du Ministère exige un haut degré de compétence dans plusieurs domaines. Ceci implique que le personnel du Ministère ait un haut degré d'expertise générale en gestion administrative, en méthodes de gestion participative de projet et programmes, en méthodes de suivi (incluant le développement d'indicateurs), en élaboration de rapports et, plus généralement, en droits humains. C'est pourquoi le Ministère doit avoir un système de formation continue de son personnel et des collaborateurs clé parmi ses partenaires. Ce sera donc un défi pour le Ministère que de mettre en place un système de formation continue à même de lui procurer les compétences requises pour la mise en œuvre de ses missions essentielles. L'insuffisance de l'expertise au sein du Ministère constitue actuellement un



obstacle à la réalisation de certaines activités comme le rapportage régulier aux instances onusiennes et africaines ;

- 4. le Ministère doit pouvoir fonctionner avec une efficacité optimale dans une société moderne d'information. Le fait que le Ministère dépende de partenaires et de réseaux sur le plan national et international commande la mise en place de moyens de communication modernes. De plus, le Ministère a un besoin aigu de coordination qui est la conséquence de l'ampleur de ses missions. Il est donc nécessaire de doter le Ministère d'un système informatique au niveau des standards internationaux. Une analyse des coûts/bénéfices indiquerait probablement un investissement productif : des économies dans les voyages internationaux, visites d'assistance technique, impression de documents, publications, une utilisation élargie de l'Internet et du site Web, une utilisation accrue des bases de données, et plus de transparence ; l'insuffisance actuelle du système informatique du MPDH limite fortement ses capacités de communication interne et externe ;
- 5. la faiblesse des services déconcentrés du MPDH a pour conséquence les difficultés des structures opérationnelles centrales à exécuter l'ensemble des missions du Ministère, notamment la mise en œuvre des programmes orientés vers les populations rurales. La faible déconcentration de ses structures limite considérablement l'impact des activités du Ministère.

### 4.7 Le caractère particulier et les forces du Ministère

### 4.7.1 Le caractère particulier du Ministère

Le Ministère occupe la position particulière de département ministériel responsable d'une approche coordonnée pour la promotion de la démocratie basée sur une culture des droits humains et promouvant les principes de l'Etat de droit et le respect des droits individuels: il s'agit de promouvoir une culture des droits humains où les individus se respectent, où l'Etat respecte les individus et vice versa, et où le respect existe entre individus et toute forme de structure juridique. C'est pourquoi le Ministère doit disposer de compétences clé liées aux droits humains dans les domaines du renforcement du cadre juridique, de l'éducation à la citoyenneté, de la sensibilisation, du suivi de la mise en œuvre des droits et des textes, ainsi que de l'élaboration des rapports.

### 4.7.2 Les forces actuelles du MPDH

Actuellement, le Ministère dispose des forces suivantes :

- 1. l'engagement individuel du personnel du MPDH est élevé. Il existe une bonne compréhension générale de la mission du MPDH;
- le MPDH est en général accepté comme collaborateur actif et compétent par les autres départements ministériels et par les organisations de la société civile en ce qui concerne la promotion et la protection des droits humains;
- 3. le MPDH développe des initiatives pour pouvoir remplir les missions malgré les ressources limitées.

Syl

### 5. Objectifs 2008-2010

Les objectifs du Ministère pour 2008-2010 sont définis et priorisés sur la base des critères expliqués au chapitre 2.3 (politique gouvernementale et les critères concernant le Ministère), les facteurs externes et internes au chapitre 4 et finalement sur la base de l'objectif général et la stratégie générale de développement du Ministère,

### 5.1. Objectif général

L'objectif général est de mettre en oeuvre et d'assurer le suivi de la politique du gouvernement en matière des droits humains.

### 5.2. La stratégie générale pour le développement du Ministère

Le Ministère ne dispose pas des ressources nécessaires pour mettre en œuvre toutes les activités des programmes à court et moyen terme. Il est hasardeux de présumer que le Burkina Faso aura les ressources financières pour réaliser toutes les activités des programmes dans les années à venir. Il est donc nécessaire d'identifier les priorités, à l'aide d'une série de critères, répertoriés au chapitre 2.3. La pensée stratégique générale du MPDH pour son développement est actuellement la suivante :

### 5.2.1 Développement des capacités

Le MPDH compte d'abord développer les capacités nécessaires pour remplir ses missions essentielles. Ceci est un processus qui s'étendra sur plusieurs années, mais qui doit avoir la plus haute priorité à court terme. Des compétences clé permettront au département de mettre en œuvre ses attributions. Une expertise particulière sera requise dans les domaines suivants : les droits humains (connaissance et réseau de personnes ressources), la révision des textes, l'élaboration de politique et la recherche, le suivi de l'application des textes, la rédaction de rapports, le développement d'outils de promotion, les techniques de gestion de projets participatifs, la gestion de programme national, gestion financière incluse comprenant également le développement et la planification de programmes, et les relations publiques et la communication. Le Ministère devra également se rapprocher des citoyens en opérant une déconcentration de ces services par l'ouverture des CIDDH et des directions régionales. Ce qui implique la réalisation d'infrastructures et l'acquisition d'équipement. L'informatisation des services constitue aussi une priorité.

### 5.2.2 Développement des partenariats et réseaux

Le MPDH compte ensuite développer les partenariats et réseaux qui lui donneront la plateforme de contacts nécessaires pour pouvoir exécuter ses activités ou être un catalyseur dans la mise en œuvre des activités généralement liées aux droits humains, que ces actions soient initiées par lui ou impulsées par d'autres intervenants dans le domaine des droits humains. Il doit pouvoir assumer le rôle de collaborateur naturel de tous les acteurs engagés dans la promotion et protection des droits humains.

Dans ce cadre, les programmes du Ministère seront notamment exécutés en collaboration avec d'autres départements ministériels comme le Ministère de l'Enseignement de base, le Ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, le Ministère de la Justice, le

Sy

Ministère de la Sécurité, le Ministère de la Défense, le Ministère des Affaires étrangères et de la coopération régionale, le Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation, le Ministère des relations avec le Parlement, le Ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale, le Ministère de la Promotion de la femme, le Ministère de l'Environnement et du cadre de vie. D'une manière générale et, le cas échéant, des partenariats seront recherchés avec tous les autres ministères et institutions.

### 5.2.3 Initiatives à fort impact

Il importe que le MPDH se concentre sur des initiatives à fort impact dans ses principaux domaines d'activités de façon à lui permettre d'obtenir des résultats visibles dans des domaines où il peut faire une réelle différence. Cette stratégie donnera au MPDH une forte crédibilité au plan national et international.

## 5.2.4 Programmes à systématiser

Il s'agira de consolider la plateforme du MPDH par des programmes systématisés (ex: les programmes d'éducation des citoyens aux droits humains, programmes de sensibilisation de groupes cibles aux droits humains, programmes de publications du Ministère, programme d'événements organisés par le MPDH...) et des campagnes/initiatives à fort impact dans le but de mettre en œuvre la stratégie de l'Etat, la politique gouvernementale et les instruments internationaux et régionaux ratifiés par le Burkina Faso. De cette façon le Burkina remplit ses engagements juridiques sur les droits humains en accord avec les conventions internationales et les citoyens sont conscients de ces engagements. Les programmes à systématiser sont des programmes qui, une fois élaborés, sont utilisés en permanence.

# 5.3. Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques suivants ont été formulés par sous programme en vue de la mise en œuvre des programmes retenus (voir chapitre 3 et la programmation en annexe 1)

## Programme 1: L'éducation aux droits humains

- « Introduire l'éducation aux droits humains dans le système formel »;
- « Assurer la formation continue des enseignants »;
- « Introduire l'éducation aux droits humains dans les Centres permanents d'alphabétisation fonctionnelle (CPAF) et les Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) » ;
- « Assurer la formation continue en droits humains pour les animateurs et les encadreurs » ;
- « Assurer la formation en droits humains d'un groupe socioprofessionnel par an »;
- « Assurer la formation continue de certains groupes socio-professionnels en pratique des droits humains à travers l'organisation de sessions de formation de courte durée »;
- « Assurer l'éducation aux droits humains pour la société civile » ;
- « Sensibiliser la population sur les droits humains »;

Shy

« Informer les citoyens à travers la production et la vulgarisation de documents ».

# Programme 2: Le renforcement du cadre juridique

- « Mettre en conformité la législation nationale aux normes internationales relatives aux droits civils et politiques »;
- « Réaliser une revue annuelle des nouveaux textes en matière de droits civils et politiques et proposet les réformes aux acteurs concernés »;
- « Mettre en conformité la législation nationale aux normes internationales relatives aux droits économiques, sociaux et culturels »;
- « Réaliser une revue annuelle des nouveaux textes en matière de droits économiques, sociaux et culturels et proposer les réformes aux acteurs concernés ».

# Programme 3 : Le renforcement de l'effectivité des droits humains

- « Elaborer et valider une stratégie nationale de mise en œuvre des droits » ;
- « Renforcer les droits des consommateurs »;
- « Mettre en œuvre un plan d'actions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/SIDA »;
- « Renforcer les droits des personnes handicapées »;
- « Renforcer l'état civil »;
- « Renforcer l'approche genre et droits humains »;
- « Orienter les citoyens porteurs de réclamations ».

# Programme 4 : La promotion d'une culture de la tolérance, des droits humains et de la paix

- « Elaborer une stratégie nationale et un plan d'actions pour la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix »
- « Elaborer un manuel de prévention et de gestion des conflits » ;
- « Former et sensibiliser 200 acteurs par an ».

# Programme 5: La coopération nationale, régionale et internationale

- « Contribuer et participer aux cadres de concertation des politiques nationales »;
- « Elaborer des rapports nationaux et circonstanciels sur les droits humains »;
- « Dynamiser le Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire »;
- « Recenser les rencontres statutaires auxquelles le Ministère doit participer »;
- «Mettre à jour le répertoire des rencontres statutaires »;



Objectifs 2008-2010

- « Contribuer et participer aux rencontres régionales » ;
- « Contribuer et participer aux rencontres internationales »;
- « Elaborer des rapports pour les instances régionales et internationales ».

### Programme 6: Le renforcement des capacités du MPDH

- « Renforcer les capacités institutionnelles du ministère » ;
- « Assurer le recrutement et la formation du personnel spécifique »;
- « Assurer la formation continue du personnel »;
- « Renforcer les infrastructures »;
- « Renforcer les équipements » ;
- « Assurer la connexion intranet et Internet des structures du ministère »;
- « Elaborer une stratégie et un plan de communication du Ministère » ;
- « Organiser des activités de relations publiques » ;
- « Editer un bulletin trimestriel d'information du Ministère » ;
- « Mettre à jour le site web du Ministère » ;
- « Réaliser des émissions d'information et de sensibilisation »;
- « Développer les indicateurs de suivi évaluation des activités du MPDH »;
- « Mettre à jour les indicateurs de suivi évaluation des actions du MPDH »;
- « Produire un programme annuel d'activités » ;
- « Assurer la coordination administrative et technique des services »;
- « Suivre les activités du MPDH financés par le PFC notamment le plan stratégique » ;
- « Assister la ministre dans la supervision et la mise en œuvre des activités »;
- « Contribuer à accroître la qualité des prestations des structures du ministère ».

Sy

### 6. Mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation

### 6.1 Le cadre organisationnel

La mise en œuvre des programmes du plan stratégique 2008-2010 sera assurée par les structures opérationnelles du Ministère. La coordination et la supervision des activités de ces structures se feront à travers les cadres institutionnels que sont les Conseils de cabinet, les Conseils de direction, le Conseil de discipline, le Comité technique paritaire et le Conseil d'administration du secteur ministériel.

### 6.2 La stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre des programmes reposera sur une étroite collaboration entre les différentes structures et à l'intérieur des structures, entres les différents services. La mise en œuvre requiert, en outre, une participation de l'ensemble des agents du département. Conformément aux dispositions du décret n°2003-266/PRES/PM/MFPRE du 27 mai 2003 portant normes d'élaboration des programmes et rapports d'activités dans les structures de l'Administration de l'Etat, chaque structure établira, sur la base de sa lettre de mission annuelle, un programme annuel d'activités comprenant les activités et actions concrètes et mesurables à réaliser. Ces activités seront synthétisées pour élaborer le programme annuel d'activités du Ministère qui sera adopté par le CASEM.

Des rapports d'activités trimestriels et/ou semestriels sont produits par les structures. Ils feront ressortir le niveau d'exécution et les résultats obtenus pour chaque activité, de même que les mesures correctives à apporter aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre. Un rapport annuel d'activités est produit et validé en CASEM.

### 6.3 Le suivi évaluation

Pour administrer les Actions Prioritaires 2007-2010 du MPDH, il a été créé, par arrêté, des organes de concertation et de gestion que sont le Comité de pilotage et le Comité technique et de gestion.

Le Comité de pilotage, présidé par le Secrétaire général du ministère, est composé du Directeur général de la coopération ou son représentant, des représentants des partenaires techniques et financiers à raison d'un représentant par partenaire, du Directeur des Etudes et de la planification (rapporteur), d'un Conseiller technique du Ministre, du Directeur Général de la promotion et de la vulgarisation des droits humains, du Directeur Général de la protection et de la défense des droits humains, du Secrétaire technique permanent du Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire.

Le Comité de pilotage est chargé d'orienter, de coordonner et de prendre les décisions touchant la mise en œuvre des différents programmes. Il donne des directives au Comité de gestion pour mettre en œuvre les actions programmées ; il apprécie de manière systématique et objective et ce sur la base des rapports, le niveau d'atteinte des objectifs, des résultats et les impacts. Enfin, sur la base des problèmes identifiés, il prend les mesures correctives pour améliorer la mise en œuvre des programmes. C'est l'organe de décision.

Le Comité technique est l'organe de gestion technique, administrative et financière. A ce titre, il est chargé de la préparation des documents des sessions du Comité de pilotage et de la mise en œuvre efficiente des actions retenues. Présidé par le Directeur des Etudes et de la planification, il est



composé du Chef du service des études et de la prospective (rapporteur), du Directeur de l'Administration et des finances, du Directeur des ressources humaines, du Directeur de la lutte contre les violations des droits humains, du Directeur de l'éducation à la citoyenneté, du Directeur du suivi des accords internationaux, du Directeur de la promotion de la culture de la paix et de la tolérance, du Directeur de la communication et de la presse ministérielle, d'un membre du Comité technique paritaire et du Coordonnateur du Comité ministériel de lutte contre le VIH/Sida et les IST.

En plus de ces organes de suivi/évaluation, il y a les revues conjointes de suivi, les missions d'évaluation à mi-parcours ou en fin de projets, les audits et les contrôles.

Les réunions du comité de pilotage, le rapportage, les audits se font suivant le calendrier et les modalités du tableau suivant.

La contribution des Partenaires techniques et financiers signataires du Protocole de financement commun des Actions Prioritaires 2007-2010 du MPDH ne peut être utilisée qu'après l'approbation par le Comité de Pilotage des procédures suivantes :

- i. Un transfert des fonds à destination des activités du prochain semestre (période s+1, c.-à-d. le actuel semestre plus un), à partir du compte de dépôt au Trésor no. 00.01.4591222/06 sous le nom de « Fonds d'appui aux Actions Prioritaires du MPDH » au compte de dépôt au Trésor no. 00.01.459.1405/09 dénommé « Compte de travail des actions prioritaires du MPDH » doit être approuvé au préalable par le Comité de Pilotage. L'approbation d'un transfert du premier compte vers le compte de travail requiert :
  - une demande écrite du transfert de fonds, soumis et discuté par le Comité de Pilotage, qui présente un état de lieu précis quant à la trésorerie disponible, les dépenses anticipées et les fonds sollicités ;
  - la réception par le Comité de Pilotage du rapport financier et du rapport d'activités pour le semestre en cours moins un (période s-1, c'est-à-dire le semestre qui précède l'actuel semestre):
  - l'approbation par le Comité de Pilotage du rapport financier et du rapport d'activités pour le semestre en cours moins deux (période s-2, c'est-à-dire l'avant-dernier semestre);
  - l'approbation par le Comité de Pilotage du rapport d'audit pour l'année en cours moins une (période n-1, c'est-à-dire l'année qui précède l'actuelle année);
  - l'approbation par le Comité de Pilotage du plan et du budget annuel dont les activités du prochain semestre (période s+1, c'est-à-dire l'actuel semestre plus un).
- ii. Les rapports (d'activités, financier, audit, revue conjointe et d'évaluation) et plans et budgets seront soumis et examiné par le Comité de Pilotage selon le calendrier ci-joint.
- iii.Les plans annuels, budgets annuels, rapports semestriels de progrès, et rapports semestriels financiers seront établis selon les canevas décidés par le Comité de Pilotage.

Sul

Tableau 4 : <u>Calendrier des réunions du comité de pilotage, de rapportage et d'audits des actions priotitaires, du MPIDH</u>

| du<br>Connié Année<br>de<br>Pilotage<br>nov 2006 |            |          |                                       |        | A. Carrier and A. Carrier       | 1 1 THE SEC.                        | Récention du rapport                              | h ramourt               | 11pproduction                           | _                         | Approparion ac                  | conjointe:                    |
|--|------------|----------|---------------------------------------|--------|---------------------------------|-------------------------------------|---|-------------------------|---|---------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| ног 2006   |            | Semestre | Autorisation du<br>transfert de fonds | -60    | Approcat<br>plan + bu<br>annuel | Approbation of plan + budget annuel | financier et du rapport<br>d'activités semestriel | du rapport<br>emestriel | rapport im<br>rapport d'a<br>semestriel | ancier et du<br>ictivités | rapport d'audit<br>annuel       | réalisation et<br>approbation |
|  |            |          |                                       |        | c                               | 2007                                |   |                         |   |                           | \<br>\<br>\<br>\<br>\<br>\<br>\ | <u> </u>                      |
| mai 2007   |            | Ç0       | 1+5                                   | 2/2007 |                                 |                                     |   |                         |   |                           |                                 |                               |
| 2007   |            | s+1      | 5+2                                   | 1/2008 | 'n+1                            | 2008                                | so.   | 1/2007                  |   | ļ                         |                                 |                               |
| may 2007   |            | s+2      |                                       | 2/2008 | 2                               |                                     | s+1   | 2/2007                  | s                                       | 1/2007                    |                                 | n+1½                          |
| nui 2008   |            |          | 1+4                                   | 9      | 11+2                            | 2009                                | s+2   | 1/2008                  | s+1                                     | 2/2007                    | 11                              | -                             |
| 0007 400   |            | 779      | 5 +5                                  | 2/2009 |                                 |                                     | s+3   | 2/2008                  | 8+2                                     | 1/2008                    |                                 |                               |
| mai 2009 n+2                                     | <b>~</b> 1 | +        |                                       | 1      | 7                               | 2010                                | 4+4   | 1/2009                  | 8+3                                     | 2/2008                    | n+1 2008                        |                               |
| nov 2009   |            | 8+5      | 0÷5                                   |        |                                 |                                     |   | 0,000,0                 | 1                                       | 1 /2009                   |                                 | n+ 3½                         |
| mai 2010   |            | 9+8      | 5+7                                   | 2/2010 |                                 |                                     | 8+5   | 2/ 2009                 |   | 70007                     | 3000                            |                               |
| nev 2010 n+3                                     |            | S+7      | ļ <u> </u>                            |        |                                 |                                     | 9+8   | 1/2010                  | s+s                                     | 2/ 2009                   | 11.72                           |                               |
| 2004   |            | œ+ °     |                                       |        |                                 |                                     | 2+3   | 2/2010                  | s+6·                                    | 1/2010                    |                                 |                               |
| mai 2011   | 4          | 2        |                                       |        | -                               |                                     |   |                         | 2+7                                     | 2/2010                    | n+3 2010                        |                               |
| nov 2011   |            | 843      |                                       |        |                                 |                                     |   |                         |   |                           | -                               |                               |
|  |            | · .      |                                       |        |                                 |                                     |   |                         |   |                           |                                 |                               |

 $n = ann\acute{e}e$ s = semestre

# Observations:

- 1. Le « Protocole de Financement Commun » couvre effectivement le Plan d'Action Prioritaires 2007, et le Plan Stratégique 2008-2010 avec les Plans annuels 2008, 2009 et 2010.
  - Le MPDH a deux réunions de son Conseil d'Administration : le « CASEM de bilan » a lieu en décembre, et le « CASEM de programmation » en janvier. í.e « Plan Stratègique 2008-2010 » est à approuver dans une réunion extraordinaire du Comité de Pilotage.
- Le MPDH transmet en juin un « avant-projet » du budget pour l'année n+1 au Ministère des Finances et de l'Économie. 4
- L'Assemblée Nationale adopte le budget national pour le nouvel an (n+1) en décembre ; une fois que le budget est adopté, le « CASEM de programmation » décide formellement (et s'en basant sur la « Lettre de Mission » de la Ministre) sur les activités à entreprendre dans l'année n+1.

# 7. Financement

Le financement du plan sera assuré par le budget de l'Etat et les ressources des partenaires techniques et financiers, signataires du Protocole de financement commun ou non. La gestion de ces ressources repose sur le principe de la fongibilité des fonds.

Les ressources nécessaires au financement du plan sont estimées à 4 606 518 138 de francs CFA réparties sur les 3 années du plan, à raison de 1 051 446 538 de francs CFA en 2008, 1 759 294 400 de francs CFA en 2009 et de 1 833 577 200 francs CFA en 2010. Si les ressources totales attendues du budget de l'Etat et des partenaires s'avéraient plus faibles que les estimations d'emplois du plan, il sera procédé à un ajustement du volume des activités en cours de mise en oeuvre du plan.





### 8. Annexes

- Annexe 1 : Tableau de programmation des activités
- Annexe 2: Tableau de programmation financière
- Annexe 3 : Plan de formation du personnel du Ministère
- Annexe 4 : Plan des équipements du MPDH
- Annexe 5 : Plan des infrastructures du MPDH

5

 $\{Q_{k}^{(i)}\}_{i=1}^{k}$ 



•

# Annexe 1. Programmation des activités 2008-2010

Annexe 1 : Programmation des activités 2008-2010

|  | ·  |   |   |  | <br> -<br> -                               |                            |           |                    |
|--|--|---|---|--|--|----------------------------|-----------|--------------------|
| Ptogramme                              | Sous programmes  | Objectifs   | Activités   | Résultats attendus   | Indicateurs<br>de                          | Source de<br>vérification  | Structure | Période            |
| 3.1 Education<br>aux droits<br>humains | 3.1.1 Education<br>aux droits humains<br>dans le système<br>formel | 3.1.1.1 Introduire<br>l'éducation aux DH<br>dans le système<br>formel | Organiser un atclier de<br>concettation avec les Ministères<br>en charge de l'éducation.            | L'atelier de concertation<br>avec les ministères en<br>charge de l'éducation est<br>organisé                             | La tenue de<br>Patelier de<br>concertation | <u> </u>                   | DGPVDEI   | 2008               |
|  |  |   | Elaborer un projet de décret<br>relatif à l'introduction des droits<br>humains dans l'enseignement  | Le projet de décret est<br>disponible  | Le rapport en<br>conscil des<br>ministres  | Le projet de<br>décret     | DGPVDH    | 2008               |
|  |  |   | Réaliser 2 études pour<br>l'élaboration de modules de<br>formation et de supports<br>pédagogiques   | Les 2 études sont<br>réalisées et les projets de<br>modules de formation et<br>de supports pédagogiques<br>sont élaborés | Nombre<br>d'études<br>réalisées            | Les rapports<br>d'étude    | DGPVDH    | 2008 et<br>2009    |
| ,                                      |  |   | Organiser 2 ateliers de validation<br>des modules et de supports<br>pédagogiques                    | Les 2 atcliers de<br>validation sont organisés<br>et les modules et les<br>supports pédagogiques<br>sont validés.        | Nombre<br>d'ateliers<br>réalisés           | Les rapports<br>d'atcher   | рдуурн    | 2008 et<br>2009    |
|  |  |   | Reproduire des supports<br>pédagogiques   | Les supports<br>Pédagogques sont<br>reproduits   | Le nombre de<br>supports<br>pédagogiques   | Le document<br>de suppost  | рсгурн    | A partir de 2008   |
|  |  |   | Organiser 13 sessions de formation des formateurs des enseignants sur les modules de droits humains | Les 13 sessions de<br>formation de formateurs<br>des enseignants en droits<br>humains sont organisées                    | T  | Le rapport de<br>formation | DGPVDH    | A parur<br>de 2009 |
|  |  | <u> </u>  | Organiser 450 sessions de formations en droits humains au f   | Les 450 sessions de<br>formation en droits<br>humains sont organisées  | Le nombre de<br>sessions de                | Le rapport de session de   | DCPVDU    | A partir de 2009   |



| 2008-2010  |  |
|------------|--|
| activités  |  |
| on des     |  |
| grammation |  |
| Pro        |  |
| 4          |  |
| Annexe     |  |

*:* ₹

| Période                          | -, <del></del>            | 6   | à partir<br>de 2010   | à partir<br>de 2009   | 60  | 2(109   | 2009  | 2010   |
|----------------------------------|---------------------------|---|---|---|---|---|---|--|
|                                  | <u> </u>                  | 1 2009  | <del></del>   |   | Н 2009  |   | <del>-</del>                                    |  |
| Structure                        | :<br>]<br>]               | рдрурн  | рсрурн  | DGPVDH  | DGPVDH  | DGPVDH  | рсьурн  | DGPVDH   |
| Source de<br>vérification        | formation                 | Le rapport  | Le rapport de<br>formation                                    | Le гаррол   | Le rapport<br>d'areliers  | Le rapport  | Le rapport                                      | Le rapport de<br>fornation   |
| Indicateurs<br>de<br>performance | formation                 | La tenue de la<br>cérémonie   | Le nombre de<br>sessions<br>organisées                        | Le nombre<br>d'études   | Nombre<br>d'atcliers  | Le nombre<br>d'ouvrages<br>traduits   | Le nombre de<br>supports<br>reproduits          | Le nombre de<br>sessions   |
| Résultats attendus               | au profit des enseignants | les modules et les<br>supports pédagogiques<br>des droits humains sont<br>officiellement remis.                   | 450 sessions de<br>formations sont<br>organisées chaque année | 1,cs 2 études sont<br>réalisées et les projets de<br>modules de formation et<br>de supports pédagogiques<br>sont élaborés | Les ateliers de validation<br>sont organisés et les<br>modules et les supports<br>pédagogiques sont<br>validés. | Les versions traduites des<br>modules et des supports<br>pédagogiques sont<br>disponibles | Les supports<br>pédagogiques sont<br>reproduits | 2 sessions de formations des formateurs des animateurs sur les modules de droits humains sont organisées |
| Activités                        | profit des enscignants    | Organiser une cérémonie de<br>remise officielle des modules et<br>des supports pédagogiques des<br>droits humains | Organiser 450 sessions de<br>formation chaque année           | Réaliser 2 études pour<br>l'élaboration de modules de<br>formation et de supports<br>pédagogiques                         | Organiser 2 ateliers de validation<br>des modules et de supports<br>pédagogiques                                | Traduire les modules et les<br>supports pédagogiques (mooré,<br>dioula et fulfulde)       | Reproduire les supports<br>pédagogiques         | Organiscr 2 sessions de formations des animateurs sur les modules de droits humains                      |
| Objectifs                        |                           |   | 3.1.1 2 Assurer la<br>formation continue<br>des enscignants   | 3.1.2.1 Introduire l'éducation aux droits humains dans les Centres  | d'alphabétisation<br>fonctionnelle<br>(CPAF) et les<br>Centres<br>d'éducation de base                           | (CEBNY)   |   |  |
| Sous programmes                  |                           |   |   | 3.1.2. Education<br>aux droits humains<br>dans le système<br>non formel   |   |   |   |  |
| Programme                        | į                         |   |   |   |   |   |   | •  |



| 0              |
|----------------|
| 2              |
| ď              |
| 8              |
| 줐              |
| S              |
| Ϋ́             |
| Ξ              |
| . <del>В</del> |
| त्र            |
| S              |
| ā              |
| .g             |
| Ē              |
| Ë              |
| Ē              |
| Ξ.             |
| 80             |
| ĭ              |
| Ξ,             |
| <u></u>        |
| ×              |
| 잂              |
| 리              |
| ⋖              |

| Programme Sous J  | Sous programmes       | Objectifs  | Activités   | Résultats attendus   | Indicateurs<br>de<br>performance  | Source de<br>vérification   | Structure   | Période  |
|---|-----------------------|--|---|--|---|---|---|--|
|   |                       |  | Organiscr 90 sessions de<br>formations en droits humains au<br>profit des animateurs                      | 90 sessions de formation<br>en droits humains sont<br>organisées au profit des<br>animateurs                           | Le nombre de<br>sessions tenues   | Le rapport de<br>session  | DGPVDH  | 2010   |
|   |                       |  | Organiser une cérémonie de<br>remise officielle des modules et<br>des supports pédagogiques               | Les modules et les<br>supports pédagogiques<br>des droits humains sont<br>officiellement remis au<br>MEBA              | La tenue de la<br>cèrémonic   | Y.c rapport   | DGPVDE  | 2009   |
|   |                       | 3.1.2.2 Assurer la fottnation continue en D/I pour les animateurs        | Organiser 90 sessions de<br>formation au profit des<br>animateurs   | 90 sessions de formations<br>sont organisées   | Le noubre de<br>sessions de<br>formation  | Ге гаррогі  | НСГРУГОН  | A partir de 2010   |
| 3.1.3. Educa<br>aux droits h<br>des groupes<br>professionne | tion<br>umains<br>els | 3.1.3.1 Assurer la formation en DH d'un groupe socioprofessionnel par an | Réaliser une étude pour<br>l'élaboration de modules de<br>formation et de supports<br>pédagogiques par an | Une étude pour<br>l'étaboration de modules<br>de formation et de<br>supports pédagogiques<br>est réalisée par an       | Le nombre<br>d'études   | I.с. гаррогt  | DCPVDE  | à parcir<br>de 2008  |
|   |                       | ,—,—   | Organiser un atelier de validation<br>des modules et de supports<br>pédagogiques par an                   | Un atelier de validation<br>des modules et supports<br>pédagogiques est organise<br>par an                             | Le nombre<br>d'ateliers   | Le rapport<br>d'atelier   | DGPVDH  | 2008   |
|   |                       |  | Reproduire 100 supports<br>Pédagogiques par an  | 100 supports<br>pédagogiques sont<br>reproduits par an   | Le nombre de<br>supports  | Le bordereau<br>de livraison  | DGPVDII   | à partir<br>de 2009  |
|   |                       |  | Organiser 3 sessions de formations des enseignants sur les modules de droits humains                      | 3 sessions de Formations<br>des formateurs des<br>enseignants sur les<br>niodules de droits<br>humains sont organisées |   | Le rapport de<br>formation  | DGPVDH  | à partir<br>de 2009  |
|   |                       |  | Organiser 3 sessions de formations des formateu enseignants sur les modu droits humains                   |  | 3 sessions de Formations des formateurs des enseignants sur les modules de droits humains sont organisées | 3 sessions de Formations des formateurs des enseignants sur les modules de droits humains sont organisées | 3 sessions de Formations I.e nombre de des formateurs des enseignants sur les modules de droits humains sont organisées | 3 sessions de Formations  Acs formatcurs des sessions formation enseignants sur les nnodules de droits humains sont organisées |

| Programme Sous programmes                                     | ammes                       | Objectifs   | Activités  | Résultats attendus  | Indicateurs<br>de<br>performance                      | Source de<br>vérification          | Structure | Période             |
|---|-----------------------------|---|--|---|---|------------------------------------|-----------|---------------------|
|   |                             |   | Organiser 3 sessions de formation<br>pour l'introduction des modules<br>des droits humains au profit des<br>enseignants      | 3 sessions de formations<br>pour l'introduction des<br>modules des droits<br>humains au profit des<br>enscignants   | Le nombre de<br>sessions                              | Le rapport                         | DGPVDH    | à partir<br>de 2010 |
|   | 1                           | 3.1.3.2 Assurer la formation continue de certains groupes socio-professionnels en prafique des droits | Organiser 3 séminaires de formation au profit de groupes spécifiques (magistrats, avocats, gardes de sécurité pénitentiaire) | 3 séminaires de formation Le nombre de au profit de groupes séminaires spécifiques (magistrats, avocats, gardes de sécurité pénitentiaire) sont organisés | Le nombre de<br>séminaires                            | Les rapports<br>des séminaires     | рсиррн    | 2008                |
|   |                             | humains à travers<br>l'organisation de<br>sessions de<br>formation de                                 | Organiser 2 conférences au profit<br>des députés   | 2 conférences au profit<br>des députés sont<br>organisées   | Le nombre de<br>conférences                           | Les rapports<br>des<br>conférences | рдурн     | 2008                |
|   |                             | courte durée  | Organiser un séminaire au profit<br>des élus locaux  | Un séminaire au profit<br>des clus locaux est<br>organisé   | Le nombre de<br>séminaire                             | Le rapport du<br>sénitoaire        | рсгорн    | 2008                |
| 3.1.4. Education<br>des organisations<br>de la société civile | ation<br>ations<br>é civile | 3.1.4.1 Assurer<br>Péducation aux<br>droits humains<br>pour la société                                | Elaborer des mochiles de<br>formation et de supports<br>pédagogiques sur la formation de<br>base en DI I                     | Les modules de<br>formation et de supports<br>pédagogiques sont<br>élaborés   | Le nombre de<br>modules et de<br>supports<br>élaborés | Le карроя                          | DGPVDH    | 2009                |
|   |                             | civile  | Organiser une session de<br>formation pour 50 formateurs   | Une session de formation<br>pour 50 formateurs est<br>organisée   | Le nombre de<br>sessions de<br>formation              | <b>Le</b> rapport                  | DGPVDH    | 2010                |
|   |                             |   | Former des groupes cibles  | Des groupes cibles sont<br>formés   | Le nombre de<br>groupes cibles<br>formés              | l.c rapport                        | DGPVDH    | 20010               |
|   |                             |   | Elaborer des modules de<br>formation et de supports<br>pédagogiques pour les droits  | Les modules de<br>formation et supports<br>pédagogiques sont  | Le nombre de<br>modules<br>élaborés                   | Ге гарроя                          | ОСРУБН    | 2009                |



| Programme | Sous programmes                                     | Objectifs   | Activités  | Résultats attendus  | Indicateurs<br>de<br>performance                      | Source de<br>vérification  | Structure | Période             |
|-----------|---|---|--|---|---|----------------------------|-----------|---------------------|
|           |   |   | spécifiques 👫  | élaborés  |   |                            |           |                     |
|           |   | ·   | Organiser une session de<br>formation pour 50 formateurs en<br>droits spécifiques  | Une session de formation<br>pour 50 formateurs en<br>droits spécifiques est<br>organisée                                    | Le nombre de<br>sessions de<br>formation              | Le rapport de<br>formation | ревурн    | 2010                |
|           |   |   | Former des groupes cibles  | Des groupes cibles sont<br>formés   | Le nombre de<br>groupes cibles<br>formés              | Le rapport                 | DGPVDH    | 2010                |
|           |   |   | Organiser à Oyagadougou une<br>session de formation sur les droits<br>de l'enfant pour les 126 membres<br>du parlement des enfants | Une session de formation<br>sur les droits de l'enfant<br>pour les 126 membres du<br>parlement des enfants est<br>organisée | Le nombre de<br>sessions de<br>formation              | 1.c rapport                | рсрудн    | 2009                |
|           |   |   | Organiscr un séminaire par an sur<br>les questions d'actualité   | Un sénunaire les<br>questions d'actualité est<br>organisé chaque année  | Le nombre de<br>sémioaires<br>organisés               | Le enpoer                  | DGPVD14   | A parter<br>de 2008 |
| -         |   |   | Organiser un séminaire sur<br>l'écoute au profit des associations<br>de défenses de <b>dro</b> its des enfants                     | Un séminaire sur l'écoute<br>au profit des associations<br>de défenses de droits des<br>enfants est organisé                | Le séminaire<br>est organisé                          | Le rapport du<br>séminaire | рсрод     | 2008                |
|           |   |   | Publier les conclusions des<br>séminaires  | Les conclusions des<br>séminaires sont publiées   | Le nombre de<br>publications                          | Le rapport                 | БСРУБН    | A partir de 2008    |
|           | 3.1.5. Education aux droits humains dans le système | 3.1.5.1 Scusibiliser<br>la population sur<br>les droits humains | Organiser un cross populaire par<br>an en région   | Le cross populaire est<br>organisé  | La fenue du<br>cross                                  | Le rapport du              | DGPVDH    | A partir de 2008    |
|           | informel  | <u></u>   | Organiser un jeu concours sur les la droits humains dans 80 lycées et collèges chaque année  | Le jeu concours sur les<br>DH est organisé dans 80<br>lycées et collèges  | Nombre<br>d'établissemen<br>ts couverts par<br>le jeu | Le rapport                 | HCIVGO    | A partir<br>de 2008 |
| 4         |   |   | Organiser un jeu concours<br>radiophonique sur les droits  | Le jeu concours<br>radiophonique est  | Nombre de<br>radios<br>couvertes par                  | Le rapport                 | DCIMIDIA  | A partir<br>de 2008 |



| Sous programmes Objectifs | Activités  | Résultats attendus  | Indicateurs<br>de<br>performance                  | Source de<br>vérification | Structure<br>responsable | Période             |
|---------------------------|--|---|---|---------------------------|--------------------------|---------------------|
|                           | humains dans 20 radios par au  | organisé dans 20 radios   | le jeu  |                           |                          | <del></del>         |
|                           | Organiser un jeu concours sur le civisme et la propreté à l'école primaire dans 45 provinces                                       | Le jeu concours sur le civisme et la propreté à l'école primaire dans 45 provinces est organisé   | Nombre de<br>provinces<br>couvertes par<br>le jeu | Le rapport                | рскурн                   | A partir<br>de 2008 |
|                           | Organiser un forum national sur<br>les droits humains par an   | Un forum national sur les<br>droits humains est<br>organisé chaque année  | La tenue du<br>forum                              | Le rapport                | рдуурн                   | à partir<br>de 2008 |
|                           | Organiser 4 journées des droits<br>humains en province   | 4 journées des droits<br>humains sont organisées<br>en province   | Le nombre de<br>journées                          | Le rapport                | DGPVDH                   | à partir<br>de 2008 |
|                           | Organiser une journée annuelle de concertation avec les OSC  | Une journée annuelle de<br>concertation est organisée   | La journée est<br>organisée                       | Le <b>га</b> рроп         | DGPVDII                  | à partir<br>de 2008 |
|                           | Organiser 2 sorties annuelles de la<br>Ministre en province  | Les deux sorties en<br>provinces sont organisées  | Nombre de<br>sorties                              | Le rapport                | DGPVDH                   | à partir<br>de 2008 |
|                           | Organiser 3 projections cinématographiques suivies de débats par an  | 3 projections cinématographiques suívics de débats sont organisées chaque année   | Le nombre de<br>projections                       | Le rappost                | DGIvDH                   | à partir<br>de 2008 |
|                           | Organiser 12 conférences par an en milieu scolaire, dans les écoles de formation professionnelle, les CPAF, les CEBNF et les CIDDH | 12 conférences par an en nulleu scolaire, dans les écoles de formation professionnelle, les CPAF, les CEBNF et les CIDDH scolaire sont organisées | Nombre de<br>conférences                          | l.e rapport               | DGPVDII                  | A partir de 2008    |
|                           | Organiset 4 conférences<br>publiques par an sur des questions<br>spécifiques de droits humains                                     | 4 conférences publiques par an sur des questions spécifiques de droits humains sont organisées  | Nombre de<br>conférences                          | Le capporr                | DGPVDH                   | a partir<br>de 2008 |



| Programme | Sous programmes | Objectifs  | Activités  | Résultats attendus  | Indicateurs de performance  | Source de<br>vérification   | Structure | Période             |
|-----------|-----------------|--|--|---|---|---|-----------|---------------------|
|           |                 | -  | Organiser 2 tournées annuelles de cinéma mobile  | Deux tournées annuelles<br>de cinéma mobile sont<br>organisées  | Le nombre de<br>tournées  | Le rapport de<br>tournée  | DGPVDH    | à partir<br>de 2008 |
|           |                 |  | Organiser 2 tournées annuelles de<br>théâtre forum   | Deux tournées annuelles<br>de théâtre forum sont<br>organisées  | Le nombre de<br>Fournées  | l.e rapport de<br>tournée   | DGPVIDE   | à parur<br>de 2008  |
|           |                 |  | Organiser 28 sorties de vulgatisation des textes sur les droits humains dans les régions   | 28 sorties de vulgarisation<br>des textes sur les droits<br>humains dans les régions<br>sont organisées                             | Le nombre de<br>sorties   | Le rapport  | DGPVDH    | à pariir<br>de 2008 |
|           |                 | 3.1.5.2 Informer les citoyens à travers la production et la vulgarisation de documents | Elaborer et reproduire des<br>dépliants et des manuels sur les<br>droits humains   | Les dépliants et manuels<br>sur les droits humains<br>sont élabores et<br>reproduits  | Nombre de<br>déplants et de<br>manuels  | Le bordereau<br>de livraison  | DGPVDH    | à partir<br>de 2008 |
|           |                 |  | Organiser 4 expositions de documents sur les droits humains  | 4 expositions de documents sur les droits humains sont organisées   | La tenue de<br>Pexposition  | Le rapport  | DGPVDH    | à parrir            |
|           |                 |  | Acquérir et / ou reproduire de recueils de textés sur les droits humains pour le service de la documentation du Ministère les 20 CLAC et les CIDDH | Les recueils de textes sur les droits humains pour le service de la documentation du Ministère les 20 CLAC et les CIDDH sont acquis | Le nombre de<br>CLAC et de<br>CIDDIA<br>Sénéficiaires                                       | Bordereau de<br>Livraison   | DGPVDH    | a partir<br>de 2008 |
|           |                 | <del></del>  | <del>   </del>   | .39   | Le nombre de<br>CIDD[4  | Le rapport  | DGPVDH    | à partir<br>de 2008 |
|           |                 |  | Elaborer une politique et un plan d'action de promotion de la ucitoyenneté   | Une politique nationale et<br>un plan d'action de<br>promotion de la<br>ciroyenneté   | Le document<br>de politique<br>nationale de<br>promotion de<br>la citoyenneté<br>et le plan | Le document<br>de politique<br>nationale de la<br>citoyenneté et<br>le plan<br>d'action | рсвурн    | 2008                |
|           |                 |  |  |   | _   |   |           |                     |

Annexe 1. Programmation des activités 2008-2010

i.

Vá

| 0             |
|---------------|
| $\overline{}$ |
| នុ            |
| œ.            |
| 28            |
| 0             |
| N             |
| tĉs           |
| Έ.            |
| ·E            |
| ВC            |
| S             |
| ਚੋ            |
| Ĕ             |
| 유.            |
| 늄             |
| - 23          |
| Ħ             |
| F             |
| can           |
| H             |
| - 60          |
| 0             |
| _14           |
| С             |
|               |
| +             |
| ္             |
| 1             |
| - 2           |
| Ξ             |
| Ξ             |
| <             |
|               |

| Objectifs Activités   | i  | Résultats attendus   | Indicateurs de performance                        | Source de<br>vérification                  | Structure | Période              |
|---|--|--|---|--|-----------|----------------------|
|   | Elaborer un manuel du citoyen  | Un manuel du citoyen est<br>élaboré  | Le manuel est<br>disponible                       | Rapports<br>d'activités                    | DGPVDH    | à partir<br>de 2008  |
|   | Reproduire le manuel du citoyen<br>en 5 000 exemplaires  | n Le manuel du citoyen est<br>reproduit en 5 000<br>exemplaires  | Le nombre<br>d'exemplaires<br>reproduits          | Le bordereau<br>de livraison               | DGPVDH    | 2009                 |
|   | Elaborer un répertoire<br>bibliographique des documents<br>sur les violences faites aux<br>femmes  | Un répertoire<br>bibliographique des<br>documents sur les<br>violences faites aux<br>femmes est élaboré  | Le document<br>est disponible                     | Rapports de<br>Pactívité                   | DGPVDII   | 2008                 |
|   | Elaborer une banque de données<br>sur les acteurs des droits humains<br>au Burkina Faso  | écs Une banque de données ins sur les acteurs des droits humains et leurs actions est établée.   | La<br>disponibilité<br>de la banque<br>de données | Les supports                               | рсічрн    | 2008                 |
|   | Mise à jour de la banque de<br>données chaque 2 mois   | La banque de données est<br>mise à jour chaque 2 mois  | Le nombre de<br>mise à jour                       | Les supports                               | DGIVDH    | .) partăr<br>de 2009 |
| 3.2.1.1 Meture conformité la législation nation aux normes internationales relatives aux che civils et politique. | 3.2.1.1 Mettre en Réaliser une étude sur les écarts conformité la entre les textes internationaux et législation nationale les textes nationaux relatifs aux aux normes droits civils et politiques et leur internationales applicabilité sur le terrain relatives aux droits civils et politiques | s une étude sur les écarus er cutre les textes internationaux et les textes nationaux relatifs aux droits civils et politiques et leur applicabilité sur le terrain est réalisée | 1.a<br>disponibilité<br>de l'étude                | Le rapport des<br>consultants              | рдирн     | 2008                 |
|   | Organiser un atclier de validation<br>de l'étude   | on Un atelier de validation<br>de Pétude est organisé  | L'organisation<br>de l'at <b>elier</b>            | Le rapport de<br>l'atelier                 | рдрорн    | 2008                 |
|   | Organiser des concertations bilatérales avec les ministères et institutions concernés pour la mise en œuvre des réformes   | Des concertations transporter pilatérales avec les ministères et institutions concernés pour la mise en  | La tenue des<br>concertations                     | Les comptes<br>rendus des<br>concertations | БСРОБН    | A partir<br>de 2009  |



ţ

| 008-2010     |
|--------------|
| activités 20 |
| on des       |
| Programmatic |
| ڼ            |
| Annexe       |

|           |   |  |   |  |                                   |                               |             | ]                   |
|-----------|---|--|---|--|-----------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------------|
| Programme | Sous programmes                                 | Objectifs  | Activités   | Résultats attendus   | Indicateurs                       | <del></del>                   | <del></del> | Páriyaja            |
|           |   |  |   | œuvre des réformes son   | performance                       | venucation                    | responsable | anona •             |
|           |   |  | _   | organisées   |                                   |                               |             |                     |
|           |   | 13.2.1.2 Realiser une revue annuelle des nouveaux textes en matière de droits civils et nolitions                | Recenser les nouveaux textes  | Les nouveaux textes sont<br>recensés   | disponibilité des textes          | Le tapport                    | DGPDDH      | A partir de 2009    |
|           |   | et proposer les<br>réformes aux<br>acteurs concernés   | Analyser leur conformité  | Leur conformité est<br>analysée  | Les<br>propositions<br>de réforme | Le rapport                    | HCICASCI    | A partir<br>de 2009 |
| •         | •   |  | Organiscr un <b>atelier</b> de validarion<br>des propositions de réforme  | L'atelier de validation des<br>propositions de réforme<br>est organisé   | <del>-</del>                      | Le rapport de<br>l'atelier    | UGPDDH      | A partir de 2009    |
|           |   | 3.2.1.3 Mettre en conformié la législation nationale aux normes internationales relatives aux droits économiques | Réaliser une étude sur les écarts<br>entre les textes internationaux et<br>les textes nationaux relatifs aux<br>droits économiques, sociaux et<br>culturels et leur applicabilité sur le<br>terrain | Unc étude sur les écarts entre les textes internationaux et les textes nationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et leur amplicabilité eur le culturels et le | La<br>disponibilué<br>de l'étude  | Le rapport des<br>consultants | DGPDDH      | 2009                |
| -         | <u>-</u>  | sociaux et culturels   | ,   | est réalisée   |                                   |                               |             |                     |
|           |   |  | Organiser un atelier de validation<br>de Pérude   | Un atelier de validation<br>de l'étude est organisé  | L'Organisation<br>de Pateiller    | Le rapport de<br>l'atclier    | DGPDDH 2    | 2009                |
|           |   |  | Organiser des concertations avec les ministères et institutions concernés pour la mise en œuvre celes réformes  | Les concertations avec les<br>ministères et institutions<br>concernés sont organisées  | La tenue des                      | Les comptes<br>rendus des     | DGPDD11 20  | 7010<br>            |
|           | 7. 2. 3. E. | 3.2.1.4 Réaliser une l'evue annuelle des nouveaux textes en matière de droits                                    | Recenser les nouveaux textes  | Les nouveaux textes sont<br>tecensés   | La<br>disponibilité<br>des texres | Le rapport                    | DGPDDH 20   | 2010                |
|           |   |  |   |  | recensés                          |                               |             |                     |

| $\circ$        |
|----------------|
| -2010          |
| Ö              |
| $\tilde{\sim}$ |
| 17             |
| $\infty$       |
| Ō.             |
| $\circ$        |
| 200            |
| c/A            |
| ٠.             |
| ₽.             |
| - 5            |
| ·Ы             |
| acti           |
| Ġ              |
|                |
| زة             |
| des            |
|                |
|                |
| 0              |
| .¤             |
| ĸ              |
| 22             |
| - 5            |
| - 8            |
| ∺              |
| Ĥ              |
| - 6            |
| _ 0            |
| <u> </u>       |
| $\sim$         |
|                |
| _              |
| 4              |
| - 2            |
| nexe           |
| <u>ئۆ</u>      |
| <u> </u>       |
| - 5            |
| ⋖              |
|                |

| Programme                               | Sous programmes   | Objectifs  | Activités   | Résultats attendus  | Indicateurs<br>de<br>performance                             | Source de<br>vérification                              | Structure<br>responsable | Période |
|---|---|--|---|---|--|--|--------------------------|---------|
|   |   | économiques,<br>sociaux et culturels<br>et proposer les      | nité  | Leur conformité est   | Les<br>propositions<br>de réforme                            | Le rappon  | DGPDD11                  | 2010    |
|   |   | réformes aux<br>acteurs concernés                            | Organiser un atelier de validation<br>des propositions de réforme   | L'atelier de validation des propositions de réforme est organisé  | L'organisation<br>de l'atelier                               | Le rapport de<br>l'atelier                             | ракорн                   | 2010    |
| 3.3<br>Renforcement<br>de l'effectivité | 3.3.1 La stratégie<br>nationale et le plan<br>d'actions de mise | 3.3.1.1. Elaborer et valider une stratégie nationale de mise | Réaliser une étude pour<br>l'élaboration d'une stratégie<br>nationale et d'un plan d'actions<br>sur la mise en œuvre des droits   | L'étude sur la mise en<br>œuvre des droits est<br>réalisée  | La<br>disponibilité<br>de l'érude                            | Le rapport des<br>consultants                          | рсуррн                   | 2010    |
| des droits<br>humains                   | CH COUNT COD TANK   |  | Organiser un atelièr de validation<br>de la stratégie et du plan d'actions  | Un atelier de Validation<br>de la stratégie et du plan<br>d'actions est organisé  | L'organisation<br>de l'atelier                               | Le rapport de<br>Patelier                              | рсуррн                   | 2010    |
|   |   |  | Elaborer un rapport en Conseil<br>des Ministres   | Un rapport en Conseil<br>des Ministres est élaboré  | La<br>disponibilité<br>du rapport                            | Le rapport   | настра                   | 2010    |
|   |   |  | Créer un cadre de concertation<br>des acteurs impliqués dans la mise<br>en œuvre de la stratégie nationale<br>et du plan d'action | Un cadre de concertation<br>des acteurs impliqués<br>dans la mise en œuvre de<br>la stratégie nationale et du<br>plan d'action est créé | Le texte de<br>création du<br>cadre de<br>concertation       | Le texte de<br>création du<br>cadre de<br>concertation | DGPDDFI                  | 2010    |
|   |   |  | Suivre la mise en œuvre des plans<br>d'actions sectorielles   | La mise en œuvre des<br>plans d'actions<br>sectorielles est suivie  | La<br>disponbilité<br>des rapports<br>de suivi<br>évaluation | Les rapports<br>de suivi<br>évaluation                 | рсиррн                   | 2010    |
|   | 3.3.2 Le<br>renforcement des<br>droits catégoriels              | 3.3.2.1 Renforcer<br>les droits des<br>consommateurs         | Elaborer un avant projet de loi de<br>protection des consommateurs  | Un avant projet de loi de<br>protection des<br>consommateurs est<br>élaboré   | 1.a<br>disponibilité<br>de l'avant<br>projet de loi          | L'avant projet<br>de loi                               | рсрорн                   | 2008    |

| Période                          | 5008   |  | &<br> <br>  |   |  |   |
|----------------------------------|--|--|---|---|--|---|
| <u> </u>                         | <del></del>  | 2009   | 1 2009  | 7 5003  | 75008  | 75008   |
| Structure                        | ВСРОБН   | DGPDDA   | HOGMDO  | рсиррн  | ———<br>БСРОВН  | DGPDDH  |
| Source de vérification           | Les rapports<br>de suivi   | Le rapport des DCPDDU  | Le rapport de<br>l'atclier                                    | Le rapport de<br>mise en<br>oeuwre                      | Le rapport en<br>conseil des<br>ministres  | Le rapport en<br>conseil des<br>ministres                                   |
| Indicateurs<br>de<br>Derformance | La<br>disponibilité<br>des rapports<br>de suivi  | La<br>disponibilité<br>du rapport des<br>consultants   | La tenue de<br>Patelier                                       | La<br>disponibilité<br>du rapport de<br>thise en oeuvre | La<br>disponibilité<br>du projet de<br>loi   | La<br>disponibilité<br>du projet de<br>loi                                  |
| Résultats attendus               | L'avant projet de loi est<br>suivi   | Une étude pour<br>l'élaboration d'un plan<br>d'action de lute courre la<br>sugmatisation et la<br>discrimination dans le<br>contexte lié au<br>VIH/SIDA est réalisée | Un atelier de validation<br>du plan d'actions est<br>organisé | Le plan d'actions est mis<br>en oeuvre                  | La procédure de ratification de la Convention de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées est initiée | Un avant projet de loi sur les droits des personnes handicapées est élaboré |
| Activités                        | Suivre l'avant projet de loi (consultation des différents départements ministériels, les associations professionnelles, les OSC, présentation du projet au COTEVAL; rapport en conseil des ministres, saisine de l'Assemblée nationale). | Réaliser une étude pour l'étaboration d'un plan d'action de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le contexte lié au VIH/SIDA.                    | Organiser un atelier de validation<br>du plan d'actions       | Mettre en œuvre le plan d'actions.                      | Initier la procédure de raufication<br>de la Convention des Nations<br>Unics relative aux droits des<br>Personnes handicapées              | Elaborer un avant projet de loi sur les droits des personnes handicapées    |
| s Objectifs                      |  | 3.3.2.2 Mettre en cruvre un plan d'actions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination tices au VIH/SIDA   |   |   | 3.3.2.3 Renforcer<br>les droits des<br>personnes<br>handicapées  |   |
| <br>Sous programmes              |  |  |   |   |  |   |
| Programme                        |  |  |   |   |  |   |



| Programme | Sous programmes | Objectifs  | Activités   | Résultats attendus  | Indicateurs<br>de<br>performance | Source de<br>vérification | Structure<br>responsable | Période             |
|-----------|-----------------|--|---|---|----------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------|
|           |                 |  | Finaliser le rapport sur les droits<br>des personnes handicapées et le<br>vulgariser                                      | Le rapport sur les droits<br>des personnes<br>handicapées est finalisé et<br>vulgarisé  | Le rapport                       | Le rapport                | рскорн                   | 2008                |
|           |                 | 3.3.2.4 Renforcer<br>l'état civíl                          | Organiser une rencontre bilan des<br>opérations JSAN dans la province<br>de la Comoé                                      | Une rencontre bilan des<br>opérations JSAN est<br>organisée dans la<br>province de la Comoé                                     | Le nombre de<br>rencontres       | Le rapport                | рсеурн                   | 2008                |
|           |                 |  | Organiser un atelier national de<br>réflexion sur droits humains et<br>état civil à Kaya                                  | Un atclier national de<br>réflexion sur droits<br>humains et état civil est<br>organisé à Kaya                                  | Le nombre<br>d'atelier           | Ге гаррон                 | DGPVDH                   | 2008                |
|           |                 |  | Organiser 3 opérations JSAN par<br>an   | 3 opérations JSAN sont<br>organisées par an   | Le nombre<br>d'opérations        | 1.e rappoert              | DGPVDH                   | à partir<br>de 2008 |
|           |                 |  | Organiscr 6 campagnes de<br>sensibilisation sur Penregistrement<br>des naissances   | 6 campagnes de<br>sensibilisation sur<br>l'enregistrement des<br>naissances sont<br>organisées                                  | Le nombre de campagnes           | Le rapport                | DGPVDH                   | 2009-               |
|           |                 | 3.3.2.5 Renforcer<br>l'approche genre et<br>droits humains | Elaborer un document intitulé<br>'Geure qu'est ce que c'est à<br>l'intention du personnel du<br>MPDH et MFP'              | Un document intitulé<br>Genre qu'est ce que c'est<br>à l'intention du personnel<br>du MPDH et MFP                               | Le nombre de<br>documents        | Le document               | рсрурн                   | 2008                |
|           |                 |  | Organiser une journée d'échange<br>autour de la formation sur l'égalité<br>entre les hommes et les fernmes<br>au Danemark | Une journée d'échange<br>autour de la formation<br>sur l'égalité entre les<br>hommes et les femmes au<br>Danemark est organisée | La tenue de la<br>journée        | Le rapport                | DGPDDH                   | 2008                |
|           |                 |  | Elaborer et vulgariser un dépliant<br>sur l'approche genre et droits<br>humains'  | Un dépliant sur<br>l'approche genre et droits<br>humains est élaboré et   | Le nombre de<br>dépliants        | Le dépliant               | рсгурн                   | 2008                |



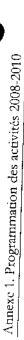
|               |                 |           |  | , , ,  |                                  | ļ                          |                          |                     |
|---------------|-----------------|-----------|--|--|----------------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------------|
| Programme     | Sous programmes | Objectifs | Activités  | Résultats attendus   | Indicateurs<br>de<br>performance | Source de<br>vérification  | Structure<br>responsable | Période             |
| <del>,,</del> |                 |           |  | vulgatisé  |                                  |                            | -                        |                     |
|               |                 |           | Elaborer un guide pratique de<br>sensibilisation sur l'approche<br>genre et droits humains   | Un guide pratique de<br>scusibilisation sur<br>l'approche getre et droits<br>humains est élaboré   | Le guide                         | aping a l                  | HCGPDDH                  | 2009                |
|               |                 |           | Former les formateurs sur<br>l'approche genre et droits<br>humains   | Les formateurs sur<br>l'approche genre et droits<br>humains sont formés  | Le rapport                       | Le tapport                 | DGPDDE                   | 2009                |
|               |                 |           | Organiser un séminaire national<br>sur la question du genre et des<br>droits humains   | Un séminaire national sur<br>la question du genre et<br>des droits humains est<br>organisé   | Le rapport                       | Le rapport                 | DEP                      | 2009                |
|               |                 |           | Organiser un séminaire sous<br>régional de formation sur<br>l'évaluation dans l'approche genre   | Un séruinaire sous<br>régional de formation sur<br>l'évaluation dans<br>l'approche genre est<br>organisé   | Le nombre de<br>séminaires       | la: rapport                | DISP                     | 2009                |
|               |                 |           | Participer à des rencontres<br>d'échanges organisées par les pays<br>d'Afrique de l'Ouest pour<br>promouvoir et renforcer les<br>capacités dans l'approche geure | Des participations à des rencontres d'échanges organisées par les pays d'Afrique de l'Ouest pour promouvoir et renforcer les capacités dans l'approche genre sont effectives | Le nombre de<br>participations   | Les tapports<br>de mission | DEP                      | A partir de 2009    |
|               |                 |           | Organiser des voyages d'études<br>dans les pays de la sous région  | Des voyages d'études<br>dans les pays de la sous<br>région sont organisés  | Le nombre de<br>voyages          | Les rapports<br>de mission | - dila                   | A partir de 2009    |
|               |                 | 0         | Créer une cellule 'Approche genre et droits humains'   | Une cellule 'Approche<br>genre et droits humains<br>est créée  | La création de<br>la cellule     | L'acte de<br>création      |                          | A partir<br>de 2008 |

| 0              |
|----------------|
| $\equiv$       |
| 8              |
| ∞              |
| 9              |
| s 2008-20      |
| Ëŝ             |
| Æ              |
| Ġ.             |
| S              |
| des            |
| ž              |
| 5              |
| Ē              |
| ĕ              |
| 걾              |
| 31             |
| ğ              |
| 8              |
| <u>A</u>       |
| <del>, '</del> |
| u              |
| - 70           |
| ŭ              |
| g              |
| ⋖              |
|                |

| e de Structure Période<br>ation responsable          | ort DGPDDH 2008<br>é du  | nnes de 2009 de 2009 orts  | ort DGPDDII A partie<br>dt: 2008   | égie   | ourt DGPVDH 2008  | oort de DGPVDH 2009  | nucl DGPDDH 2009   | Le rapport de DGPDDH 2009          |
|--|--|--|--|--|---|--|--|------------------------------------|
| Indicateurs Source de de de performance vérification | La Le rapport fonctionnalité d'activité du du centre centre d'écoute   | La Les fonctionnalité programmes des centres et rapports d'activité des centres  | La Le rapport<br>disponibilité<br>du rapport   | La Te document disponibilité de stratégie du document de stratégie           | Le document Le rapport<br>est disponible                      | La tenne de Le rapport de<br>Patelier Patelier               | La<br>disponibilité<br>du oumuel   | La tenue de Le rapp                |
| Résultats attendus                                   | Un centre pilote d'écoute et d'orientation consacré au traitement des réclamations des citoyens est mis en place | 9 centres d'écoute et<br>d'orientation consacré au<br>traitement des<br>réclamations des citoyens<br>sont mis en place | Un rapport annuel qui<br>analyse les réclamations<br>enregistrées et formule<br>des recommandations est<br>produit | La stratégic cst finaliséc   | Un plan d'action après<br>l'adoption de la stratégie          | Un atelier de validation<br>du plan d'action est<br>organisé | J.c manuel sur la gestion<br>et la prévention des<br>conflits est élaboré. | Un atelier de validation           |
| Activités  | Mettre en place un centre pilote d'écoute et d'orientation consacré au traitement des réclamations des citoyens  | Mettre en place 9 centres d'écoute et d'orientation consacré au traitement des réclamations des citoyens               | Produire un rapport annuel qui<br>analyse les réclamations<br>enregistrées et formuler des<br>recommandations      | Finaliser la stratégie   | Elaborer un plau d'action après<br>l'adoption de la stratégie | Organiser un atelier de validation<br>du plan d'action       | Elaborer un manuel de<br>prévention et de gestion des<br>conflits          | Organiser un atelier de validation |
| Objectifa  | 3.3.3.1 Orienter les<br>citoyens porteurs<br>de réclamations   |  |  | 3.4.1.1 Elaborer une stratégie nationale et un plan d'actions pour la        | promotion d'une culture de la                                 | paix   | 3.4.1.2 Elaborer un<br>manuel de<br>prévention et de                       | gestion des conflits               |
| Sous programmes                                      | 3.3.3 Orientation<br>des citoyens<br>porteurs de<br>réclamations   |  |  | 3.4.1 Une stratégic<br>nationale pour la<br>promotion d'une<br>culture de la | tolérance et de la<br>paix                                    |  | <u>.</u>   |                                    |
| Programme  |  |  |  | 3.4 Promotion d'une culture de la tolérance, des decire humains              | et de la paix   |  |  |                                    |



| Programme                                    | Sous programmes   | Objectifs   | Activités  | Résultats attendus  | Indicateurs<br>de                               | Source de                      | Structure   | Période             |
|--|-------------------|---|--|---|---|--------------------------------|-------------|---------------------|
| ,,   |                   |   |  |   | performance                                     |                                | icaponisani |                     |
|  | •                 | -   | 13   |   | HACHIE  | _                              |             |                     |
| ·  |                   |   | Reprodute le manuel (en 5 000 exemplatres)   | Le manuel est reproduit<br>(en 5 000 exemplaires)   | Le manuel<br>reproduit                          | Le bordereau<br>de livraison   | DGPDDH      | A partir            |
|  |                   | 3.4.1.3 Former et<br>sensibiliser 200<br>acteurs par an | Organiscr 2 sessions de formation<br>des acteurs par an  | 2 sessions de formation<br>des acteurs par an sont  | La tenue des                                    | Les rapports des sessions      | DGPVDH      | ue 2000<br>         |
| 3.5 Coopération                              | 3.5.1 Coopération | 3511 Cappul   |  | Organisees  | <br> <br>                                       | de formation                   | <b>-</b>    | i                   |
| régionale,<br>régionale et<br>internationale | nationale         | et participer aux cadres de concertation des            | Participer au cadre de concertation pour le suivi des actions retenues dans le cadre du CSLP             | La participation au cadre<br>de concertation pour le<br>suívi des actions retenues<br>dans le cadre du CSLP est               | Les rapports<br>indiquant les<br>contributions  | Le rapport                     |             | à partir<br>de 2008 |
|  |                   | poundles  |  | assurće   | participations du MPDH aux différents cadres de |                                |             |                     |
| _  |                   |   |  |   | concernation                                    |                                |             |                     |
|  |                   |   | Participer au cadre de<br>concertation pour le suivi des<br>actions retenucs dans le cadre de<br>la PNBG | La participation au cadre<br>de concertation pour le<br>suivi des actions retenues<br>dans le cadre de la PNBG<br>est assurée | La tenue des<br>rencontres                      | Le rapport de<br>participation |             | à parur<br>de 2008  |
|  |                   |   | Contribucr à l'élaboration de la<br>Politique Nationale Genre  | La contribution à<br>Pélaboration de la<br>Politique Nationale<br>Genre est effective   | La tenue des<br>renconnes                       | Les rapports<br>des rencontres | Diff        | à partir<br>de 2008 |
|  |                   |   | Participer à l'étaboration du Schéma National d'aménagement I du territoire (SNAT)                       | La participation à l'élaboration du Schéma Mational d'aménagement du territoire (SNAT est effective                           | La tenue dos<br>rencontres                      | Les rapports<br>des rencontres | DIGP        | à partir<br>de 2008 |
|  |                   | 7.                | Contribuer à l'élaboration du discours du Premier Ministre sur l'a situation de la Nation d              | La contribution à l'élaboration du discours du Premier Ministre sur la c  | La production<br>de la<br>contribution          | Le rapport                     | DI:P        | à partir<br>de 2008 |



| 0            |
|--------------|
| $\equiv$     |
| 8            |
| •            |
| 8            |
| Ō            |
| $^{\prime}$  |
| ŝ            |
| 품.           |
| - 5-         |
| <u>.</u>     |
| ac           |
| es.          |
| 끆            |
| ~            |
| ùon          |
| ٠ă           |
| ď            |
| Ξ            |
| Е            |
| ੜ            |
| 돲            |
| Ō            |
| 곮            |
| _            |
| $\leftarrow$ |
| 93           |
| ~            |
| ă            |
| 딕            |
| <            |

| Sous programmes | Objectifs   | Activités  | Résultats attendus   | Indicateurs<br>de<br>performance                    | Source de<br>vérification      | Structure<br>responsable | Période             |
|-----------------|---|--|--|---|--------------------------------|--------------------------|---------------------|
|                 |   |  | situation de la Nation est<br>assurée  | du MPDH   |                                |                          |                     |
|                 |   | Contribuer à l'élaboration des<br>réponses aux doléances des corps<br>constitués de l'Etat   | La contribution à<br>l'élaboration des réponses<br>aux doléances des corps<br>constitués de l'État est<br>assurée  | La production<br>de la<br>contribution<br>du MPDH   | J.e rapport                    | DEP                      | à partir<br>de 2008 |
|                 | 3.5.1.2 Elaborer<br>des rapports<br>nationaux et  | Elaborer, valider et reproduire un<br>projet de rapport triennal sur la<br>situation des droits humains  | Le rapport est élaboré,<br>validé et reproduit   | La<br>clispontbilité<br>du tapport                  | Le rapport                     | рсрорн                   | 2010                |
|                 | circonstanciels sur<br>les droits humains   | Elaborer 3 rapports<br>circonstanciels dicrés par des<br>évènements conjoucturels  | Les rapports circonstanciels dictés par des évènements conjoncturels sont élaborés   | La<br>disponibilité<br>des rapports                 | Les rapports                   | DGPDDH                   | A partir<br>de 2008 |
|                 | 3.5.1.3 Dynamiser<br>le Comité<br>interministériel des<br>droits humains et<br>du droit<br>international<br>humanitaire | Organiser 2 séminaires de formation des cadres du MPDH et des autres Ministères, membres du CIMDH sur les techniques d'élaboration des rapports à soumettre aux instances internationales. | Deux séminaires de formation des cadres du MPDH et des autres Ministères, membres du CIMDH sur les techniques d'élaboration des rapports à soumetre aux instances internationales sont organisés | La tenue des<br>séminaires                          | Les rapports<br>des séminaires | STP/<br>CIMDH            | 20.08               |
|                 |   | Elaborer un projet de rapport sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).  | Un projet de rapport sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) est élaboré  | Le projet de<br>rapport est<br>sounnis au<br>CIMIDH | Le projet de<br>rapport        | STP/<br>CIMDH            | 2008                |



| _        |
|----------|
| 0        |
| 5        |
| $\simeq$ |
| 11       |
| ∞.       |
| 9        |
| 8        |
|          |
| ŝ        |
| 烹        |
| ·H       |
| tt       |
| র        |
| (A)      |
| $\circ$  |
| Ġ        |
| ш        |
| ō        |
| ٠Ě       |
| ď        |
| Ε        |
| Ħ        |
| яп       |
| Ξ        |
| 50       |
| 0        |
| ď        |
| <u></u>  |
| Ξ.       |
| -        |
| ×        |
| 3        |
| č        |
| Ħ        |
| ~        |
| ~        |
|          |
|          |

| Sous programmes | Objectifs  | Activités  | Résultats attendus   | Indicateurs<br>de<br>performance                               | Source de<br>vérification                      | Structure     | Période             |
|-----------------|--|--|--|--|--|---------------|---------------------|
|                 |  | Organiser les sessions du<br>CIMDH.  | Les sessions du CIMDH<br>sont organisées   | La tenue des<br>sessions                                       | Les rapports<br>des sessions                   | SrP/<br>CIMDH | A partit<br>de 2008 |
|                 |  | Finaliser les projets de rapports<br>adoptés par le CIMDEt   | Les projets de rapports<br>adoptés sont finalisés  | La<br>disponibilité<br>des projets de<br>rapports<br>finalisés | Les projets<br>rapports<br>finalisés           | STP/<br>CIMDH | A partir de 2008    |
| E T S K C       | 3.5.2.1 Recenser les<br>rencontres<br>statutaires<br>auxquelles le<br>Ministère doit<br>participer | Répertorier les rencontres<br>statutaires auxquelles le Ministère<br>doit participer                                       | Les rencontres statulaires<br>auxquelles le Ministère<br>doit participer sont<br>répertoriés   | La<br>disponibilité<br>du répertoire                           | Le répertoire<br>des rencontres<br>statutaires | DGPDDR        | 2908                |
| S C 7. 3        | 3.5.2.2 Mettre à<br>jour le répertoire<br>des rencontres<br>statutaires                            | Actualiser chaque année le<br>répertoire des rencontres<br>statutaires   | Le répertoire des<br>rencontres statutaires est<br>actualisé chaque annéc  | La<br>disponibilité<br>du répertoire<br>mis à jour             | Le répertoire<br>mis à jour                    | DGPDDII       | A partir<br>de 2009 |
| ការស្ត្រថា      | 3.5.2.3 Contribuer et participer aux rencontres régionales chaque année                            | Participer aux deux sessions de la<br>Commission Africaine des droits<br>de l'Homme et des peuples<br>(CADHP)              | La participation aux deux sessions de la Commission Africaine des droits de l'éfornne et des peuples (CADEIP) est assurée                          | Le nombre de<br>participation<br>aux sessions                  | Les rapports<br>de mission                     | рсерры        | à partir<br>de 2008 |
|                 |  | Participer aux réunions du Comité<br>régional de suivi de la réflexion<br>sur la pauvreté saisie par les droits<br>humains | La participation aux<br>réunions du Comité<br>régional de suivi de la<br>réflexion sur la pauvreté<br>saisic par les droits<br>humains est assurée | Le nombre de<br>participation<br>aux réunions                  | Les rapports<br>de mission                     | DGPDDFL       | à partir<br>de 2008 |
|                 |  | Participer aux sessions des<br>grandes Commissions Mixtes de<br>Coopération  | La participation aux<br>grandes Commissions<br>Mixtes de Coopération   | Le nombre de<br>participation<br>aux grandes                   | Les rapports<br>indiquant la<br>participation  | DEP           | à partir<br>de 2008 |



| Programme  | Sous programmes  | Objectifs  | Activités   | Résultats attendus  | Indicateurs<br>de<br>performance                                | Source de<br>vérification                             | Structure | Période             |
|--|--|--|---|---|---|---|-----------|---------------------|
|  |  |  |   | est assurée   | commissions   | du MPDH<br>aux<br>rencontres<br>régionales            |           |                     |
|  |  |  | Inviter et/ou accueillir des experts<br>d'instances régionales (1 invité par<br>an)   | Des experts d'instances<br>régionales sont invités<br>et/ou accueillis (1 invité<br>par an)   | Le nombre<br>d'experts  | Rapport de<br>visite                                  | DGPDDH    | à parcir<br>de 2008 |
| •  |  | 3.5.2.4 Contribuer et participer aux rencontres internationales                | Participer aux sessions des<br>organes des Nations Unies  | La participation aux<br>sessions des organes des<br>Nations Unies est<br>effective  | Le nombre de<br>participation                                   | Les rapports  | DGPDDEL   | à partir<br>de 2008 |
|  |  | 3.5.2.5 Elaborer des rapports pour les instances régionales et internationales | Rédiger les projets de rapports<br>dus  | Les projets de rapports<br>dus sont rédigés   | La<br>dispon <mark>ibilité</mark><br>des projets de<br>rapports | Les projets de<br>rapports                            | рскорн    | à partir<br>de 2008 |
| 3.6 Le<br>renforcement<br>des capacités du<br>MPDH | 3.6.1 Renforcement<br>des capacités<br>institutionnelles et<br>opérationnelles | 3.6.1.1 Renforcer<br>les capacités<br>institutionnelles du<br>ministère        | Elaborer un tableau prévisionnel des emplois et des effecuís en vue de la mise en place des nouvelles structures (centrales, rattachées, déconcentrées) | Un tableau prévisionnel des emplois et des effectifs en vue de la misc en place des nouvelles structures (centrales, rattachées, déconcentrées) est élaboré | La<br>disponibilité<br>du tableau<br>prévisionnel               | Le rapport de<br>mise en œuvre<br>de la réforme       | DRJ.      | à partir<br>de 2008 |
|  |  |  | Mettre en place les nouvelles<br>structures centrales et rattachées ;   | Contrales structures contrales et rattachées sont mises en place  | Le nombre de<br>structures<br>mises en place                    | Les rapports<br>d'installation<br>des<br>responsables | SG        | A partir<br>de 2008 |
| ļ  |  |  | Élaborer un plan de<br>déconcentration du ministère.  | Un plan de<br>déconcentration du<br>nuinistère est élaboré.   | Le plan de<br>déconcentrado<br>n est<br>dispouible              | Le plan de<br>déconcentrati<br>on                     | 98        | 2008                |



| Programme | Sous programmes | Objectifs  | Activités  | Résultats attendus   | Indicateurs de performance   | Source de vérification                    | Structure | Période               |
|-----------|-----------------|--|--|--|--|---|-----------|-----------------------|
|           |                 |  | Mettre en œuvre le plan de<br>déconcentration du ministère.                                      | Le plan de<br>déconcentration du<br>ministère est mis en<br>oeuvre           | Nombre de<br>structures mis<br>en place<br>conformément<br>au plan | Rapports<br>Cacrivités du<br>MPDH         | SC        | A partir de 2008      |
|           |                 | 3.6.1.2 Assurer le<br>recrutement et la<br>formation du<br>personnel | Recruter et former 30 conseillers<br>en droits humains   | 30 conseillers en droits<br>humains sont recrutés et<br>formés               | Plan de<br>Totmation   | Les décisions<br>de mise à<br>disposition | DRH       | 2008-<br>2010         |
|           |                 | spécifique   | Rectuter et former 75 attachés en droits humains.  | 75 attachés en droits<br>humains sont rectutés et<br>formés                  | Plan de<br>formation   | Les décisions<br>de mise à<br>disposition | DRH       | à partir<br>de 2008   |
|           |                 |  | Recruter un spécialiste de gestion<br>de projet  | Un spécialiste de gestion<br>de projet est rectuté                           | Le nombre de<br>spécialiste  | La décision<br>d'engagement               | DRU       | 2008                  |
|           |                 | 3.6.1.3 Assurer la<br>formation continue<br>du personnel             | Elaborer et mettre en œuvre un<br>plan de formation continue du<br>personnel                     | un plan de formation<br>continue du personnel est<br>élaboré et mis en œuvre | Le plan de<br>formation  | Le document<br>de plan                    | DRH       | A partir<br>de 2008   |
|           |                 | 3.6.1.4 Renforcer<br>les infrastructures                             | Construire 6 CIDDH sur la base<br>du plan d'infrastructure                                       | Les 6 CIDDI4 sont construits   | Le nombre de<br>CLDDH<br>construits                                | Les procès<br>verbaux de<br>réception     | i.V.d     | A partir de 2008      |
|           |                 |  | Assurer la réfection des locaux  | La réfection des locaux<br>est assurée                                       | le plan des<br>infrastructures                                     | Les procès<br>verbaux de<br>réception     | DAF       | A partir  <br>de 2008 |
| •         |                 | <del>-</del> -   | Mettre à jour le plan des<br>infrastructures tous les 3 ans                                      | le plan des infrastructures<br>est mis tous les 3 ans                        | le plan des<br>infrastructures                                     | Les procès<br>verbaux de<br>réception     | +         | A parvir<br>de 2008   |
|           | 3               | 3.6.1.5 Renforcer<br>les équipements                                 | Assurer l'équipement des<br>structures centrales, rattachées sur<br>la base du plan d'équipement | L'équipement des<br>structures centrales,<br>rattachées est assuré           | Le nombre de<br>structures<br>équipées                             | cautx                                     | -         | A partir de 2008      |

| _        | i |
|----------|---|
| ⊃!       |   |
| -2010    |   |
| 0        |   |
| ĊI.      |   |
| Ţ        |   |
| 800g     | ١ |
| $\simeq$ |   |
| 오.       |   |
| (A       |   |
| S        |   |
| Š        |   |
| .≌       |   |
| 5        |   |
| ٠Ħ٠      |   |
| -5       |   |
| ਲੋ       |   |
| des ;    |   |
| 41       |   |
| je.      |   |
| •        |   |
| mation c |   |
| - 5      |   |
| .≓       |   |
| ≒        |   |
| - 23     |   |
| 뇬        |   |
| - 5      |   |
| - =      |   |
| ্ব       |   |
| - 1      |   |
| ~        |   |
| - 22     |   |
| ٠,       |   |
|          |   |
|          | • |
| ÷        |   |
| ٠        | ı |
| - ×      |   |
| - 2      | ١ |
| ē        |   |
| - 7      |   |
| Annex    |   |
|          |   |

|           |                        | !   |  |  | ;  |  | _         | _                   |
|-----------|------------------------|---|--|--|--|--|-----------|---------------------|
| Programme | Sous programmes        | Objectifs   | Activités  | Résultats attendus   | Indicateurs<br>de<br>performance                     | Source de<br>vérification  | Structure | Période             |
|           |                        |   | Equiper six (6) CIDDM sur la S<br>base du plan d'équipement  | Six (6) CIDDH son 1 (6) équipés  | Le nombre de<br>CIDDH<br>équipés                     | les bordereaux<br>de livraison   | DAF       | A partir<br>de 2008 |
|           |                        |   | Equiper trois (3) directions régionales sur la base du plan d'équipement                                       | Trois (3) directions Régionales (plan d'infrastructures et d'équipements) sont équipées.       | Le nombre de<br>directions<br>régionales<br>équipées | le bordercau<br>de livraison et<br>le procès<br>verbal de<br>réception | DAF       | A partir de 2010    |
|           |                        |   | Assurer la maintenance des<br>équipements  | La maintenance des<br>équipements est assuréc  | Le nombre de<br>travaux de<br>maintenance            | Les procès<br>verbaux de<br>réception                                  | DAF       | A partir<br>de 2008 |
|           |                        |   | Mettre à jour les<br>équipements tous les 3 ans  | Les équipements sont mis à jour tous les 3 ans.  | Le plan<br>d'équipement                              | le bordereau<br>de livraison   | DAI       | A partir<br>de 2008 |
|           |                        | 3.6.1.6 Assurer la connexion intranet et Internet des structures du | Installer la connexion intranet et<br>l'accès à Internet sur la base du<br>plan d'équipement                   | La connexion intranct et<br>l'accès à Internet sont<br>installés.                              | Le plan<br>d'équipement                              | le bordereau<br>de jivraison et<br>le procès<br>verbal de<br>réception | DAF       | à partir<br>de 2008 |
|           |                        | ministère   | Raccorder toutes les structures du ministère aux réseaux Internet el intranet sur la basc du plan d'équipement | Toutes les structures du ministère sont raccordées aux réseaux Internet et intranet            | Le plan<br>d'équipement                              | le bordereau<br>de livraison et<br>le procès<br>verbal de<br>réception | DAE       | à partir<br>de 2008 |
|           | 3.6.2<br>Communication | 3.6.2.1 Elaborer<br>une stratégie et un<br>plan de                  | Réaliser une étude pour<br>Pélaboration d'une stratégie et<br>d'un plan de communication                       | L'étude pour l'élaboration<br>L'une stratégie et d'un<br>plan de communication<br>est réalisée | La<br>disponibilité<br>du rapport des<br>consultants | Le rapport   | DCPM      | 2008                |
|           |                        | Communication of  | Organiscr un atelier de validation<br>de la stratégie et du plan de<br>communication                           | L'atelier de validation de<br>la stratégie et du plan de<br>communication est<br>otganisé      | La tenue de<br>Patelier                              | Le rapport de<br>Patelier  | DCPM      | 5008                |



Période à partir de 2008 A partu de 2008 A partir de 2008 de 2008 A partir de 2008 A partit de 2009 à partii A partir de 2008 à partir de 2008 A partit de 2008 2009 responsable Structure DCPM DCPM DCPM DCPM DCPM DCPM DCPM DOPM DCPM DCPM vérification Les rapports Source de contenunt les contenant les Les bulletins Nombre de ье гарроя d'activités Le rapport Le rapport Le balletin messages Journaux **Јонгизик** articles Le site Le contenu du | Le site édité communicatio d'interventions )erformance Le nombre de La publication du bulletin Indicateurs Le site web est mis à jour | 1.e site à jour Nombre de Nombre de Le plan de Le bulletin messages Nombre Nombre darticles ptix yrix. Le prix droits humains au inséré dans un journal par La stratégie et le plan de annuelles au journal télé journaux sous forme de Résultats attendus humains est attribué aux FESPACO est attribué Les messages dans les bandeaux sont insérés Le bulletin trimestriel communication sont Ministère humains est Un article extrait des textes sur les DH est Le bulletin trimestriel d'information du Le site web est animé Trois interventions Ministère est publié. dans les journaux Un prix des droits mises en oeuvre d'information du sont organisées semaine Galian édité. ponetuelles au journal télévisé par Journaux sous forme de bandeaux Insérer un article extrait des textes Attribuer un Prix droits hunains droits Mettre en teuvre la stratégie et le sur les DH dans un journal par Insérer des messages dans les Editer un bulletin trimestriel Publier le bulletin trimestriel des d'information du Ministère d'information du Ministère Organiser 3 interventions plan de communication Activités Mise à jour du site web Attribuer un prix humains du Galian. pendant la SENAC Animer le site web. au FESPACO Attribuer semaine an relations publiques bulletin trimestricl 3.6.2.2 Organiser jour le site web du 3.6.2.3 Editer un d'information du Objectifs des activités de 3.6.2.4 Mettre à Ministère Ministère Sous programmes Programme

Annexe 1. Programmation des activités 2008-2010



| Programme | Sous programmes | Objectifs  | Activités   | Résultats attendus  | Indicateurs<br>de<br>performance                     | Source de<br>vérification                          | Structure<br>responsable | Période             |
|-----------|-----------------|--|---|---|--|--|--------------------------|---------------------|
|           |                 | 3.6.2.5 Réaliser des<br>émissions<br>d'information et de | Réaliser et diffuser un film<br>documentaire sur la SENAC par<br>an   | Un film documentaire sur<br>la SENAC par an est<br>réalisé et diffusé   | Le film <b>ré</b> alisé                              | Rapport<br>d'activités<br>DCPM                     | DCPM                     | A partir<br>de 2008 |
| ٠         |                 | sensibilisation  | Réaliser et diffuser 3 émissions<br>radiophoniques de courte durée<br>(3 à 5 minutes) par an, à raison de<br>100 diffusions | 3 émissions radiophoniques de courre durée (3 à 5 minutes) sont réalisées et diffusées par an, à raison de 100 diffusions | Le nombre<br>d'énission<br>réalisées et<br>diffusées | Les supports<br>et rapports<br>d'activités<br>DCPM | DCPM                     | A partir<br>de 2008 |
|           |                 |  | Réaliser et diffuser 2 émissions documentaires radio par an   | Deux émissions<br>documentaires radio sont<br>réalisées et diffusées  | Nombre<br>d'émissions                                | Le rapport   | DCРМ                     | à partir<br>de 2008 |
|           |                 |  | Réaliser et diffuser une émission<br>débat à la télé par an   | L'émission débat est<br>réalisée et diffusée à la<br>télé   | Nombre<br>d'émissions                                | Le rapport   | DCPM                     | à partir<br>de 2008 |
|           |                 |  | Réaliser une émission<br>radiophonique, chaque 15 jours,<br>intitulée « le quart d'heure du<br>citoyen »                    | Une émission<br>radiophonique, chaque 15<br>jours, intitulé « le quart<br>d'heure du citoyen » est<br>réalisée            | Nombre<br>d'énvissions                               | Rapport<br>d'activités<br>DCPM                     | DCPM                     | A partir<br>de 2009 |
|           |                 |  | Réaliser et diffuser 3 spots de<br>sensibilisation à la télé par an, à<br>raison de 15 diffusions par mois                  | Trois spots de<br>sensibilisation à la télé<br>sont réalisés et diffusés<br>par au, à raison de 15<br>diffusions par mois | Nomb <b>re</b> de<br>spots                           | Le tapport   | DCPM                     | a partir<br>de 2008 |
|           |                 |  | Réaliser et diffuser 3 spots de<br>sensibilisation à la radio par an, à<br>raison de 15 diffusions par mois                 | Trois spots de sensibilisation à la radio sont réalisés et diffusés par an, à raison de 15 diffusions par mois            | Nombre de<br>spots                                   | Le rapport   | DCPM                     | à partit<br>de 2008 |



| -              | ·   |   |  |   |   |   |                          |                     |
|----------------|---|---|--|---|---|---|--------------------------|---------------------|
| Programme      | Sous programmes                                   | Objectifs   | Activités  | Résultats attendus  | Indicateurs<br>de<br>performance                    | Source de<br>vérification                           | Structure<br>responsable | Période             |
|                |   |   | Produire et diffuser des spots de<br>sensibilisation sur les questions du<br>genre et droits humains | des spots de<br>sensibilisation sur les<br>questions du genre et<br>droits humains sont<br>produits et diffusés | Le nombre de<br>spots                               | Les spots   | DCPM                     | A partir<br>de 2019 |
|                |   |   | Réaliser et diffuser des émissions<br>sur les méthodes de prévention<br>des conflits                 | Des émissions sur les<br>méthodes de prévention<br>des conflits sont réalisées<br>et diffusées                  | La réalisation<br>et la diffusion<br>des émissions  | Les supports<br>des émissions                       | DCPM                     | A partir de 2009    |
|                | 3.6.3 Gestion des<br>programmes et<br>indicateurs | 3.6.3.1 Développer<br>les indicateurs de<br>suivi évaluation des              | Recruter les consultants   | les consultants sont<br>recrutés  | Test de<br>recrutement                              | Le py de<br>recrutement                             | Digp                     | à partir<br>de 2008 |
|                |   | actions du MPDH   | Réaliser une étude de formulation<br>d'indicateurs de suivi des actions                              | une étude de formulation<br>d'indicateurs de suivi des<br>actions   | Le projet de<br>rapport des<br>consultants          | Le projet de<br>rapport des<br>consulrants          | DEP                      | 2008                |
|                |   |   | Organiscr un atelier de validation<br>de l'étude   | L'atelier de validation est<br>organisé   | Tenue de<br>Parelier                                | Le rapport  | DEP -                    | 2008                |
|                |   | 3.6.3.2 Mettre à jour les indicateurs de suivi évaluation des actions du MPDH | Metre en place une banque de<br>données et la consolider   | Une banque de données<br>consolidée est mise en<br>place  | Le document<br>contenant la<br>banque de<br>données | Le document<br>contenant la<br>banque de<br>dounées |                          | à pactir<br>de 2008 |
|                |   | ,   | Suivre la banque de données.   | La banque de données est<br>suivie.   | Le document<br>contenant la<br>banque de<br>données | Le rapport de<br>suivi                              | DIEP -                   | à partu-            |
|                |   | 3.6.3.3. Produire un<br>programme annuel<br>d'activités                       | Elaborer les projets de rapport et de programme d'activités du c                                     | Les projets de rapport et de programme d'activités du MPDH sont élaborés  | s de  | Le projet de l                                      | DISP a                   | ù partir<br>de 2008 |
| <br> <br> <br> |   |   |  |   | d'activités   | -   |                          |                     |

Annexe 1. Programmation des activités 2008-2010

| Sous programmes Objectifs  | ctifs       | Act   | Activités   | Résultats attendus  | Indicateurs<br>de<br>performance                                | Source de<br>vérification                                 | Structure | Période             |
|--|-------------|---|---|---|---|---|-----------|---------------------|
|  |             | Finaliser les pro<br>de programme o<br>par le CASEM                   | Finaliser les projets de rapport et<br>de programme d'activités adoptés<br>par le CASEM | Les projets de rapport et<br>de programme d'activités<br>adoptés par le CASEM<br>sont finalisés | La<br>disponibilité<br>des projets<br>finalisés                 | Les rapports  | DEP       | 2008 à<br>2010      |
| 3.6.3.4 Assurer la coordination administrative et technique des                                |             | Organiscr des réunions de<br>direction, des conseils cabi<br>du CASEM | ner et  | Les réunions de direction,<br>des conseils de cabinet et<br>du CASEM sont<br>organisées         | Nombre de<br>réunions   | Les comptes<br>rendu de<br>réunion                        | şG        | 2008 à<br>2010      |
| services   |             | Présider les sess   | les sessions du CIMDH   | les sessions du CIMDEI<br>sont présidées  | Le nombre de<br>sessions  | Les comptes<br>rendu de<br>sessions                       | SG        | 2008 à<br>2010      |
| 3.6.3.5 Suivre les activités du MPDH financés par le PFC notamment le plan                     |             | Organiser des réunions du co<br>gestion et du comité pilotage         | ımité   | Les réunions du comité<br>de gestion et du comité<br>de pilotage sont<br>organisées             | Nombre de<br>réunions   | Les comptes<br>rendu de<br>réunion                        | SG        | 2008 à<br>2010      |
| Strategique  |             | Effectuer une r<br>stratégique à la c<br>de mise en oeuvre            | revuc du Plan<br>t deuxième année<br>re   | Une revue du Plan<br>stratégique est faite en<br>2009   | Le plun est<br>révisé   | Le plan révisé  | SG        | 2009                |
|  |             | Réaliser les audi<br>par le PFC                                       | its externes prévus   | Réaliscr les audits externes prévus<br>par le PFC sont réalisés                                 | Le nombre<br>d'audius<br>externes                               | Les rapports<br>d'audits                                  | SG        | A partir<br>de 2008 |
| 3.6.3.6 Assister la<br>munistre dans la<br>supervision et la<br>mise en œuvre des<br>activités |             | Traiter et exécuter les dossicis<br>missions confiés par la Ministre  | 5   | Les dossiers sont traités<br>et les missions exécutées  | Le nombre de<br>dossiers traités<br>et de missions<br>exécutées | Les dossiers<br>traités et les<br>rapports de<br>missions | 5         | à partir<br>de 2008 |
| 3.6.3.7 Contribuer à accroître la qualité des prestations des                                  | ्त <u> </u> | Exécuter 20 mis   | 20 missions de contrôle   | 20 missions de contrôle<br>sont exécutées   | Le nombre de<br>missions  | Les rapports<br>des missions<br>de contrôle               | ITS       | à Partir<br>de 2008 |



| Programme | Sous programmes | Objectifs                   | Activités  | Résultats attendus   | Indicateurs<br>dc<br>performance                    | Source de<br>vérification           | Sructure | Période             |
|-----------|-----------------|-----------------------------|--|--|---|-------------------------------------|----------|---------------------|
|           |                 | structures du<br>ministère. | Partíciper aux réunions de la<br>commission de réglement amiable<br>des litiges  | LTIS a participé aux<br>réunions de la<br>commission de règlement<br>amiable des litiges | Le nombre de Les comptes réunions rendus de réunion | Les comptes<br>rendus de<br>réunion | lis      | à partir<br>de 2008 |
|           |                 |                             | Suivre la mise en œuvre des<br>recommandations issues des<br>rapports de contrôle et l'audit du<br>ministère une fois par an | La mise en œuvre des<br>recommandations issues<br>des rapports de contrôle<br>est suivie | Le nombre de Les rapports                           | Les rapports                        | 118      | à partir<br>de 2008 |
|           |                 |                             | Soumettre les résultats de<br>l'exploitation de la boite à idées à<br>la Ministre  | Les resultats de<br>l'exploitation de la boite à<br>idécs sont soumis à la<br>Ministre   | Le nombre de Les rapports rapports                  | Les rapports                        | S.L.1    | à parrir<br>de 2008 |



Annexe 2 : Tableau de programmation financière

| Période      | 2008   | 2008                         | 2008 et<br>2009   | 2008 et<br>2009   | A partir<br>de 2008                  | A partir<br>de 2009.  | A partir<br>de 2009   | 3009  | A partic<br>de 2010                     |
|--------------|--|------------------------------|---|---|--------------------------------------|---|---|---|---|
| t Pér        |  | 0 2                          |   |   | O A p                                |   |   |   | de:                                     |
| Toral budger | 714 500  |                              | 29 500 000  | 19 481 000  | 300 000 000 A partir<br>de 2008      | 195 000 000   | 294 750 000   | 2 000 000   | 294 750 000 A partic                    |
| Budget 2010  | 0  | 0                            | 0   | 0   | 100 000 000                          | 75 000 000  | 147 375 000   | 0   | 294 750 000                             |
| Budget 2009  | 0  | 0                            | 14 750 000  | 10 000 000  | 100 000 000                          | 120 000 000   | 147 375 000   | 2 000 000   | 0                                       |
| Budget 2008  | 714 500  | 0                            | 14 750 000  | 9 481 000   | 100 000 000                          | 0   | 0   | 0   | 0                                       |
| Activités    | Organiser un atelier de concertation<br>avec les Ministères en charge de<br>l'éducation. | Elaborer un projet de décret | Réaliser deux études pour<br>l'élabotation de modules de formation<br>et de supports pédagogiques | Organiser deux ateliers de validation<br>des modules et de supports<br>pédagogiques | Reproduire les supports pédagogiques | Organiser 13 sessions de Formation<br>des formateurs des enseignants sur les<br>modules de droits humains | Organiscr 450 sessions de formations<br>en droits humains au profit des<br>enseignants (655000x450) | Organiser une cérémonie de remise<br>officielle des modules et des supports<br>pédagogiques des droits humains à<br>Ouahigouya. | Organiser 450 sessions de formation     |
| Structure    | рсгурн   |                              |   |   |                                      |   |   |   |   |
| Objectifs    | 1.1.1 Introduite<br>Péducation aux<br>DEI dans le<br>système formel                      |                              |   |   |                                      |   |   |   | 1.1.2 Assurer la formation continue des |
| Sous         | 1.1. Education aux droits humains dans le système  | formel                       |   |   |                                      |   |   |   |   |
| Programme    | 1. Education<br>aux droits<br>humains  |                              |   |   |                                      |   |   |   |   |



| :İ     | źriode                   | <u></u>     | A partir  i de 2009   |   | 2009  | 2009                                    | <br>  8  | - — <u> </u>  |   |
|--------|--------------------------|-------------|---|---|---|---|--|---|---|
| ' <br> | Jee Pe                   |             | -   A   A   |   |   |   | 2009   | 2009  | 2009  |
|        | Toral budget Période     |             | 20 000 000 A partir de 2009   | 15 000 000  | 6 000 000   | 22 000 000                              | 10 000 000   | 225 000 000   | 3 000 000   |
|        | Budget 2010              |             | 10 000 000  | 7 500 000   | 0   | 0                                       | 5 000 000  | 100 000 000   | 0   |
| ļ      | Budget 2009              |             | 10 000 000  | 7 500 000   | 000 000 9   | 22 000 000                              | 2 000 000 5  | 125 000 000   | 3 000 000   |
|        | Budget 2008              |             | 0   | 0   | 0   | 0                                       | e  | 0   | 0   |
|        | Activités                |             | Réaliser deux études pour<br>l'élaboxation de modules de formation<br>et de supports pédagogiques | Organiser deux areliers de validation<br>des modules et de supports<br>pédagogiques | Traduire les modules et les supports<br>pédagogiques (mooré, dioula et<br>fulfulde) | Reproduire des supports<br>pédagogiques | Organiser 2 sessions de formations<br>des formateurs des animateurs sur les<br>modules de droits humains | Organiser 90 sessions de fornations<br>en droits humains au profit des<br>mimateurs | Organiser une cérémonic de remise<br>officielle des modules et des supports<br>pédagogiques à Koudougou |
|        | Structure<br>responsable |             | DGPVDH  | <u>  O A C  </u>  | <u> </u>  | <u> </u>                                |  | en O  | Org<br>offi   |
|        | Objectifs                | cnscignants | aux<br>ins  | permanents<br>d'alphabétisauo<br>n fonctionnelle<br>(CPAF) et les                   | Centres<br>d'éducation de<br>base non<br>formelle                                   | (CEBNF)                                 |  |   |   |
|        | Sous                     |             | 1.2. Education<br>aux droits<br>humains dans<br>le système non<br>formel                          | <u> </u>  | <u>~ 0 10 62</u>  | <u>~</u>                                |  |   |   |
|        | Programme                |             |   |   |   |   |  |   |   |

| financière  |
|-------------|
| ogrammation |
| au de pro   |
| : Table     |
| Annexe 2    |

|                       |   |   |                          |  |             | :<br> <br> <br> <br> <br>! | :<br> <br>  |              |                        |
|-----------------------|---|---|--------------------------|--|-------------|----------------------------|-------------|--------------|------------------------|
| Programme             | Sous<br>programmes                          | Objectifs   | Structure<br>responsable | Activités  | Budget 2008 | Budget 2009                | Budget 2010 | Total budget | Période                |
|                       |   | 1.2.2 Assurer la formation continue en DH pour les animateurs           |                          | Organiser de 90 sessions de<br>formation au profit des animateurs  | 0           | 0                          | 135 000 000 | 135 000 000  | A partir<br>de 2010    |
| 1 <del>1 2 3 24</del> | 1.3. Education<br>aux droits<br>humains des | urer la<br>on en<br>n   | DGPVDH                   | Réaliser une étude pour l'élaboration<br>de modules de formation et de<br>supports pédagogiques par an                           | 10 125 000  | 10 125 000                 | 10 125 000  | 30 375 000   | 2008,<br>2009,<br>2010 |
|                       | groupes<br>professionnels                   | groupe<br>socioprofession<br>nel par an                                 |                          | Organiser un atelier de validation des<br>modules et de supports pédagogiques<br>par an  | 5 885 000   | 5 885 000                  | 5 885 000   | 17 655 000   | 2008                   |
|                       |   |   |                          | Reproduire 100 supports<br>pēdagogiques par an   | 0           | 354 000                    | 354 000     | 708 000      | de 2009                |
|                       | 1   |   |                          | Organiser 3 sessions de Formations<br>des formateurs des enseignants sur les<br>modules de droits humains                        | 0           | 10 000 000                 | 2 000 000   | 15 000 000   | A partir<br>de 2009    |
|                       |   |   |                          | Organiser 3 sessions de formations<br>pour l'introduction des modules des<br>droits humains au profit des<br>enseignants         | 0           | 15 000 000                 | 7 500 000   | 22 500 000   | A partir<br>de 2009    |
| ·                     |   | 1.3.2 Assurer la formation continue de certains groupes socioprofession | рGРDDН                   | Organiser trois séminaires de formation au profit de groupes spécifiques (magistrats, avocats, gardes de sécurité pénitentiaire) | 33 158 660  | 0                          | ÷           | 33 158 660   | 2008                   |
|                       |   | nels en pratique<br>des DH à  |                          | Organiser deux conférences au profit<br>des députés  | 2 450 000   | 0                          | 0           | 2 450 000    | 2008                   |



Annexe 2 : Tableau de programmation financière

|                          |   |  | ı  |                           |   |   |                           |  |  |  |
|--------------------------|---|--|--|---------------------------|---|---|---------------------------|--|--|--|
| Période                  | 2008  | 2009   | 2009   | 2010                      | 2009  | 2009  | 2010                      | 2008   | A partir<br>de 2008  | 2009   |
| Total budget             | 2 482 500   | 800 000  | 750 000  | 30 000 000                | 1 200 000   | 750 000   |                           | 15 000 000   | 18 171 000   | 12 000 000   |
| Budget 2010              |   | 0  | 0  | 30 000 000                | 0   | 0   | 30 000 000                | 0  | 000 /50 9  | 0  |
| Budget 2009              | 0   | 8090 003   | 750 000  | (C)                       | 1.200.000   | 750 000   | ( <del>)</del>            | 0  | 6 057 000  | 12 000 000   |
| Budget 2008              | 2 482 500   | (C)  | 0  | 0                         | 0   | 0   | 9                         | 15 000 000   | 000 250 9  | 0  |
| Activités                | Organisation un séminaire au profit<br>des élus locaux          | Elaborer des modules de formation et<br>de supports pédagogiques sur la<br>formation de base en DH | Organiser une session de formation<br>pour 50 formateurs | Former des groupes cibles | Elaborer des modules de formation et<br>de supports pédagogiques pour les<br>droits spécifiques | Organiser une session de formation<br>pour 50 formateurs en droits<br>spécifiques | Former des groupes cibles | Organiscr un atelier de réflexion sur<br>les enjeux et perspectives de la<br>réforme législative au Burkina Faso | Organiser un séminaire par an sur les<br>questions d'actualité | Organiser à Oragadougou unc<br>session de formation sur les droits de<br>l'enfant pour les 126 membres du<br>parlement des enfants |
| Structure<br>responsable |   | рсгурн   |  |                           |   |   |                           |  |  | реурри   |
| Objectifs                | travers l'organisation de sessions de formation de courte duréc | 1.4.1 Assurer<br>Péducation aux<br>droits humains  | civile   |                           |   |   |                           |  |  |  |
| Sous                     |   | 1.4. Education aux droits humains des  | oigainsanna<br>de la société<br>civile                   |                           |   |   |                           |  |  |  |
| Programme                |   |  |  |                           |   |   |                           |  |  | :  |

| Total budget Période     | 3 540 000   | 9 000 000 A partir<br>de 2008          | 0 à partie<br>de 2008                       | 2 250 000 , à partic<br>de 2008  | 15 052 500 A partir<br>de 2008                   | 93 999 000 A partir<br>de 2008   | 20 500 000 A partir<br>dc 2008   | 62 255 000 A partir de 2008   | 25 050 000 A partir                 |                       |
|--------------------------|---|--|---|--|--|--|--|---|-------------------------------------|-----------------------|
| Budget 2010              | 0   | 3 000 000                              | 0   | 750 000  | 5 017 500  | 35 000 000   | 8 060 000  | 28 425 000  | 8 350 000                           |                       |
| Budget 2009              | 0   | 3 000 000                              | 0   | 750 000  | 5 017 500  | 35 000 000   | 000 000 8  | 28 425 000  | 8 350 000                           |                       |
| Budget 2008              | 3 540 000   | 3 000 000                              | 0   | 750 000  | 5 017 500  | 23 999 000   | 4 500 000  | 5 405 000   | 8 350 000                           |                       |
| Activités                | Organiser un séminaire sur l'écoute au<br>profit des associations de défense de<br>droits des enfants | Publier les conclusions des séminaires | Mettre en place un comité<br>d'organisation | Organiser des rencontres de<br>concertation avec les membres du<br>comité d'organisation | Organiser un cross populaire par an<br>en région | Organiser un jeu concours sur les<br>droits humains dans 80 lycées et<br>collèges chaque année | Organiser un jeu concours<br>radiophonique sur les droits humains<br>dans 20 radios par an | Organiser un jeu concours sor le<br>civisme et la propreté à l'école<br>primaire dans 45 provinces par an | Organiser un forum national sur les | droits humains par an |
| Structure<br>responsable |   | рсрудн                                 | DGPVDH                                      |  |  |  |  |   |                                     |                       |
| Objectifs                |   |  | 1.5.1<br>Sensibiliser la                    | Population sur<br>les droits<br>humains  |  |  |  |   |                                     |                       |
| Sous<br>programmes       |   |  | 1.5 Education<br>aux droits                 | le système<br>informe!   |  |  |  |   |                                     |                       |
| Programme                |   |  |   |  |  |  |  |   |                                     |                       |

S

Annexe 2 : Tableau de programmation financière

| Programme | Sous | Objectifs  | Structure<br>responsable | Activités   | Budget 2008 | Budget 2009 | Budget 2010 | Total budget | Période             |
|-----------|------|--|--------------------------|---|-------------|-------------|-------------|--------------|---------------------|
|           |      |  |                          | Organiser la décoration d'acteurs de<br>promotion des droits humains  | 0           | 0           | ð           | ;            | A partit de 2008    |
|           |      |  |                          | Organiser 4 journées des droits<br>humains en province par au   | 12 000 000  | 12 000 000  | 12 000 000  | 36 000 000   | A partir<br>de 2008 |
| -         |      |  |                          | Organiser une Journée annuelle de concertations avec les OSC, dans les écoles de formation professionnelles, les CPAF, les CBNEF et les CIDDH | 4 500 000   | 4 500 000   | 4 500 000   | 13 500 000   | A partir de 2008    |
|           |      |  |                          | Organiser deux sorties annuelles de la<br>Ministre en province par an   | 7 247 500   | 000 000 6   | 000 000 6   | 25 247 500   | A partir            |
|           |      |  |                          | Organiser 3 projections<br>cinématographiques suivies de débats<br>par an   | 1 230 000   | 12 300 000  | 12.300.000  | 25 830 000   | A partit            |
| !         |      |  |                          | Organiser 12 conférences par an en<br>milieu scolaire   | 7 352 500   | 7 352 500   | 7 352 500   | 22 057 500   | A parter de 2008    |
|           |      | 1.5.1<br>Sensibiliser la<br>population sur<br>les droits | рсрурн                   | Organiser 4 conférences publiques<br>par an sur des questions spécifiques<br>de droits humains  | 5 010 508   | 4 500 000   | 4 500 000   | 14 010 508   | Δ partir<br>de 2008 |
|           |      | humains  |                          | Organiser un jeu concours<br>radiophonique sur les droits humains<br>à l'occasion de la SNC   | 2 858 500   | 0           | 0           | 2 858 500    | 2008                |
|           |      |  |                          | Organiser deux tournées annuelles de<br>cinéma mobile par an  | 9 768 400   | 9 768 400   | 9 768 400   | 29 305 200   | A partir<br>de 2008 |
|           |      |  |                          | Organiser deux tournées annuelles de<br>théâtre forum par an  | 7 311 000   | 7 400 000   | 7 400 000   | 22 111 000   | A partir            |
|           |      | _  |                          |   |             |             |             |              | _                   |



| ٠ | 7 |   | ì | ۰ |
|---|---|---|---|---|
| , | _ | ŝ | : |   |

| Sous<br>programmes | Objectifs   | Structure<br>responsable | Activités  | Budget 2008 | Budget 2009 | Budget 2010 | Total budget                   | Période             |
|--------------------|---|--------------------------|--|-------------|-------------|-------------|--------------------------------|---------------------|
|                    |   |                          | Organiset 28 sorties de vulgatisation<br>des textes sur les droits humains dans<br>les régions   | 6 720 000   | 6 720 000   | 6 720 000   | 20 160 000 A partir<br>de 2008 | A partir<br>de 2008 |
|                    | rmer<br>as à  | ОСРУДН                   | Elaborer et reproduire des dépliants<br>et manuels sur les droits humains  | 6 100 000   | 0 500 000   | 000 000 9   | 19 100 000                     | A partir<br>de 2008 |
|                    | travers la<br>production et la<br>vulgarisation de<br>documents |                          | Organiser 4 expositions de<br>documents sur les droits humains   | 2 995 600   | 5 000 000   | 2 000 000   | 12 995 600 A parrie de 2008    | A partir<br>de 2008 |
|                    |   |                          | Acquérir et / ou reproduite des recueils de textes sur les droits humains pour le service de la documentation du Ministère, les 20 CLAC et les CIDDE | 30 005 000  | 35 000 000  | 35 000 000  | 100 005 000 A partir de 2008   | A partir<br>de 2008 |
|                    |   |                          | Inauguration de 6 CIDDI4.  | 4 971 100   | 12 000 000  | 12 000 000  | 28 971 100 A partir<br>dc 2008 | Α partir<br>de 2008 |
|                    |   |                          | Elaborer un manuel du citoyen  | 5 012 000   | 0           | 0           | 5 012 000                      | 2008                |
|                    |   |                          | Reproduire le manuel du citoyen en<br>5000 exemplaires   | 0           | 15 000 000  | 0           | 15 000 000                     | 2009                |
|                    |   |                          | Orgniser l'atelier de validation   | 6 597 000   | 0           | 0           | 6 597 000                      | 2008                |
|                    | ·   |                          | Elaborer un projet de rapport en<br>Conseil des Mínistres  | 0           | 0           | 0           | Û                              |                     |
|                    |   |                          | Elaborer une politique et d'un plan<br>d'action de promotion de la<br>citoyenneté  | 13 125 000  | 0           | θ           | 13 125 000                     | 2008                |
|                    |   |                          | Organiser l'atelier de validation de la<br>politique   | 10 784 000  | 0           | 0           | 10 784 000                     | 2008                |



| riode                    | 2008   | 2008   | 2008   | 2010<br>(I'M)  | 2008  |   | 2008   | 2008  |
|--------------------------|--|--|--|--|---|---|--|---|
| ct Pé                    | 0 2  | : O  | <u> </u>   | . 6 D  |   | <br>  c   | 0  | 5<br>5  |
| Total budget Péríode     |  |  | 13 950 000   |  | 20 750 000  |   |  |   |
| Budget 2010              | 0  | 0  | 0  | Ð  | 0   | 0   | 0  | 0   |
| Budget 2009              | 0  | 0  | 0  | D  | D   | 0   | 0  | 0   |
| Budget 2008              | 0  | Ð  | 13 950 000   | 0  | 20 750 000  | 0   | Ş  | 0   |
| Activités                | Rédiger un projet de rapport en<br>Conseil des ministres | Soumettre les projets de politique et<br>de plan d'action de promotion de la<br>citoyenneté en Conseil des ministres | Elaborer une banque de données sur<br>les acteurs des droits humains | Mettre à jour de la banque de données<br>chaque 6 mois | Réaliser une étude sur les écarts entre les textes internationaux et les textes nationaux relatifs aux droits civils et politiques et leur applicabilité sur le terrain | Initier la procédure de ratification du deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politique visant à abolir la peine de mort. | Initier la procédure de ratification de la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. | Elaborer un avant projet de loi<br>portant définition et répression de la<br>torture et pratiques analogues |
| Structure<br>responsable |  |  |  |  | рсрои   |   |  |   |
| Objectifs                |  |  |  |  | 2.1.1 Mettre en<br>conformité la<br>législation<br>nationale aux<br>normes  | internationales<br>relatives aux<br>droits civils et<br>politiques  |  |   |
| Sous                     |  |  |  |  | 2.1. Le<br>renforcement<br>du cadre<br>normatif des<br>droits humains   |   |  |   |
| Programme                |  |  |  |  | 2. 2.1. Le Renforcement renforcement du cadre du cadre juridique normatif des droits humain   |   |  |   |



| institutions concernés pour la mise en œuvre des réformes  | institutions c                        |
|--|---------------------------------------|
| Recenser les nouveaux textes   | formes                                |
| Analyser leur conformité   | con                                   |
| Organiser un atclier de validation des<br>propositions de réformes   | 1 atchi<br>de ré                      |
| Réaliser une étude sur les écarts entre les textes internationaux et les textes nationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et leur applicabilité sur le terrain | énide<br>eniau<br>latifs ;<br>s, soci |
| Organiser un arclier de validation de<br>l'étude   | a atclic                              |
| Organiser des concertations avec les ministères et institutions concernés pour la mise en œuvre des reformes   | es con<br>t instir                    |



2010

100 000

Budget 2010 | Total budget | Période 100 000 10 000 000 8 000 000 20 000 000 000 000 2 000 000 0  $\Rightarrow$ **-**0 Ξ  $\Rightarrow$  $\Box$ Budget 2009 Budget 2008  $\circ$  
 The state of the 0 =  $\supset$  $\supset$ Organiser un atelier de validation des Réaliser une étude pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan Organiser un atelier de Validation de œuvre de la stratégie nationale et du Elaborer un rapport en Conseil des Préer un cadre de concertation des d'actions sur la mise en œuvre des acteurs impliqués dans la mise en Suivre la mise en œuvre des plans a stratégie et du plan d'actions Recenser les nouveaux textes Analyser leur conformité propositions de réformes Activités d'actions sectorielles plan d'action Ministres droits responsable Structure DGPDDH 3.1.1 Elaborer et DGPDDH Annexe 2 : Tableau de programmation financière nouveaux textes en matière des mise en œuvre économiques stratégie nationale de annuelle des réformes aux Objectifs 2.1.4 réaliser proposer les culturels et valider une concernés une revue des droits socio et acteurs droits 3.1 La stratégie programmes Renforcement nationale et le de l'effectivité plan d'actions Sous de misc en œuvre des droits Programme des droits humains

2010 2010

8 000 000

2010

20 000 000

2010

2010

2010

1.000.000

2010

2 000 000



|   | inanciere      |
|---|----------------|
|   | rogrammation   |
|   | ablean de pi   |
| Ę | nnexe $Z: Y_i$ |
| • | ◁              |

| Sous<br>programmes       | Objectifs   | Structure<br>tesponsable | Activités  | Budget 2008 | Budget 2009 | Budget 2010 | Total budget | Période          |
|--------------------------|---|--------------------------|--|-------------|-------------|-------------|--------------|------------------|
| 1 ~~ ~ 0                 | 3.2.1 Renforcer les droits des consommateurs                  | ОСРОДН                   | Elaborer un avant projet de loi de<br>protection des consommateurs   | 0           | 0           | 0           | 0            | 2008             |
|                          | rttre en<br>n plan<br>s visant<br>contre<br>sation<br>nation  | рдгррн                   | Suivre Pavant projet de loi<br>(consultation des différents<br>départements ministériels, les<br>associations professionnels, les OSC;<br>présentation du projet aux<br>COTEVAL; rapport en conseil des<br>ministres, saisine de l'Assemblée<br>nationale) | 0           | 0           | 0           | •            | 2008             |
| mind were                | liées au<br>VIH/SIDA  |                          | Réaliscr une étude pour l'élaboration<br>d'un plan d'action de lutte contre la<br>stigmatisation et la discrimination<br>dans le contexte lié au VIH/SIDA.   | O           | 000 000 01  | 0           | 10 000 000   | 2009             |
|                          |   |                          | Organiser un atelier de validation du<br>plan d'actions  | 0           | 2 000 000   | 0           | 5 000 000    | 2009             |
|                          |   |                          | Mettre en œuvre le plan d'actions.   | 0           | 15 000 000  | 15 000 000  | 30 000 000   | A partir<br>2009 |
| 101 HH                   | 3.2.3 Renforcer<br>les droits des<br>personnes<br>handicapées | DGPDDH                   | Iniúer la procédure de ratification de<br>la Convention des Nations Unies<br>relative aux droits des personnes<br>handicapées  | 0           | 0           | 0           | 0            | 2,008            |
| <del>  ``' ~ ~ ~ ~</del> | 3.2.4 Renforcer<br>Pétat civil                                | рдеурн                   | Elaborer un avant projet de lois sur<br>les droits des personnes handicapées   | 0           | 0           |             | 0            | 2008             |
|                          |   |                          | Finaliser le rapport sur les droits des<br>personnes handicapées et le vulgariser  | 7 000 000   | 0           | =  <br>     | C            | 2008             |



Budget 2010 | Total budget | Pétiode 44 475 760 A parii: 2008 de 2008 2008 2008 2009-2008 2008 2008 2009 2009 366 500 1 000 000 9 111 200 000 000 09 3 325 000 940 000 897 500 3 000 000 3 000 000 ÷ 5 0 15 000 000 0 30 000 000 
 O
  $\overline{\phantom{a}}$ 0 0  $\overline{}$ = 15 000 000 Budget 2009 30 000 000  $\supset$ ⊋ Ξ 3 000 000 3 000 000 Budget 2008 366 500 1 000 000 0 9 111 200 14 475 760 3 325 000 897 500 1 940 000 0 Un plaidoyer pour la ratification de la Organisce une rencontre bilan des opérations JSAN dans la province de Elaborer un document intitulé "genre, sensibilisation sur l'enregistrement des Organiser 3 opérations JSAN par an Elaboter et vulgariser un dépliant sur sensibilisarion sur l'approche genre et Former les formateurs sur l'approche réflexion sur droits humains et état convention relative aux droits des qu'est-ce que c'est" à l'intention du autour de la formation sur l'égalité entre les hommes et les femmes au approche genre et droits humains Organiser une journée d'échanges Organiscs un atelier national de personnel de MPDH et du MPF Elaborer un guide pratique de Organiser 6 campagnes de Activités personnes handicapées genre et droits humains Iroits humains L COMOE civil à Kaya naissances Danemark responsable Structure DGPVDH DGPDDH DGPVDH DGPDDE DGPDDH 3.2.5 renforcer genre et droits humains Objectifs 'approche programmes Sous Programme





Annexe 2 : Tableau de programmation financière

| Sous<br>Programme       |          | Objectifs                   | Structure | Activités   | Budget 2008 | Budget 2009 | Budget 2010 | Total budget Période          | Période                |
|-------------------------|----------|-----------------------------|-----------|---|-------------|-------------|-------------|-------------------------------|------------------------|
|                         |          |                             | DEP       | Organiser un séminaire national sur la<br>question du genre et des droits<br>himains  | 0           | 000 000 51  | 0           | 15 000 000                    | 2009                   |
|                         | <u> </u> |                             | DEP       | Organiser un séminaire sous régional sur l'évaluation dans l'approche genre   | 0           | 0           |             | 0                             | 2009                   |
|                         |          |                             | DEP       | Participer à des rencontres d'échanges<br>organisées par les pays d'Afrique de<br>l'ouest pour promouvoir et renforcer<br>les capacités dans l'approche genre | 0           | 000 000 01  | 10 000 000  | 20 000 000                    | A partir<br>de 2009    |
| 3.3.3                   |          | 3.3.1 Orienter              | DEP       | Organiser des voyages d'études dans<br>les pays de la sous région   | 0           | 0           | Э<br> <br>  | 0                             | A partir<br>de 2009    |
| citoyens<br>porteurs de |          | porteurs de<br>réclamations | рсгодн    | Créer une cellule approche genre et<br>droits humains   | 0           | 1 000 000   | 0           | 1 000 000 A partir<br>de 2008 | A partir<br>de 2008    |
| réclamations            | ions     |                             |           | Mettre en place un centre pilote<br>d'écoure et d'orientation consacté au<br>traitement des réclamations des<br>citoyens                                      | 1 990 000   |             |             | 1 990 000                     | 2008                   |
|                         |          |                             |           | Mettre en place 9 centres d'écoute et<br>d'orientation consacré au traitement<br>des réclamations des citoyens  | 0           | 8 955 900   | 8 955 000   | 17 910 000 A parir<br>de 2009 | A partir               |
|                         |          |                             |           | Produire un rapport annuel qui<br>analyse les réclamations enregistrées<br>et formuler des recommandations  | 0           | -           | 0           | 0                             | 0 A jwartir<br>dc 2008 |



+

Anoexe 2 : Tableau de programmation financière

Budget 2010 | Total budget | Période 2008 14 000 000 | A pardr 18 000 000 | A partir 2008 de 2009 dc 2008 2008 2008 2008 2009 0 J.A partir 2009 (PM) 9.273.5000 } 7 125 000 | 2 000 000 8 048 500 10 500 000 7 500 000 0 Ç 0 0  $\supset$ 9 000 000  $\overline{\circ}$ Budget 2009 Þ <u></u> 0 Ξ 9 000 000 Ξ 7 500 000 14 000 000 Budget 2008 2 000 000 ÷  $\Box$ 7 125 000 8 048 500 10 500 000  $\Rightarrow$ C 9 273 500 pour le suivi des actions retenues dans Elaborer un manuel de prévention et Organiser deux sessions de formation Organiser un atelier de validation du Organiser un atelier de validation du Participer au cadre de concertation Elaboret un plan d'action après Reproduire le manuel en 5000 Activités 'adoption de la stratégic de gestion des conflits Finabser la stratégie fraduire le manuel des acteurs par an le cadre du CSLP olan d'action exemplaires mannel responsable Structure DGPVDH DGPDDH DGPVDH 5. Coopération|5.1 Coopération |5.1.1 Contribuer | DEP 4.1.3 Former et sensibiliser 200 prévention et de nationale et un 4.1.2. Elaborer plan d'actions promotion d'une culture de la tolérance 4.1.1 Elaborer un manuel de acteurs par an une stratégie Objectifs aux cadres de et de la paix gestion des et participer d'une culture de pour la conflits programmes nationale pour humains et de la tolérance et tolétance, des la promotion Sous de la paix stratégie nationale 4.1 Une Programme d'une culture 4. Promotion régionale ct nationale, la paix droits

(K

| 9   | 2 |
|-----|---|
| 10  | į |
| ï   | ì |
| 5   | : |
| - 8 | 3 |
| Ė   | 3 |
|     | • |
| 7   | 5 |
| ٠È  | j |
| 2   | 4 |
| ŧ   | 7 |
| ۶   | 4 |
| ē   | ď |
| à   | 1 |
| Č   | 5 |
| ÷   | ₹ |
| :   | , |
| ť   | נ |
| -   | 4 |
| 6   | á |
| _9  | 2 |
| 4   | 3 |
| Ľ   | 2 |
| r   | ` |
| Ċ   | ā |
| `,  | , |
| 4   | ζ |
| 3   | ز |
| 5   | = |
| ٤   | ä |
| -0  | ú |

| Programme programmes | Objectifs  | Structure<br>responsable | Activités   | Budget 2008 | Budget 2009 | Budget 2010 | Total budget Période | Période             |
|----------------------|--|--------------------------|---|-------------|-------------|-------------|----------------------|---------------------|
| nternationale        | concertation<br>des politiques<br>nationales                 |                          | Participer au cadre de concertation<br>pour le suivi des actions retenues dans<br>le cadre de la PNBG   | 0           | 0           | 0           | 3                    | A partir<br>de 2008 |
|                      | 5.1.2 Elaborer<br>des rapports                               | DGPDDH                   | Contribuer à l'élaboration de la<br>Politique Nationale Gente   | 0           | 0           | 0           | 0                    | A partir<br>de 2008 |
|                      | nationaux et<br>circonstanciels<br>sur les droits<br>humains |                          | Intégrer la dinunsion genre dans les<br>politiques et programme du ministère                            | 0           | 0           | 0           | O                    |                     |
|                      |  |                          | Participation à l'élaboration du<br>Schéma National d'aménagement du<br>territoire (SNAT)               | 0           | 0           | 0           | 0                    | A partir<br>de 2008 |
|                      |  |                          | Contribuer à l'élaboration du discours<br>du Prenuer Ministre sur la situation de<br>la Nation          | 0           | 0           | 0           | 0                    | A partir<br>de 2008 |
|                      |  |                          | Contribuer à Pélaboration des<br>réponses aux doléances des corps<br>constitués de l'Etat               | 0           | 0           | 0           | <b>P</b>             | A partir<br>de 2008 |
|                      |  |                          | Elaborer, valider et reproduire un<br>projet de rapport triennal sur la<br>situation des droits humains | 0           | 0           | 000 009 9   | 000 009 9            | 2010                |
|                      |  |                          | Elaborer 3 rapports circonstanciels<br>dictés par des évènements<br>conjoncturels                       | 3 000 000   | 3 000 000   | 3 000 000   | 000 000 6            | A partir<br>de 2008 |



|  |                                   |   |  |   |             |                       |             |                | 103                   |
|--|-----------------------------------|---|--|---|-------------|-----------------------|-------------|----------------|-----------------------|
| Programme progr                                  | Sous<br>programmes                | Objectifs   | Structure                                    | Activités   | Budger 2008 | Budget 2009           | Budget 2010 | Total budget   | Période               |
|  |                                   | 5.1.3 Dynamiser STP/CIMDH le Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire | STP/CIMDH                                    | Organiscr deux séminaires de formation des cadres du MPDH et des autres Ministères, membres du CIMDH sur les techniques d'élaboration des rapports à soumettre aux instances internationales. | 19 576 000  | 0                     | 0           | 19 576 000     | 20038                 |
|  |                                   |   |  | Elaborez et soumettre à l'attention du MPDE un projet d'arrêté portant otganisation et fonctionnement du Secrétariat technique permanent de la commission interministériel des droits humains | 0           | 0                     | 0           | D              | 2008                  |
|  |                                   |   |  | Elaborer le projet de rapport sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).   | 754 000     | 0                     | 0           | 754 000        | 2008                  |
|  | <del></del>                       | <u>-</u>  | <u>-                                    </u> | Organiser la tenue des sessions du CIMDH.   | 735 000     | 735 000               | 7.35 000    | 2 205 000      | A parur               |
|  |                                   |   | <u> </u>                                     | l'inaliser les projets de rapports<br>adoptés par le CIMDH.   | )<br> <br>  | <br>  S<br> <br> <br> | 0           |                | de 2008  <br>A partir |
| 5.2. coopérati<br>Régionale et<br>internationale | ération 3<br>le et le<br>onale st | <u>.</u> د  | DGPDDH R                                     | Réperrorier les rencontres staturaires auxquelles le ministère doit participer  | 0           |                       | 0           |                | de 2008               |
|  | <u> </u>                          | auxquelles le<br>ministère doit<br>participer   |  |   |             | <u></u>               |             | <u></u> _      |                       |
|  | ré<br>re                          | re à<br>des   | DGPDDH A                                     | Actualiser chaque année le répertoire<br>des rencontres statutaires   | 0           |                       | 0           | - <del> </del> | A partir de 2009      |
|  | St                                | statutaires   | <br> <br>                                    |   |             |                       |             |                |                       |



| financière    |
|---------------|
| programmation |
| de 1          |
| : Tableau     |
| $^{\circ}$    |
| Annexe        |

|   |  |  |                          |   | _           |             |             |              | _                     |
|---|--|--|--------------------------|---|-------------|-------------|-------------|--------------|-----------------------|
| Programme   1                                     | Sous<br>programmes   | Objectifs  | Structure<br>responsable | Activités   | Budget 2008 | Budget 2009 | Budget 2010 | Total budget | Période               |
|   |  | 5.2.3 contribuer E et participer aux rencontres                              | DGPDDH                   | Participer aux deux sessions de la<br>Commission Africaine des droits de<br>l'Homme et des peuples (CADFIL')  | 000 000 9   | 000 000 9   | 6 500 000   | 19 300 000   | A partir<br>de 2008   |
|   |  | régionales<br>chaque année   |                          | Assurer la mise à jour du recueil des<br>accords internationaux   | 0           | 0           | 0           | 0            | A partir<br>de 2008   |
|   |  |  |                          | Participer aux réunions du Comité<br>régional de suivi de la réflexion sur la<br>pauvreté saisie par les droits humains                                   | 7 500 000   | 7 500 000   | 7 500 000   | 22 500 000   | A partir<br>de 2008   |
|   |  |  | DEP                      | Participer aux sessions des grandes<br>Commissions Mixtes de Coopération  |             | 0           | O           | Q            | A partir<br>de 2008   |
|   |  |  | рсгррн                   | Inviter et ou accueillir des experts<br>d'instances régionales (un invité par<br>an)  | 4.000.000   | 4 000 000   | 4 000 000   | 12 000 000   | de 2008               |
|   |  | 5.2.4 Contribuer et participer aux rencontres                                |                          | Participer aux sessions des organes<br>des Nations Unies par an   | 15 300 000  | 16 830 000  | 16 830 000  | 48 960 000   | A partit              |
|   |  | 5.2.5 Elaborer des rapports pour les instances régionales et internationales |                          | Rédaction des projets de rapports dus   | 200 000     | 200 000     | 200 000     | 800 009      | de 2008               |
| 6. Le<br>renforcement<br>des capacités<br>du MPDH | 6.1 Renforc Renforcement les capacités des capacités institutionne institutionne et et opérationnelles | 6.1.1 Renforcer<br>les capacités<br>institutionnelles<br>s du ministère      | DRH                      | Elaborer un tableau prévisionnel des emplois et des effectifs en vue de la mise en place des nouvelles structures (centrales, rattachées, déconcentrées); | 0           |             | 0           |              | 0 A partir<br>de 2008 |



Budget 2008 0 8 900 000 0 Þ **-**= 7 200 000 **-**Blaborer un plan de déconcentration Recruter et former 30 conseillers en Suivre les avancements des agents personnel spécifique et d'appuis au Recruter et former 75 auachés en recruter 1 spécialiste de gestion du structures centrales et rattachées fuitier les actes administratifs de orofit du MPDH autorisé par le déconcentration du ministère Mettre en place de nouvelles Mettre en œuvre le plan de Procéder au recrutement du Activités Conseil des ministres gestion des agents droits humains Iroits humains du ministère projet responsable Structure Annexe 2: Tableau de programmation financière DRH SG 6.1.2 Assurer le la formation du recrutement et Objectifs personnel programmes Sous Programme

Budget 2010 | Total budget | Période de 2008 | 0 A partir de 2008 0 J.A partir 2008-2010 2008 2008 0 A partic 2008 $de\ 2008$ 8 640 000 | A partir de 2008 de 2008 182 112 000 A partir de 2008 J 2010 0 | à partr 300 000 000 J.A. partir de 2009 de 2008 A partir 0 26 900 000 28 750 000 | Ç 0 9 000 000 6 0  $\Rightarrow$  $\overline{\circ}$ 720 000 ] 32 290 400 150 000 000 0 9 000 000  $\supset$ Budget 2009  $\overline{\phantom{a}}$ 0 720 (8)() 83 287 600 150 000 000 24 000 000 66 534 000  $\Rightarrow$ 4 750 000 Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation continue du personnel Assurer la réfection des locaux Construire 6 CIDDH 6.1.4 Renforcer DAAF 6.1.3 Assurer la DRH infrastructures continue du formation Jersonnel du MPDH



| financière    |
|---------------|
| programmation |
| de 1          |
| blean         |
| <u> </u>      |
| ٠.            |
| $^{\circ}$    |
| nnexe         |
| <<            |

| Programme                                    | Sous<br>programmes     | Objectifs   | Structure<br>responsable | Activités   | Budget 2008 | Budget 2009                           | Budget 2010 | Total budget | Période             |
|--|------------------------|---|--------------------------|---|-------------|---------------------------------------|-------------|--------------|---------------------|
|  |                        |   |                          | Mettre à jour le plan des<br>infrastructures tous les 3 ans                               | 0           | n                                     | 0           | 0            | A partir<br>de 2008 |
| •  | <u> </u>               | 6.1.5 Renforcer les                                       | DAAF                     | Assurer l'équipement des structures<br>centrales et rattachées                            | 183 390 000 | 241 015 000                           | 134 945 000 | 559 350 000  | A partir<br>de 2008 |
| <u>-</u>                                     |                        | équipements du<br>MPDH                                    |                          | Equiper 6 CIDDH   | 105 468 000 | 50 840 000                            | 47 690 000  | 203 998 000  | A partir<br>de 2008 |
|  |                        |   |                          | Equiper 3 directions régionales   | 0           | 15 000 000                            | 15 000 000  | 30 000 000   | A partir<br>de 2009 |
|  |                        |   |                          | Assurer la maintenance des<br>équipements   | 11 344 410  | 12 000 000                            | 12 000 000  | 35 344 410   | A partir<br>de 2008 |
|  |                        |   |                          | Mettre à jour les équipements tous les trois ans  | 0           | <b>9</b>                              | 0           | 0            | A partir<br>de 2008 |
|  |                        | 6.1.6 Assurer la<br>connexion                             | DAAF                     | installer la connexion intranet et<br>l'accès à Internet.                                 | 15 000 000  | 0<br>                                 |             | 15 000 000   | A partir<br>de 2008 |
| -  |                        | intranet et<br>internet des<br>structures du<br>ministère |                          |   |             | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |             |              |                     |
| <u>,,                                   </u> | 6.2 Communi-<br>cation | 6.2.1 Elaborer<br>une stratégie et<br>un plan de          | DCPM                     | Réaliser une étude pour l'élaboration<br>d'une stratégie et d'un plan de<br>communication | 8 537 500   | 0                                     | 0           | 8 537 500    | 2008                |
|  |                        | communication<br>du Ministère                             |                          | Organiser un atelier de validation de<br>la stratégie et du plan de<br>communication      | 5 057 000   |                                       | 0           | 5 057 000    | 2008                |
|  |                        |   |                          | Mettre en œuvre la stratégie et le plan<br>de communication                               | 0           |                                       | 0           |              | 0 2008              |
|  | ·                      | 6.2.2 Organiser<br>des activités de                       | рсьм                     | Organiser trois interventions<br>ponctuelles au journal télévisé par an                   | 1 000 000   | 000 000 1                             | 0 000 000   | 3 000 000    | A partir<br>de 2008 |



| <u></u>       | ı |
|---------------|---|
| $\overline{}$ | i |
| _             | ı |

|   | - :                                    |                                |   |             |              | <br> <br> <br> <br> |                      | <u> </u>                            |
|---|--|--------------------------------|---|-------------|--------------|---------------------|----------------------|-------------------------------------|
| Sous Objectifs Structure responsable  | Structure<br>responsable               | <u> </u>                       | Activités   | Budget 2008 | Budget 2009  |                     | Total budget Période | Période                             |
| relations<br>publiques Insére<br>bande  | Inserc                                 | Insérc<br>bande                | Insérer des messages sous forme de<br>bandeau pendant la SENAC  | 1 400 000   | 1 400 000    | 1 400 000           | 4 200 000            | A partir                            |
| Insérer les droit sernaine sernaine   | Insér<br>les dr<br>semai               | Insér<br>les dr<br>semai       | Insèrer un article extrait des textes sur<br>les droits humains dans un journal par<br>semaine                                  | 5 200 000   | 5 500 000    | 5 500 000           | 16 200 000           | de 2008<br>A partir<br>de 2008      |
| Attr  | Am                                     | Attr                           | Attribuet un prix droits humains au<br>FESPACO  | 0           | 8 000 000    | 0                   | 8 000 000            | 2009                                |
| Atn   | Atta                                   | Atta<br>3A                     | Attribuer un prix droits humains du<br>GALJIAN  | 1 650 000   | 10           | 0                   |                      | A marrie                            |
| 6.2.3 Editer un DCPM Edit<br>bulletin<br>trimestriel<br>d'information<br>du Ministère | DCPM                                   | N                              | Editer un bulletin trimestriel<br>d'information du Ministère  | 2 900 000   | 3 600 000    | 3 600 000           | 10 100 000           | 2008                                |
| 6.2.4 Mettre à DCPM Mettre jour le site web du Ministère                              | DCPM                                   | letti.                         | Mettre à jour le site web   | 0           | <del>_</del> | 0                   |                      |                                     |
|   | Anim                                   | i E                            | Animer le site web  | 0           |              | <del>   </del>      | P   0                | de 2008<br>                         |
| réaliser DCPM<br>rnissions<br>vrnation  |  | éalis<br>cur                   | Réaliser et diffuser un tilm<br>documentaire sur la SFNAC par an  | 1 500 000   | 1 500 000    | 1 500 000           |                      | 1 de 2008<br>30 A partic<br>45 2008 |
| sensibilisation radiophon radiophon minutes) [ diffusions                             | Réalis,<br>radiop<br>iniour<br>diffusi | salisa<br>diop<br>nute<br>fusi | Réaliscr et diffuser trois émissions<br>radiophoniques de courte durée (3 à 5)<br>ninutes) par an à raison de 100<br>liffusions | 1 300 000   | 1 300 000    | 1 300 000           | 3 900 000 A          | A partir de 2008                    |
| Réalis  | Réalis<br>docur                        | l ign in                       | Réaliser et diffuser deux émissions<br>documentaires radio par an   | 1 200 000)  | 1 200 000    | 1 200 000           | 3 600 000   A        | A partir                            |
|   |  |                                |   |             |              |                     | 41.                  | 7000 T                              |



| • | on thanciere |  |
|---|--------------|--|
| ţ | Ħ            |  |
|   | natutus.     |  |
|   | TOP          |  |
|   |              |  |
|   | Tablean      |  |
|   | ۲            |  |
|   | ċ            |  |
|   | C            |  |
|   | Anna         |  |
|   |              |  |

| Programme | Sous<br>programmes | Objectifs  | Structure | Activités   | Budget 2008 | Budget 2009 | Budget 2010 | Total budget Période       | Période                    |
|-----------|--------------------|------------|-----------|---|-------------|-------------|-------------|----------------------------|----------------------------|
|           |                    |            |           | Réaliser une émission en langue<br>nationale (Mooré, Dioula, Pulfuldé)  | 400 000     | 400 000     | 400 000     | 400 000                    | A partir<br>de 2008        |
|           |                    |            |           | Réaliser et diffuser une émission<br>débat à la tôlé par an   | 2 000 000   | 000 000 1   | 1 000 000   | 4 000 000                  | A partir<br>dc 2008        |
|           |                    |            |           | Réaliser une émission radiophonique<br>chaque 15 jours intitulée le "le quart<br>d'heure du citoyen"                                | 3 300 000   | 3 300 000   | 3 300 000   | 9 900 000 A partir de 2008 | A partir<br>de 2008        |
|           |                    | . <u> </u> |           | Réaliser et diffuser trois spots de<br>sensibilisation à la télé par an à raison<br>de 15 diffusions par mois                       | 5 015 400   | 5 015 400   | 5 015 400   | 15 046 200                 | A partir de 2008           |
|           |                    |            |           | Réaliser et diffuser trois spots de sensibilisation à la radio par an à raison de 15 diffusions par mois                            | 1 740 000   | 1 740 000   | 1 740 000   |                            | 5 220 000 A partir de 2008 |
|           |                    |            | <u></u> . | Insérer 6 articles de presse dans les iournaux  | 000 009     | 000 009     | 000 009     | 1 800 000                  | A partir<br>de 2008        |
|           | <u> </u>           |            |           | Aniner des émissions en partenariat<br>avec la radio municipale de<br>Ouagadougou   | 1 000 000   | 000 000 1   | 1 000 000   | 3 000 000                  | A partir                   |
|           |                    |            |           | Diffusion des émissions réalisées en<br>partenariat avec la radio municipale<br>de Ouagadougou sur la radio Savane<br>FM            | 200 000     | 200 000     | 200 000     | 1 500 000                  | A partir                   |
| -         |                    |            |           | Animer des émissions (micro<br>programme) en partenariat avec le<br>réseau des journalistes pour la<br>promotion des droits humains | 1 000 000   | 000 000 1   | 1 000 000   | 3 000 000                  | 3 A partir<br>de 2008      |



| financière         |
|--------------------|
| le programmation   |
| Annexe 2 : Tableau |

|  | et Période               | 30 A partir<br>de 2009   | 0 A partir<br>de 2009  | O A partic                                | de 2008  <br>  |   | <br> -\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \               |                              | · — — — ·  | de 2008  <br>  A partir<br>  de 2008   |                                | de 2008<br>A partir<br>de 2008 |
|--|--------------------------|--|--|---|--|---|---|------------------------------|--|--|--------------------------------|--------------------------------|
|  | Total budget             | 10 000 000   | 9 000 000  |   | 000 000 6  | 3 516 000                                       | 1 000 000   | =  <br> <br> <br>            | 2 400 000  | 0  | 3 615 000                      | 3 615 000                      |
|  | Budget 2010              | 2 000 000  | 3 000 000  | 0   | 0  | <br> <br> <br>                                  | 0   | <del>-  </del>               | 800 000  | 5  | 1 205 000                      | 1 205 600                      |
|  | Budget 2009              | 5 000 000  | 3 000 000  |   | <del> </del>   | =   | = -   |                              | 800 000  | D  | 1 205 000                      | 1 205 000                      |
|  | Budget 2008              | 0  | 0  | 0   | 9 000 000  | 3 516 000                                       | 1 060 060   |                              | 800 000  | 0  | 1 205 000                      | 1 205 000                      |
|  | Activités                | Réaliser et diffuser des émissions sur<br>les méthodes de prévention des<br>conflits | produire et diffuser des spots de<br>sensibilisation sur les questions du<br>genre et droits humains | Recruter les consultants                  | Réalisez une étude de formulation des<br>indicateurs de suivi évaltation | Organiscz un atelier de validation de<br>Pétude | Mettre en place une banque de<br>données et la consolider | Suivre la banque des données | Slaborer les projets de rapport et de<br>programme d'activités du MPDH | Finaliser les projets de rapport et de<br>programme d'activités adoptés par le<br>CASEM  | enir le CASEM de programmation | Tenir le CASEM de bilan        |
|  | Structure<br>responsable |  |  | DEP                                       | <u> </u>   | <u>. O. A.                                 </u> | DEP IN  | [` <u>``</u>                 | DEP EI   | Fire Of Control of Con | <u>∓</u>                       | Ter                            |
|  | Objectifs                |  |  | 6.3.1<br>Développer les<br>indicateurs de | suivi évaluation<br>des actions du<br>MPDH                               |   | 6.3.2 Mettre à jour les indicateurs de                    | des actions du               | 6.3.3 Produire II un programme annuel                                  | d'activités  |                                |                                |
|  | programmes               |  |  | 6.3 - Gestion des                         |  |   | <u> </u>  | <u>, T , Z , _ </u>          | 70 II E  | ਰ  |                                |                                |
|  | Programme                |  | 1  | I   | <u> </u>   |   |   |                              |  |  |                                |                                |



|   | inanciere     |   |
|---|---------------|---|
|   | ogrammation t | ) |
| • | de pr         |   |
|   | Tablean       |   |
|   | nexe 2 : '    |   |
|   | An            |   |

| Programme | Sous | Objectifs | Structute | Activités  | Budget 2008 | Budget 2009 | Budget 2010 | Total budget Période | Périude               |
|-----------|------|-----------|-----------|--|-------------|-------------|-------------|----------------------|-----------------------|
|           |      |           |           | Elaborer un plan de passation des<br>marchés du MPDH   | 0           | 0           | 0           | 0                    | A partir<br>de 2008   |
|           |      |           |           | Mettre à jour le répertoire des<br>fournisseurs  | n           | 0           | 0           | 0                    | A partir<br>de 2008   |
|           |      |           |           | Exécuter le plan de passation des<br>marchées du MPDH  | 0           | 0           | 9           | 0                    | A partir<br>dc 2008   |
|           |      |           |           | Elaborer un projet de rapport<br>mensuel d'exècution du plan de<br>passation des marchés             | 0           | 0           | 0           | 0                    | A jartir<br>de 2008   |
|           |      |           |           | Elaborer un rapport annuel de misc<br>en œuvre du plan de passation des<br>marchés du MPDH           | 0           | 0           |             | 0                    | A partir<br>de 2008   |
|           |      |           |           | Engager et liquider toutes les<br>dépenses du MPDH à un taux de<br>90% au moins                      | 0           | 0           |             |                      | 0 A partir<br>de 2008 |
|           |      |           |           | Produire un rapport sur l'exécution<br>du budget une fois tous les deux mois                         | 0           |             |             | 0                    | 0 A partir<br>dc 2008 |
|           | _    |           | <u></u>   | Gérer les budgets des activités en collaboration avec les autres structures et produire des rapports | Φ<br>       |             | 0           | 0                    | 0 A partir<br>de 2008 |
|           |      |           |           | Produire un rapport annuel<br>d'exécution du hudget de l'Etat  | 0           |             | 0           | 0                    | 0 A partir<br>de 2008 |
|           |      |           |           | Recueillir les informations nécessaire<br>à l'élaboration de l'avant projet de<br>budget             | 0           |             | 0           | n n                  | 0 A partir<br>de 2008 |
|           |      |           |           | Elaborer l'avant projet de budget du<br>MPDH   | 0           |             |             | 0                    | 0 A partir<br>dc 2008 |



Annexe 2 : Tableau de programmation financière

| Période            | A partir  | de 2008<br>A partir                            | de 2008<br>A partir<br>de 2008   | A partir  | de 2008<br>A partir<br>de 2008  | A partir<br>de 2008   | A partir   | de 2008<br>  A partir<br>  de 2008   | A partir                                     | A particular 2008  |
|--------------------|---|--|--|---|---|---|--|--|--|--|
| Total budget       | 300 000   | 0  |  |   | )<br> <br> <br>   | <br>  | 2 256 000 1                                      | <br>   | 0  | 5  |
| Budget 2010        | 100 000   | 0  | 0  | 0   | 0   | 0   | 752 000  | 0  | 0  | 0  |
| Budget 2009        | 100 000   | C  | 0  |   | - <del> </del>  | 0   |  | 5  | 0  | -   5  |
| Budget 2008        | 100 000   | 0  | 0  | 0   | 0   | 9   | 752 000  | =  | 0  | Э  |
| Activités          | Tenir une assembléc générale avec<br>l'ensemble du personnel du ministère | Traiter et imputer les différents<br>courriers | Valider les informations et les<br>documents à mettre en ligne dans le<br>sire Web | Présider les réunions du Comité<br>interministériel | Assurce le suivi de la rédaction des<br>rapports initiaux et périodíques du<br>Burkina l'aso aux institutions<br>nternationales | Produite un rapport annuel sur le<br>onctionnement du Comité<br>nterministériel | Préparer l'installation des membres du<br>Comité | Organier des réunions de direction,<br>des conseils de cabinet et du CASEM | Présider les sessions du CIMDH               | Organiser des réunions du comité<br>technique de gestion et du comité de<br>pilotage |
| Structure          |   |  | 5 5 8  |   | <u> </u>  | [ C. 44 . S. ]  |  | SS.  | 17.  | SG Or  |
| Objectifs          |   |  |  |   |   |   |  | rla<br>ve  | et technique<br>des services                 | 6.3.5 suivre les sactivités du MPDH financées par les PMC notamment les              |
| Sous<br>programmes |   |  |  |   |   |   |  | <u> </u>   | <u>.                                    </u> | 6 6. Eff. Eff. Eff. Eff. Eff. Eff. Eff.  |
| Programme          |   |  |  |   | •   |   |  | -  |  |  |



Annexe 2 : Tableau de programmation financière

| Programme | Sous | Objectifs                    | Structure    | Activités  | Budget 2008 | Budget 2009 | Budger 2010 | Total budget | Période               |
|-----------|------|------------------------------|--------------|--|-------------|-------------|-------------|--------------|-----------------------|
|           |      | plans<br>stratégiques        |              |  |             |             |             |              |                       |
|           |      |                              |              | Produire un rapport annuel d'activités<br>du Comité de pilotage  | 0           | 0           | 0           | 0            |                       |
| <u>.</u>  |      |                              |              | Elaborer le projet de bilan des projets<br>financés dans le cadre de la<br>coopération bilatérale et multilatérale                 |             | 0           | 0           | O            |                       |
|           |      |                              |              | Etablir le bilan des activités du<br>programme d'actions prioritaires<br>financées par les partenaires<br>rechniques et financiers | 0           | C)          | 0           |              |                       |
| <u>.</u>  |      |                              |              | Metre à jour le répertoire des projets<br>et programmes du ministère   | 0           | 0           | 0           | 0            |                       |
|           |      |                              |              | Faire le point des réalisations des<br>projets exécutés par le ministère   | 0           | 0           | 0           | 0            |                       |
|           |      |                              |              | Produire un rapport trimestriel sur<br>l'exécution du Programme d'actions<br>prioritaires du MPDH                                  | 0           | C           | 0           | 0            |                       |
|           |      |                              |              | Produire un rapport annuel<br>d'exécution du Programme d'actions<br>prioritaires du MPDH   | 0           | 0           | 0           | 0            |                       |
|           |      |                              |              | Effectuer une revue du plan<br>stratégique   | O .         | 3 000 000   |             | 3 000 000    | 2010                  |
|           |      |                              | <u> </u>     | Réaliser les audits externes prévus par<br>le PFC  | 10 000 000  | 15 000 000  | 15 000 000  | 40 000 000   | de 2008               |
|           |      | 6.3.6 Assister madame la     | CT           | Traiter les dossiers et exécuter les<br>missions confiées par la Minístre  | 0           | φ<br>       | <u>-</u>    | 0            | 0 A partir<br>de 2008 |
| _         |      | supervision et<br>la mise en | <del>-</del> |  |             | <br> <br>   |             |              |                       |



¢

|   | Période                          |                        | 3 846 000 A partir               | de 2008<br>  A partir<br>  de 2008  | 0 A parur<br>  de 2008  |   | 0 A partu<br>de 2008  | - <del></del><br> <br> |
|---|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|---|---|---|---|------------------------|
|   | Budget 2010 Total budget Période |                        | <u> </u>                         | 0   | 0   | 0   | 0   | 4 606 518 138          |
|   | Budget 2010                      |                        | 1 500 000                        | <del>0</del><br> <br> <br>  |   | 0   | 0<br> <br> <br>   | 1 833 577 200          |
|   | Budget 2009                      |                        | 1 500 000                        | 0   | 0   | 0   | 0   | 1 759 294 400          |
|   | Budget 2008                      |                        | 846 000                          | 0   | 0   | 0   | n   | 1 051 446 538          |
| , | Activités                        |                        | Exécuter 20 missions de contrôle | Participer à des réunions de la<br>comnission de règlement amiable des<br>litiges | Suivre la mise en œuvre des recommandations issues des rapports de contrôle et d'audit du ministère une fois par an | Suivre la mise en œuvre des<br>recommandations issues des<br>rencontres | Soumeture les résultars de<br>l'exploitation de la boite à idée à<br>madame la ministre |                        |
|   | Structure<br>responsable         |                        | SLI                              |   |   | 23 H K  | S   |                        |
|   | Objectifs                        | œuvre des<br>activités | 6.3.7 Contribuer 173             | prestations des<br>structures du<br>ministère                                     |   |   |   |                        |
|   | Sous                             | -                      | ,                                |   |   |   |   | Totaux                 |
|   | Programme                        |                        |                                  |   |   |   |   | Ī                      |



Annexe 3 : Plan de formation du personnel du Ministère de la Promotion des droits humains 2007-2010

| Designation         Nbre formations locales (Burkina Faso) en nombre de formations collectives en informatique         24         Coût mitaire         Montant total conformatique         Nombre de formations collectives en informatique         4 000 000         4 000 000         4 000 000         4 000 000         4 000 000         4 000 000         4 000 000         1 200 000         <   |    |  |      |           |               | 2               | 2008       |       | 2009       | ` <b>`</b> | 2010        |
|---|----|--|------|-----------|---------------|-----------------|------------|-------|------------|------------|-------------|
| Formations locales (Burkina Faso) en nombre   24   25 00 000   7 100 000   1 1000 000   | ž  | Désignation  | Nbre | Coût      | Montant total | Nombr           | Montant    | Nombr | Montant    | Nombr      | Montant     |
| Formations collectives en informatique         8         500 000         4 000 000         4 2 000 000         2 1 000 000         2 1 000 000         2 1 000 000         2 1 000 000         2 1 000 000         2 1 000 000         2 1 000 000         2 1 000 000         3 000 000         4 000 000         3 000 000         4 000 000  |    | 1- Formations locales (Burkina Faso) en nombre<br>de formations                | 24   |           | 25 200 000    |                 | 7 100 000  |       | 11 600 000 |            | 0 200 000   |
| Formations collectives en droits humains         12         1500 000         18 000 000         3         4500 000         6 9 000 000           Pommations collectives en gestion financière et compatible         2         600 000         1200 000         1         600 000         1         600 000         0         1         1000 000         0         1         1000 000         0         1         1000 000         0         1         2         1         1         2         1         0         1         1         1         1         1         2         1         0         0         1         1         1         0         1         1         1         0         1         1         0         0         1         1         0         0         1         1         0         0         1         1         0         0         1         1         0         0         1         1         0         0 <td></td> <td></td> <td>8</td> <td>200 000</td> <td>4 000 000</td> <td>4</td> <td>2 000 000</td> <td></td> <td>1 000 000</td> <td>2</td> <td>1 000 000</td>   |    |  | 8    | 200 000   | 4 000 000     | 4               | 2 000 000  |       | 1 000 000  | 2          | 1 000 000   |
| Formations collectives en gestion financière et computable         2         600 000         1         600 000         1         600 000            | 2  |  | 12   | 1 500 000 | 18 000 000    | 3               |            |       | 9 000 000  | 3          | 4 500 000   |
| Termations collectives en efficacité relationnelle         2         1 000 000         2 000 000         1         1 000 000           III- Formations spécialisées au niveau régional         28         88 241 900         40 435 500         40 435 500         38 096 400           Afrique de l'Ouest et du nord)         Formations individuelles en droits humains         14         2 420 000         33 880 000         6         14 520 000         5         12 100 000           Formations individuelles en gestion financière et comprable         2         2 80 000         7 740 000         1         2 80 500         2         5 160 000           Formation individuelle en gestion prévisionnelle des projets         2         2 493 200         4 986 400         1         2 493 200         1         2 493 200           Formation individuelle en capte logique et gestion         2         2 493 200         4 986 400         1         2 493 200         1         2 493 200           Formation individuelle en capte logique et gestion         2         2 499 100         4 586 000         1         2 499 100         2 450 000         1         2 490 100           Formation individuelle en capte logique et gestion         2         2 490 000         2 450 000         1         2 450 000         1         2 450 000           F   | 33 |  | 2    | 600 000   | 1 200 000     | - <del></del> 4 | 000 009    |       | 000 009    | 0          | 0           |
| II. Formations spécialisées au niveau régional         28         88 241 900         40 435 500         38 096 400           (Afrique de l'Ouest et du nord)         Formations individuelles en droits humains         14         2 420 000         33 880 000         6 14 520 000         5 12 100 000           Formations individuelles en gestion financière et compable         Pormation individuelle en planification des projets         2 580 000         7 740 000         1 2 580 000         2 150 000           Formation individuelle en planification des projets         2 493 200         4 986 400         1 2 493 200         1 2 493 200         2 499 100           Formation individuelle en compable des projets         Pormation individuelle en communication         2 450 100         7 350 000         2 450 000         2 450 000         2 450 000           Pormation individuelle en communication         3 2 450 100         7 350 000         2 450 000         2 450 000         2 450 000         2 450 000           Pormation en gestion réseau         Pormation en gestion réseau         3 2 450 100         7 497 300         2 450 000         1 4 516 800           Formation spécialisées en droits humains (4)         3 4 516 800         2 8 920 800         3 8 920 800         3 8 920 800           Formationes)         Pormations spécialisées en droits humains (2)         7 2 973 600         2 8 920 800   | 4  | <b>↓</b> ·—  | 2    | 1 000 000 | 2 000 000     |                 | ()<br>     |       | 1 000 000  |            | 1 0500 0000 |
| Formations individuelles en droits humains         14         2 420 000         33 880 000         6 14 520 000         5 12 100 000           Formations individuelles en gestion financière et compatible         3 580 000         7 740 000         1 2 580 000         2 5 160 000           Formation individuelle en planification des projets         2 2 493 200         4 986 400         1 2 493 200         1 2 493 200           Formation individuelle en gestion prévisionnelle des projets         2 2 499 100         4 986 200         1 2 499 100         2 499 200           Formation individuelle en cadre logique et gestion         2 2 499 100         4 998 200         1 2 499 100         2 499 100           Formation individuelle en cadre logique et gestion         3 2 450 000         7 350 000         1 2 499 100         2 499 100           Formation individuelle en cadre logique et gestion         3 2 450 000         7 350 000         1 2 450 100         2 450 000           Formation individuelle en cadre logique et gestion         3 2 450 000         7 497 300         1 2 450 100           Formation individuelle en cadre logique et gestion         3 2 450 000         1 4 516 800         1 2 450 100           Formation individuelle en cadre logique et gestion         3 4 516 800         1 4 516 800         1 4 516 800           Formation individuelle en communication         3 4 516 800 <td></td> <td>II. Formations spécialisées au niveau régional (Afrique de l'Ouest et du nord)</td> <td>28</td> <td></td> <td>88 241 900</td> <td></td> <td>40 435 500</td> <td></td> <td>38 096 400</td> <td>ļ</td> <td>9 710 000</td>  |    | II. Formations spécialisées au niveau régional (Afrique de l'Ouest et du nord) | 28   |           | 88 241 900    |                 | 40 435 500 |       | 38 096 400 | ļ          | 9 710 000   |
| Formations individuelles en gestion financière et comptable         3 580 000         7740 000         1 280 000         2 5160 000           Formation individuelle en planification des projets         2 3895 000         7790 000         1 3895 000         1 3895 000         1 3895 000           Formation individuelle en planification des projets         2 493 200         4 986 400         1 2493 200         1 2493 200         2 493 200           Formation individuelle en cadre logique et gestion         2 2499 100         4 988 200         1 2493 100         1 2490 100           Formation individuelle en cadre logique et gestion         3 2450 000         7 350 000         1 2450 000         1 2450 000           Formation individuelle en communication         3 2 450 000         7 350 000         1 2450 000         1 2450 000           Formation individuelle en communication         3 2 450 000         1 498 200         1 2499 100           Formation individuelle en communication         3 2 450 000         1 7000 000         1 7000 000           Formation individuelle en communication         3 2 450 000         1 4516 800         1 4516 800           Formation individuelle en communication         3 4516 800         1 4516 800         1 4516 800           Formation individuelle en communication         2 499 100         1 4516 800         1 4516 800  | 1  | Formations individuelles en droits humains                                     | 14   | 2 420 000 | 33 880 000    | 9               | 14 520 000 | !     | 12 100 000 | 0          | 7 260 000   |
| Formation individuelle en planification des projets 2 2 493 200 7 790 000 1 3 895 000 1 3 895 000 1 5 | 2  |  | 3    | 2 580 000 |               |                 |            |       | 5 160 000  |            | 0           |
| Formation individuelle en gestion prévisionnelle des resources humaines         2 493 200         4 986 400         1         2 493 200         1         2 493 200           Formation individuelle en cadre logique et gestion         2 2 499 100         4 998 200         1         2 499 100         2 499 100           Formation individuelle en campunication         3 2 450 000         7 350 000         1         2 450 100         2 450 000           Formation individuelle en communication         3 2 450 100         7 497 300         2 498 200         1         2 450 100           Formation en audit et contrôle         3 2 450 100         14 000 000         1 7 000 000         1 7 000 000         1 7 000 000         1 7 000 000           Formation en gestion réscau         2 7 000 000         14 000 000         1 7 000 000         1 7 000 000         1 7 000 000           III- Formations spécialisées à Pétranger (Europe         3 4 516 800         1 3 550 400         4 516 800         1 4 516 800           Formations spécialisées en droits humains (4)         3 4 516 800         20 815 200         3 8 920 800         3 8 920 800           Formations spécialisées en droits humains (2)         7 2 973 600         20 815 200         3 8 920 800         3 8 920 800  | 3  |  | 2    | 3 895 000 |               | -1              | 3 895 000  |       | 3 895 000  |            | 0           |
| Formation individuelle en cadre logique et gestion financière et comptable des projets         2 499 100         4 998 200         1         2 499 100         1         2 499 100           Formation individuelle en communication         3         2 450 000         7 350 000         1         2 450 000         1         2 450 000           Formation individuelle en communication         3         2 499 100         7 497 300         2         4 998 200         1         2 499 100           Formation rescau         2         7 000 000         14 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000           III- Formations spécialisées à Vétranger (Europe         83 262 800         1         4 516 800         1         4 516 800           Formations spécialisées en droits humains (4         3         4 516 800         1         4 516 800         1         4 516 800           Formations spécialisées en droits humains (2         7         2 973 600         20 815 200         3 8 920 800         3         8 920 800   | 4  |  | 2    | 2 493 200 | 4 986 400     |                 | 2 493 200  |       | 2 493 200  |            | 0           |
| Formation individuelle en communication         3         2 450 000         7 350 000         1         2 450 000         1         2 450 000           Formation and differ contrôle         3         2 499 100         7 497 300         2         4 998 200         1         2 499 100           Formation en gestion réscau         2         7 000 000         14 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000         1  | r. |  | 2    | 2 499 100 | 4 998 200     | -               | 2 499 100  |       | 2 499 100  |            | <b>5</b>    |
| Formation en audit et contrôle         3         2 499 100         7 497 300         2         4 998 200         1         2 499 100           Formation en gestion réscau         Evermation en gestion réscau         2         7 000 000         14 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000           III- Formations spécialisées à Pétranger (Europe         - Amérique du nord)         33 591 200         33 591 200         33 591 200           Formations spécialisées en droits humains (4)         3         4 516 800         13 550 400         1         4 516 800         1         4 516 800           Formations spécialisées en droits humains (2)         7         2 973 600         20 815 200         3         8 920 800         3         8 920 800  | 9  |  | 60   | 2 450 000 | 7 350 000     |                 | 2 450 000  | -     | 2 450 000  | _          | 2.450.000   |
| Formation en gestion réscau         2         7 000 000         1         7 000 000         1         7 000 000           III- Formations spécialisées à l'étrauger (Europe         83 262 800         33 591 200         33 591 200         33 591 200           - Amérique du nord)         Formations spécialisées en droits humains (4         3         4 516 800         13 550 400         1         4 516 800         1         4 516 800           Formations spécialisées en droits humains (2         7         2 973 600         20 815 200         3         8 920 800         3         8 920 800           semaines)   | -  |  | 3    | 2 499 100 | 7 497 300     | 2               | 4 998 200  | 1     | 2 499 100  |            |             |
| III- Formations spécialisées à Pétranger (Europe       83 262 800       33 591 200       33 591 200         - Amérique du nord)       - Amérique du nord)       4 516 800       13 550 400       1 4 516 800       1 4 516 800         Formations spécialisées en droits humains (2)       7 2 973 600       20 815 200       3 8 920 800       3 8 920 800       3 8 920 800         semaines)   | 80 | +  | 2    | 7 000 000 | 14 000 000    |                 | 7 000 000  |       | 7 000 000  |            | 0           |
| Formations spécialisées en droits humains (4)         3         4 516 800         13 550 400         1         4 516 800         1         4 516 800         1         4 516 800         1         4 516 800         1         4 516 800         1         4 516 800         1         4 516 800         1         4 516 800         1         4 516 800         1         4 516 800         1         1         4 516 800         1         1         4 516 800         1         1         4 516 800         2         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         2         1         2         3         3         2         3         3         3         3         3         3         3         3         3         3         3         4         3         4         4         5         6         3         4         5         6         6         6         6         6         6         7         6         7         7         7         7         7         7         9         9         9         9         9         9  |    | <del></del>  |      |           | 83 262 800    |                 | 33 591 200 | _     | 33 591 200 |            | 16 080 400  |
| 7 2 973 600 20 815 200 3 8 920 800 3 8 920 800  |    |  | 3    | 4 516 800 | 13 550 400    | 1               | 4 516 800  |       | 4 516 800  |            | 4516800     |
|   |    | Formations spécialisées en droits humains (2 semaines)                         | 7    | 2 973 600 | 20 815 200    | £.              | 8 920 800  |       | 8 920 800  |            | 2 973 600   |



Annexe 3 : Plan de formation du personnel du Ministère de la Promotion des droits humains

| tem         Montant total         Nombres         Montant         Nombres         Montant         Nombres         Montant           \$600         \$5947,200         1         \$2973,600         1         \$2973,600         0           \$600         \$17,180,000         1         \$8,590,000         1         \$8,590,000         0           \$600         \$25,770,000         1         \$8,590,000         1         \$8,590,000         0           \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600           \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600           \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600           \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600           \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600           \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600           \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600         \$600           \$600         \$600         \$6 |  |        |                 |                  |               | 2            | 2008              |                     | 2009       | <br>              | 2010         |
|--|--|--------|-----------------|------------------|---------------|--------------|-------------------|---------------------|------------|-------------------|--------------|
| 00         5 947 200         1         2 973 600         1         2 973 600           30         17 180 000         1         8 590 000         1         8 590 000         1           30         25 770 000         1         8 590 000         1         8 590 000         1           30         25 770 000         1         8 590 000         1         8 590 000         1           31         32         0         25         0         0         0         0           32         0         10         0         0         0         10         0         10           4         196 704 700         81 126 700         83 287 600         32         32  | N. Designation Nbre                                      | Nbre   |                 | Coût<br>unitaire | Montant total | Nombr        | Montant           | Nombr               | Mourtant   | h                 | Monton       |
| 5 947 200       1       2 973 600       1       2 973 600         17 180 000       1       8 590 000       1       8 590 000       1         25 770 000       1       8 590 000       1       8 590 000       1         0       25       0       0       0       0         0       10       0       0       0       0         196 704 700       81 126 700       83 287 600       32   | 2 l'ormations spécialisées en management et gestion      | -      | <del>-</del> :- | 2000             |               | ا د          |                   | ú                   |            | <u>ی</u>          | MOIICAIIC    |
| 17 180 000         1         8 590 000         1         8 590 000         1           25 770 000         1         8 590 000         1         8 590 000         1           0         25         0         25         0         25           0         10         0         0         10           196 704 700         81 126 700         83 287 600         32  | ·· <del>-</del>  | 7      |                 | 2.973.000        | 5 947 200     | _            | 2 973 600         | <br>                | 2 973 600  | <u> </u>          |              |
| 17 180 000         1         8 590 000         1         8 590 000         1           25 770 000         1         8 590 000         1         8 590 000         1           0         0         0         0         0         0           10         0         10         0         25         0           10         0         10         0         10         10           196 704 700         81 126 700         83 287 600         32  | Instrument of  | ,      |                 |                  |               |              |                   |                     |            |                   | •            |
| 25 770 000         1         8 590 000         1         8 590 000         1           0         0         0         0         0         0         0         25         0         25         0         25         0         10         0         10  | financière des projets (4 semaines)                      | 7      |                 | 8 590 000        | 17 180 000    | 1            | 8 590 000         | <del> -</del><br> - | 8 590 000  | † -<br> <br> <br> | <del>-</del> |
| 25 770 000         1         8 590 000         1         8 590 000         1           0         0         0         0         0         0           0         10         0         0         25         0         25           0         10         0         10         0         10         0         10           196 704 700         81 126 700         83 287 600         32   | 1  | 1      | Щ.              |                  |               | _            |                   | -                   |            |                   | :            |
| 25 0 25 0 25<br>10 0 10 0 10 0 10  | performance et systèmes de suivi évaluation (3 semaines) | m<br>m |                 | 8 590 000        | 25 770 000    |              | 8 590 000         | -                   | 8 590 000  |                   | 8 590 000    |
| 25     0     25     0     25       10     0     10     0     10       81 126 700     83 287 600  | Formation enformation and a second                       |        |                 |                  |               |              |                   |                     | ···        | -                 |              |
| 25         0         25         0         25           10         0         10         0         10           81 126 700         83 287 600         10         10  | PENAM  |        |                 |                  |               |              | 0                 |                     |            |                   |              |
| 25 0 25 0 25<br>10 0 10 0 10 0 10<br>83 287 600  | Attachés en droits humains                               | 25     |                 |                  |               | <del> </del> |                   |                     | )          |                   | 3            |
| 10 0 10 0 10 0 10 0 10 10 10 10 10 10 10   |  | -      |                 |                  | 0             | 25           | 3                 | 255                 |            | 7,50              |              |
| 81 126 700 83 287 600  | 30   | 200    |                 |                  | 5             | 151          |                   |                     |            |                   | į            |
| 81 126 700 83 287 600  | TOTAL  |        |                 | 1                | 000,000,000   |              | <br> -<br> <br> - | 2<br> <br> <br>     | 0          | -01               | 0            |
|  |  |        | - 1             |                  | 120 /04 /00   |              | 81 126 700        |                     | 83 287 600 | <br> <br>         | 32 290 400   |



Annexe 4 : Plan des équipements du MPDH pour la période 2008-2010

|       |   |        |               |             |        | Pro         | grammati | Programmation par aunée | •1     |            |
|-------|---|--------|---------------|-------------|--------|-------------|----------|-------------------------|--------|------------|
| å į   | Désignation                                   | Nombre | Prix unitaire | Total       | 2008   | 90          | 2        | 2009                    |        | 2010       |
| Ordre | 1   |        | (en r Cra)    |             | Nombre | Montant     | Nombre   | Montant                 | Nombre | Montant    |
|       | Acquisition équipement informatique           |        | :             | 169 300 000 |        | 84 400 000  |          | 53 400 000              |        | 31 500 000 |
|       | Micro-ordinateurs de bureau complets          | 50     | 1 700 000     | 85 000 000  | 15     | 25 500 000  | 20       | 34 000 000              | 15     | 25 500 000 |
| 2     | Scanner                                       | 8      | 400 000       | 3 200 000   | 5      | 2 000 000   | 5.       | 1 200 000               | 0      | 0          |
| 3     | Vidéo projecteurs                             | 2      | 3 000 000     | 000 000 9   |        | 3 000 000   | -        | 3 000 000               | 0      | 0          |
| 4     | Feran de projection                           | 3      | 200 000       | 000 009     | 2      | 400 000     | 1        | 200 000                 | 0      | )<br>)     |
| 5     | Ordinateurs portables                         | 25     | 1 500 000     | 37 500 000  | 11     | 16 500 000  | 10       | 15 000 000              |        | 000 000 9  |
| 9     | Installation d'Internet et intranet (câblage) |        | 15 000 000    | 15 000 000  | 1      | 15 000 000  | 0        | n                       | 0      | 0          |
| 7     | Installation d'Internet et intranet (serveur) |        | 10 000 000    | 10 000 000  |        | .10 000 000 | Ü        | 0                       | 0      | 0          |
| ∞     | Logiciel de gestion financière et comptable   | 1      | 12 000 000    | 12 000 000  | 1      | 12 000 000  | n        | 0                       | 0      | 0          |
|       | Acquisition de matériel et mobilier de        |        |               | 85 800 000  |        | 46 495 000  |          | 24 090 000              |        | 15 215 000 |
| 0     | Burgaux directeurs                            | 26     | 275 000       | 7 150 000   | 5      | 1 375 000   | <u>-</u> | 3 025 000               | 10     |            |
| 10    | Burcaux agents                                | 125    | 185 000       | 23 125 000  | 06     | 16 650 000  | 20       | 3 700 000               | 15     |            |
| 11    | Fauteuils directeurs                          | 26     | 170 000       | 4 420 000   | 2      | 850 000     | =        | 000 028 1               | 10     | 1 700 000  |
| 12    | Burgaux secrétaires                           | 40     | 225 000       | 000 000 6   | 20     | 4 500 000   | 101      | 2 250 000               | 01     | 2 250 000  |
| 13    | Chaises secrétaires                           | 40     | 145 000       | 5 800 000   | 20     | 2 900 000   | 10       | 1 450 000               | 10     | 1 450 000  |
| 14    | Présentoirs de journaux                       | 26     | 100 000       | 2 600 000   | 118    | 1 800 000   | \$       | 800 000                 | 0      | 0          |
| 15    | Armoires à dossiers suspendus                 | 10     | 000 5'6       | 950 000     | 10     | 000 056     | 0        | 0                       | 0      |            |
| 16    | Etagères pour les CIDDH                       | 39     | 75 000        | 2 925 000   | 24     | 1 800 000   | 10       | 750 000                 | , m    | 375 000    |
| 17    | Chaises avec accoudoir                        | 100    | 45 000        | 4 500 000   | 75     | 3 375 000   | 25       | 1125 000                |        |            |
| 18    | Chaises visiteurs (avec les 10 CIDDII)        | 400    | 22 500        | 000 000 6   | 210    | 4 725 000   | 100      | 2 250 000               | 26     | 2          |
| 19    | Armoires métalliques double battants          | 70     | 175 000       | 12 250 000  | 30     | 5 250 000   | 30       | 5 250 000               | 10     | 1 750 000  |
| 20    | Armones à clapet                              | 30     | 80 000        | 2 400 000   | 15     | 1 200 000   | 15       | 1 200 000               | 0      |            |
| 21    | Ventilateurs sur pied pour les CIDDH          | 48     | 35 000        | 1 680 000   | 32     | 1 120 000   | 12       | 420 000                 | 7      | 140 000    |
|       | Acquisition de matériel audio visuel          |        |               | 7 150 000   |        | 4 840 000   |          | 7 305 000               |        | 1 230 000  |
| 22    | Postes réléviseurs nour 10 CIDDH              | 10     | 225 000       | 2 250 000   |        | 900 000     | 3        | 675 000                 | 1      | 675 000    |

